



CAMEROUN

June 2025

SEPTIÈMES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT (MEDC) ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC), DEMANDE DE DÉROGATION À L'APPLICABILITÉ DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ (FRD)

Dans le cadre des Septièmes Revues de l'Accord Élargi au Titre du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) et de l'Accord au Titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), Demande de Dérogation à l'Applicabilité des Critères de Réalisation et Deuxième Revue de l'Accord au Titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'Administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le Conseil d'Administration le 12 mars 2025. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui ont pris fin le 16 octobre 2024 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 25 février 2025.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale.
- Une **déclaration du représentant des services du FMI** pour le Cameroun.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international

Washington

Cameroun - Le Conseil d'Administration du FMI achève les Septièmes Revues des Accords au Titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit, ainsi que la Deuxième Revue de l'Accord au Titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Conseil d'administration du FMI a achevé aujourd'hui les septièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), ce qui a permis un décaissement équivalant à environ 73,5 millions de dollars.
- Le Conseil d'administration du FMI a également conclu la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), mettant ainsi à la disposition du Cameroun un montant d'environ 45,9 millions de dollars à l'appui de son programme de lutte contre le changement climatique.
- La reprise de l'économie camerounaise s'est poursuivie, mais la croissance reste modérée. Afin d'accélérer la croissance à moyen terme, des mesures plus audacieuses sont nécessaires pour mobiliser les recettes non pétrolières, atténuer les facteurs de vulnérabilité du secteur financier et remédier aux faiblesses de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Washington, 12 mars 2025. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui les septièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Cameroun. L'achèvement des revues des accords au titre de la FEC et du MEDC ouvre la voie à un décaissement immédiat de 55,2 millions de DTS (environ 73,5 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 538,2 millions de DTS (718,1 millions de dollars). Le conseil d'administration a aussi achevé la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). À l'issue de cette revue, 34,5 millions de DTS (45,9 millions de dollars) sont désormais disponibles pour le pays, dont les décaissements au titre de la FRD à ce jour s'élèvent à 69,0 millions de DTS (91,3 millions de dollars).

Les [accords triennaux au titre de la FEC et du MEDC](#) en faveur du Cameroun ont au départ été approuvés par le conseil d'administration du FMI pour un montant total de 483 millions de DTS (689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part) en juillet 2021. Une prolongation de 12 mois de ces accords a été approuvée en décembre 2023 afin de donner plus de temps aux autorités pour mettre en œuvre les politiques et réformes, et l'accès aux ressources a été augmenté de 110,4 millions de DTS (145,4 millions de dollars, soit 40 % de la quote-part). L'accord [de 18 mois au titre de la FRD](#) a été approuvé par le conseil d'administration en janvier 2024 pour un montant de 138 millions de DTS (181,7 millions de dollars, soit 50 % de la quote-part).

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Cameroun, M. Nigel Clarke, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La reprise de l'économie camerounaise s'est poursuivie, mais la croissance reste modérée. Les perspectives à moyen terme demeurent globalement positives, tandis que la probabilité d'une détérioration des risques est élevée. Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants, et les accords au titre des programmes appuyés par la FEC, le MEDC et la FRD continuent d'aider les autorités dans leurs efforts en vue de maintenir la stabilité macroéconomique, de mettre en œuvre les réformes prioritaires et de faire progresser le programme climatique pour promouvoir une croissance durable.

« Il convient de saluer l'effort consenti par les autorités afin de conserver une trajectoire budgétaire conforme aux objectifs du programme. L'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières et de la gestion des finances publiques reste essentielle pour préserver les progrès accomplis dans le cadre du programme. Les mesures prises en vue de limiter les dépenses approuvées par procédure exceptionnelle demeurent nécessaires au maintien de la discipline et de l'intégrité budgétaires. La poursuite des réformes des entreprises publiques et du secteur de l'énergie sera indispensable pour garantir la viabilité budgétaire et la résilience macroéconomique du Cameroun.

« Les efforts déployés par les autorités en vue de renforcer la solidité du secteur financier et de faire progresser la recapitalisation des banques sont à saluer. Afin de réduire les facteurs de vulnérabilité structurels, il convient d'approfondir le marché financier national et de travailler en étroite collaboration avec les institutions financières régionales.

« Il sera nécessaire d'accélérer les réformes de la gouvernance et de parfaire le régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) pour promouvoir une croissance inclusive et tirée par le secteur privé, sortir de la « liste grise » du Groupe d'action financière (GAFI) et lever la suspension de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

« Le Cameroun présente toujours un risque élevé de surendettement, mais sa dette est viable. Il est important de faire progresser la restructuration de la raffinerie de pétrole et de mettre en œuvre des réformes dans le secteur de l'électricité et dans d'autres entreprises publiques afin de limiter les passifs éventuels et d'améliorer la qualité des services publics.

« Le Cameroun a bien progressé dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRD. Il est indispensable de préserver la dynamique des réformes et d'améliorer le cadre institutionnel régissant les politiques climatiques afin de renforcer la résilience face aux chocs climatiques et de mobiliser de nouveaux investissements de la part des pourvoyeurs de fonds et du secteur privé. »

Tableau 1. Cameroun: Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2023-29
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2023 Est.	2024 6 ^e Rev.	2024 Proj.	2025 6 ^e Rev.	2025 Proj.	2026 Proj.	2027 Proj.	2028 Proj.	2029 Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Comptes nationaux et prix									
PIB à prix constants	3.2	3.9	3.9	4.2	4.0	4.1	4.4	4.6	4.6
PIB pétrolier à prix constants	-2.1	-7.8	-2.7	-3.4	-7.7	-1.4	5.5	8.2	5.6
PIB non pétrolier à prix constants	3.4	4.1	4.0	4.4	4.2	4.2	4.4	4.6	4.6
Déflateur du PIB	4.7	3.8	3.4	3.5	3.2	2.6	2.2	2.2	2.2
Prix à la consommation (moyenne)	7.4	5.9	4.5	5.5	3.5	3.0	2.8	2.6	2.5
Prix à la consommation (fin de période)	5.9	5.5	5.0	5.2	3.4	2.9	2.6	2.4	2.0
Masse monétaire et crédit									
Monnaie au sens large (M2)	2.9	9.3	8.8	7.6	7.0	6.5	6.2	6.4	6.9
Avoirs extérieurs nets 1/	-6.9	10.7	4.6	4.2	7.8	-1.1	-1.0	-0.7	-0.4
Avoirs intérieurs nets 1/	9.8	-1.3	4.2	3.4	-0.8	7.6	7.2	7.0	7.3
Crédit intérieur au secteur privé	19.0	9.5	9.5	7.7	7.7	7.4	7.2	7.2	7.3
(% du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne et investissement									
Épargne nationale brute	15.4	17.5	17.2	17.6	18.3	18.4	19.3	19.8	20.3
Investissement intérieur brut	19.5	19.8	20.6	20.2	21.1	22.3	22.9	23.2	23.5
Investissement public	3.9	5.4	5.4	6.0	6.0	6.9	7.4	7.7	8.2
Investissement privé	15.6	14.4	15.2	14.1	15.0	15.4	15.5	15.6	15.3
Opérations de l'administration centrale									
Total des recettes (dons compris)	16.5	16.5	15.9	15.6	15.9	15.4	15.5	15.6	15.8
Recettes pétrolières	2.9	2.6	2.4	1.6	2.1	1.6	1.6	1.5	1.6
Recettes non pétrolières	13.1	13.6	13.2	13.8	13.5	13.7	13.8	14.0	14.2
Recettes non pétrolières (en % du PIB non pétrolier)	13.6	14.1	13.7	14.2	13.8	14.0	14.1	14.3	14.5
Total des dépenses	17.1	16.9	16.5	16.3	16.1	16.5	16.6	16.7	17.0
Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-1.1	-0.7	-0.9	-0.8	-0.6	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2
Dons compris	-0.6	-0.4	-0.6	-0.6	-0.3	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons non compris	-0.9	-2.5	-2.6	-1.4	-1.2	-1.7	-1.5	-1.2	-1.2
Dons compris	-0.5	-2.1	-2.3	-1.1	-0.9	-1.6	-1.4	-1.1	-1.1
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-2.5	-2.0	-2.0	-1.3	-1.3	-1.6	-1.6	-1.6	-1.7
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, en % du PIB non pétrolier)	-2.6	-2.0	-2.0	-1.3	-1.4	-1.6	-1.6	-1.6	-1.7
Secteur extérieur									
Balance commerciale	-2.8	-1.7	-2.2	-1.9	-1.6	-2.6	-2.5	-2.4	-2.2
Exportations de pétrole	5.4	4.6	4.6	4.2	4.3	3.4	3.1	3.1	3.1
Exportations hors pétrole	7.5	8.9	8.5	8.4	8.7	8.3	8.4	8.3	8.3
Importations	15.7	15.2	15.3	14.4	14.6	14.4	14.0	13.8	13.6
Solde du compte courant									
Dons officiels non compris	-4.4	-2.6	-3.6	-2.8	-3.0	-4.0	-3.8	-3.6	-3.3
Dons officiels compris	-4.1	-2.3	-3.4	-2.5	-2.8	-3.8	-3.6	-3.4	-3.2
Termes de l'échange	8.8	12.2	11.7	-4.9	2.7	-16.7	-4.9	1.5	1.0
Dette publique									
Encours de la dette publique	43.2	42.0	42.0	39.5	39.4	37.9	36.5	35.0	33.7
Dont : dette extérieure	28.2	29.9	28.7	29.0	29.9	28.7	27.5	26.3	25.2
Éléments de mémorandum:									
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de CFAF)	29,891	31,267	32,099	33,746	34,452	36,791	39,264	42,004	44,922
Pétrolier	1,184	1,082	1,130	982	919	882	917	986	1,039
Non pétrolier	28,708	30,184	30,969	32,764	33,533	35,909	38,347	41,018	43,882

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.



CAMEROUN

25 février 2025

CAMEROUN — SEPTIÈMES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT (MEDC) ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC), DEMANDE DE DÉROGATION À L'APPLICABILITÉ DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ (FRD)

RÉSUMÉ

Contexte. La reprise économique s'est poursuivie, mais la croissance reste modérée. Les faiblesses structurelles et de gouvernance, les conflits internes en cours et les préoccupations sécuritaires, les tensions sociales autour des élections présidentielles en octobre 2025 et les aléas climatiques pèsent toujours sur les perspectives de croissance, lesquelles pâtissent également de vents contraires extérieurs marqués par la fragmentation géoéconomique.

Résultats du programme. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et quatre des six objectifs indicatifs ont été atteints à fin juin. L'objectif indicatif portant sur la part des dépenses exécutées par procédures exceptionnelles a été atteint pour la première fois au cours du programme. Sept des neuf objectifs indicatifs ont été atteints à fin septembre 2024. Deux critères de réalisation quantitatifs, pour lesquels des données sont disponibles, ont été respectés à fin décembre. Les trois critères de réalisation quantitatifs continus ont tous été respectés. Les autorités ont également progressé sur le plan des repères structurels prévus dans les accords au titre du MEDC et de la FEC, mais certaines réformes ont pris du retard. Trois des neuf repères structurels attendus pour cette revue ont été respectés dans les délais impartis, et trois avec un retard. Il est proposé de reporter deux repères structurels à une date ultérieure car leur mise en œuvre demande plus de temps et de fixer un nouveau repère structurel. Les deux mesures préalables à l'achèvement de la revue des accords au titre de la FEC et du MEDC sont les suivantes : i) soumission au Parlement de la loi de finances 2025 conformément au cadre macroéconomique et budgétaire du programme, mesure qui a déjà été exécutée, et ii) signature d'un contrat avec le consultant qui réalisera l'étude technique et économique approfondie pour la restructuration de la SONARA.

Les autorités demandent une dérogation à l'applicabilité de deux critères de réalisation quantitatifs à fin décembre car les informations ne sont pas encore disponibles et il n'y a aucune indication claire que ces deux critères ne seront pas respectés. Les deux mesures de réforme attendues pour la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) ont été mises en œuvre. L'achèvement des septièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC permettra un décaissement de 55,2 millions de DTS (environ 73,5 millions de dollars) tandis que l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD permettra un décaissement de 34,5 millions de DTS (environ 46 millions de dollars). Les septièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC et la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD sont reportées en raison du délai d'obtention des assurances régionales de la CEMAC et du délai supplémentaire requis pour évaluer les résultats du programme.

Entretiens. Les entretiens ont porté sur les réformes structurelles et les mesures convenues dans le cadre du programme non encore mises en œuvre ainsi que sur l'atténuation des risques pour la stabilité sociale et l'exécution du programme à l'approche des élections présidentielles.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
(Département Afrique) et
Bergljot Barkbu (Département
de la Stratégie, des Politiques
et de l'Évaluation)

Une équipe du FMI composée de M^{me} Sancak (Cheffe de Mission), M^{me} Isakova, M^{me} Karpowicz, M. Adom (tous du Département Afrique), M^{me} Goyal (Département des Finances Publiques), M. Metelli (Département de la Stratégie, des Politiques et de l'Évaluation), M. Enchill (Département des Marchés Monétaires et de Capitaux) et M. Orav (Représentant Résident), ainsi que de MM. Tchakote et Ambassa (Économistes Locaux) s'est entretenue avec les autorités à Yaoundé du 3 au 16 octobre 2024 et en distanciel depuis Washington. M. Carvalho da Silveira (Département d'Évaluation des Opérations) a pris part à certaines de ces réunions. M. Urolov (Département Afrique) a fourni une assistance de recherche, et M^{me} Biloa (Département Afrique) et M^{me} Essia Ngang (Responsable du bureau local) ont assuré l'Assistance Administrative.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
A. Évolution Récente	5
B. Perspectives et Risques	7
RÉSULTATS DU PROGRAMME	8
DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES	10
A. Améliorer la Résilience Budgétaire	10
B. Préserver la Viabilité de la Dette	13
C. Renforcer la Résilience du Secteur Financier et l'Inclusion Financière	15
D. Améliorer la Gouvernance, la Lutte contre la Corruption et l'Intégration Financière	16
E. Lutte contre les Vulnérabilités Climatiques	17
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	18
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	19
GRAPHIQUES	
1. Évolution du Secteur Réel, 2019–24	22

CAMEROUN

2. Évolution Budgétaire, 2019–25	23
3. Évolution du Secteur Extérieur, 2016–25	24
4. Évolution du Secteur Monétaire, 2017–24	25

TABLEAUX

1. Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2023–29	26
2a. Opérations de l'Administration Centrale, 2023–29	27
2b. Opérations de l'Administration Centrale, 2023–29	28
3. Balance des Paiements, 2023–29	29
4. Situation Monétaire, 2023–29	30
5. Capacité à Rembourser le FMI, 2023–44	31
6. Indicateurs de Solidité Financière, 2018–23	32
7. Calendrier des Décaissements et des Achats au Titre de la FEC et du MEDC, 2021–25	33
8. Calendrier des Décaissements et Dates de Disponibilité des Mesures de Réforme au Titre de la FRD	34
9. Besoins et Sources de Financement Extérieur	34

ANNEXES

I. Matrice d'Évaluation des Risques	35
II. Changement Climatique et Besoins de Financement pour Catastrophes	38
III. Défis et Potentiel du Secteur de l'Électricité	40
IV. Promouvoir l'Intégrité dans l'Administration des Douanes	42
V. Coût des Retards d'Exécution des Investissements Publics	44

APPENDICE

I. Lettre d'Intention	49
Pièce Jointe I. Mémorandum de Politique Économique et Financière Complémentaire en 2024–25, Février 2025	51
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique	72

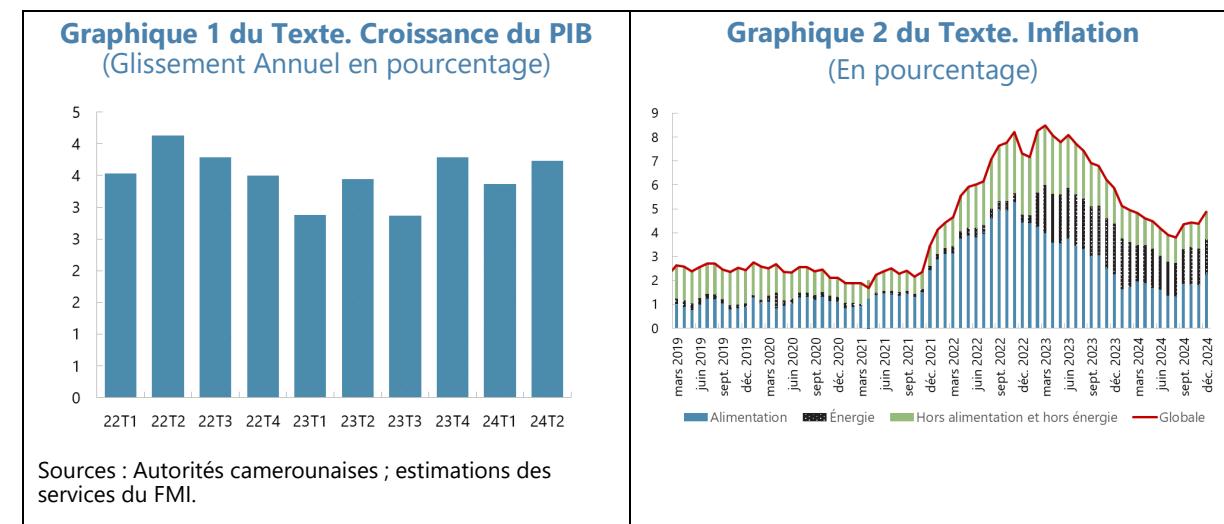
CONTEXTE

1. **Les autorités demeurent déterminées à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme appuyé par le FMI, mais les prochaines élections posent des difficultés.** Elles ont fait part de leur intention de maintenir une politique budgétaire prudente jusqu'aux élections présidentielles prévues en octobre 2025, mais l'appétit pour de nouvelles réformes en profondeur est limité. Les élections législatives et locales ont été reportées jusqu'après les élections présidentielles, une décision jugée antidémocratique par les organisations de la société civile.
2. **Bien que la reprise se soit poursuivie après les chocs mondiaux successifs, la croissance demeure modérée.** Les défis intérieurs ont pesé sur la croissance — faiblesses institutionnelles, difficultés du secteur de l'électricité, conflits internes en cours et préoccupations sécuritaires. La reprise devrait se confirmer avec la baisse continue de l'inflation, la poursuite des ajustements budgétaires et l'avancement des réformes.
3. **L'économie demeure vulnérable au changement climatique, qui nuit à l'activité économique, ce qui accentue les conflits sociaux dans les régions touchées.** Les inondations survenues en septembre dans les régions déjà fragiles du Nord et de l'Extrême-Nord ont été provoquées par des précipitations exceptionnelles qui ont touché les infrastructures et l'agriculture. Les autorités ont réorienté les priorités en matière de dépenses liées aux interventions d'urgence vers le rétablissement des services, la protection des populations vulnérables et les mesures visant à éviter l'escalade des tensions sociales pendant que la stratégie de financement des risques de catastrophe est en cours d'élaboration (annexe III).

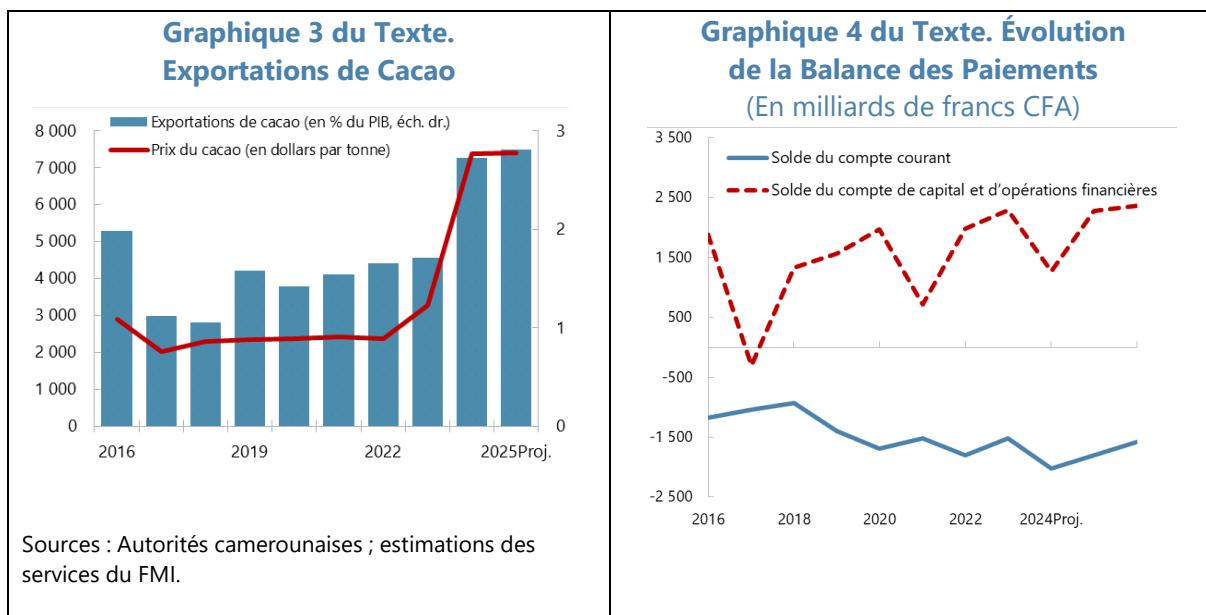
ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Évolution Récente

4. **La reprise graduelle de l'économie camerounaise se poursuit.** La croissance du PIB réel a décéléré de 3,7 % en 2022 à 3,2 % en 2023 sous l'effet de vents contraires intérieurs et extérieurs, parmi lesquels des perturbations des chaînes d'approvisionnement, la hausse des coûts de production, des coupures d'électricité et des inondations. Sur la base des données préliminaires, la croissance s'est établie à 3,6 % en rythme annuel au premier semestre 2024, tirée par les services (c'est-à-dire l'administration publique et les hôtels et restaurants), la construction, l'agriculture et l'industrie manufacturière (graphique 1 du texte).
5. **L'inflation est en recul.** En décembre 2024, l'inflation moyenne de l'indice des prix à la consommation sur 12 mois a été ramenée à 4,5 % contre 7,4 % l'année précédente grâce à la baisse de l'inflation des prix des produits alimentaires et au resserrement de la politique monétaire, malgré l'augmentation des prix des carburants intervenue en février 2024 (graphique 2 du texte).



6. Le compte courant s'améliore, soutenu par l'augmentation des exportations non pétrolières. La réduction attendue du déficit courant, de 4,1 % du PIB en 2023 à 3,4 % du PIB en 2024, est tirée par la hausse des exportations de produits de base hors pétrole, en particulier le cacao, dont le prix a plus que doublé par rapport à l'année précédente. Cette amélioration des exportations non pétrolières compense largement le déclin des exportations pétrolières tant en termes de volume que de prix.



7. Les résultats budgétaires sont conformes aux prévisions. Le solde primaire hors pétrole était déficitaire d'environ 70 milliards de francs CFA à fin septembre 2024. Les recettes non pétrolières ont augmenté de 8 % en glissement annuel en septembre 2024, tirées par les solides performances de l'impôt sur les sociétés et des impôts indirects malgré une certaine stagnation des recettes douanières due à un déclin général des importations, notamment de carburants. Les dépenses inférieures aux prévisions s'expliquent par des retards dans les projets d'investissement

qui se sont soldés par un déficit primaire hors pétrole inférieur à ce qui était prévu dans le programme (MPEF, tableau 1).

8. La baisse du ratio dette publique/PIB se poursuit. La dette publique, qui s'établissait à 43,2 % du PIB à fin 2023, devrait être ramenée à 42 % à fin 2024, sous l'effet conjugué de la croissance du PIB et du rééquilibrage des finances publiques¹. Le ratio dette extérieure/PIB devrait légèrement augmenter, passant de 28,2 % du PIB en 2023 à 28,7 % en 2024 à la faveur des opérations de gestion de la dette.

9. La capitalisation du secteur bancaire a augmenté. Les capitaux récemment injectés dans deux banques sous-capitalisées ont relevé la capitalisation sectorielle tandis que les efforts en vue de privatiser une autre banque devraient améliorer la rentabilité et la compétitivité du secteur bancaire. Le crédit au secteur privé a progressé de 11,7 % et les dépôts ont augmenté de 4,1 % en glissement annuel en novembre 2024. Cependant, la part des prêts non performants reste élevée, à environ 13 % en juillet 2024.

10. Évaluation des sauvegardes. L'évaluation des sauvegardes de 2022 a conclu que la banque centrale régionale (Banque des états de l'Afrique centrale, BEAC) maintenait un robuste cadre de gouvernance et de solides dispositifs d'audit externe, tandis que les pratiques en matière d'audit interne et de gestion des risques demandaient à être renforcées. Une mission de suivi des sauvegardes a été réalisée fin 2023 afin de faire le point sur les recommandations non encore appliquées et sur l'évolution des dispositifs de gouvernance. La mission a recommandé de renforcer l'intégration des nouveaux membres de la direction et du conseil d'administration et de mettre en place un cadre de délégation renforcé pour la prise de décision au niveau de l'exécutif. La BEAC a entrepris de suivre ces recommandations, bien que des mesures supplémentaires soient nécessaires pour appliquer les recommandations de l'évaluation de 2022.

B. Perspectives et Risques

11. Les perspectives à moyen terme demeurent positives dans l'ensemble. La croissance du PIB devrait se redresser pour atteindre 3,9 % en 2024 et 4 % en 2025 et s'affermir à moyen terme à environ 4,5 % avec la stabilisation de l'environnement extérieur, l'augmentation de la production d'électricité et de gaz naturel et l'avancement des réformes. La mise en service de la nouvelle centrale hydroélectrique de Nachtigal contribuerait à rendre l'offre d'électricité plus prévisible et moins coûteuse et favoriserait le développement du secteur privé (annexe III). L'inflation devrait connaître une nouvelle décélération en 2025, passant sous le critère de convergence de la CEMAC, de 3 % à moyen terme. Une légère détérioration du compte courant est anticipée à moyen terme, à environ 3,5 % du PIB, sous l'effet du déclin continu des exportations d'hydrocarbures. La dette publique devrait progressivement diminuer grâce à la poursuite du rééquilibrage des finances publiques et à la gestion prudente de la dette.

¹ La dette publique est la dette de l'administration centrale ; elle comprend la dette de la SONARA et la dette garantie par l'État (analyse de viabilité de la dette).

Tableau 1 du Texte. Cameroun : Principaux Indicateurs Économiques

	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est.	6 ^e rev.	Proj.	6 ^e rev.	Proj.	Projections			
Croissance du PIB (en %)	3,2	3,9	3,9	4,2	4,0	4,1	4,4	4,6	4,6
Inflation mesurée par les prix à la consommation, moyenne (en %)	7,4	5,9	4,5	5,5	3,5	3,0	2,8	2,6	2,5
Solde global, dons compris (en % du PIB)	-0,6	-0,4	-0,6	-0,6	-0,3	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Solde primaire non pétrolier (en % du PIB)	-2,5	-2,0	-2,0	-1,3	-1,3	-1,6	-1,6	-1,6	-1,7
Compte des transactions courantes (en % du PIB)	-4,1	-2,3	-3,4	-2,5	-2,8	-3,8	-3,6	-3,4	-3,2
Dette publique (en % du PIB)	43,2	42,0	42,0	39,5	39,4	37,9	36,5	35,0	33,7

Sources : Autorités nationales ; calculs des services du FMI.

12. Cependant, ces perspectives pourraient être révisées à la baisse. À l'échelle nationale, des tensions sociales relatives à la transition politique à l'approche des élections présidentielles pourraient se manifester, tandis que les violences dans les régions touchées par un conflit pourraient persister et s'intensifier, éventuellement aggravées par des catastrophes naturelles. Des dépassements des dépenses préélectorales pourraient peser sur la résolution des autorités à persévéérer dans l'assainissement des finances publiques. À l'échelle régionale, les risques résident dans des politiques contraires à la stabilité régionale, des défis sécuritaires et une instabilité politique. À l'échelle internationale, les perspectives sont troublées par la fragmentation géoéconomique (par exemple l'Ukraine et le Moyen-Orient), le ralentissement de la croissance dans les grandes économies avec des répercussions sur les échanges et les flux financiers, et la volatilité des prix des produits de base et des marchés financiers (annexe I). Des retards de décaissement de l'aide apportée par les donateurs agravaient les contraintes de liquidité et les défis pour le développement.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

13. Les résultats du programme à fin juin, fin septembre et fin décembre 2024 sont satisfaisants dans l'ensemble.

- À fin juin, tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés et quatre des six objectifs indicatifs ont été atteints. L'objectif indicatif portant sur la part des dépenses exécutées par procédures exceptionnelles a été atteint pour la première fois au cours du programme.
- À fin septembre, sept des neuf objectifs indicatifs ont été atteints. Les deux objectifs indicatifs non atteints à fin juin et fin septembre étaient l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs et le plafond des interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH). Les autorités ont déclaré que ces interventions s'expliquaient en grande partie par les dépenses de sécurité dues à la persistance des troubles sociaux dans le Nord (MPEF, tableau 1). L'augmentation des interventions directes de la SNH et les faiblesses persistantes de la gestion de trésorerie ont contribué à une légère sous-performance concernant l'apurement des obligations intérieures impayées — de 19 milliards de francs CFA — bien que l'émission d'une euro-obligation intervenue plus tôt que prévu, en juillet 2024, ait aidé à réduire le stock des obligations intérieures impayées.
- À fin décembre, deux critères de réalisation quantitatifs, pour lesquels des données sont disponibles, ont été respectés. Les autorités demandent une dérogation à l'applicabilité des

deux autres critères de réalisation quantitatifs prévus dans l'accord au titre du MEDC (le plancher sur le solde primaire hors pétrole et le plafond sur le financement intérieur net) car aucune information ne sera disponible avant la réunion du Conseil d'administration et rien n'indique clairement à ce jour que ces critères ne seront pas respectés (§36).

- Tous les critères de réalisation continus ont été respectés.

14. Les septièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC et la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD sont reportées en raison d'un retard dans l'obtention des assurances régionales de la CEMAC et du délai supplémentaire requis pour évaluer les résultats du programme.

15. Les autorités ont commencé à prendre les mesures correctives pour les objectifs indicatifs manqués. Alors que les dépenses engagées au moyen d'avances de trésorerie ont été maîtrisées, les interventions directes de la SNH ont augmenté. Afin d'améliorer la transparence de l'exécution de la loi de finances, les autorités ont commencé à produire des rapports sur les interventions directes de la SNH et elles prévoient d'inscrire progressivement ces dépenses au budget.

16. La mise en œuvre des repères structurels a été satisfaisante dans l'ensemble. Trois des neuf repères structurels prévus pour les septièmes revues ont été respectés dans les délais : i) la liste des 25 plus grandes entreprises publiques a été publiée sur le site du ministère des Finances avec des liens vers leurs états financiers annuels audités sur leurs sites internet pour 11 d'entre elles (RS 4) ; ii) les autorités ont constitué un ensemble de données sur les salaires adapté aux calculs des simulations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques avant le délai fixé (RS 5) ; iii) une annexe a été ajoutée à la loi de finances 2025 sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement qui sont conformes au cadre budgétaire à moyen terme et compatibles avec le calendrier de réalisation des projets d'investissement (RS 6). Trois repères structurels ont été respectés avec un retard : i) les textes d'application du code minier de 2016 ont été achevés et publiés en janvier 2025 (RS 1) ; ii) après avoir adopté un calendrier pour la transformation des chapitres communs, les autorités ont pris un décret précisant les règles de gestion des autorisations budgétaires et limitant les chapitres communs à 10 % du budget en 2025 (RS 3) ; et iii) le ministère des Finances a émis une instruction, à la suite d'un audit, pour renforcer la gestion des comptes de correspondants, comprenant des dispositions sur la clôture des comptes illégaux, l'apurement des arriérés de paiement et des règles de gestion de la trésorerie conformes aux exigences de la loi de finances annuelle en janvier 2025 (RS 8). Il est proposé de reporter deux repères structurels manqués : i) les autorités ont défini les principales révisions à apporter à la loi de 2013 relative aux incitations à l'investissement (RS 2) sur la base de leurs études et d'études réalisées par la Banque mondiale, mais l'adoption de la loi est reportée (RS 2, qu'il est proposé de reporter à avril 2025) et ii) une banque a été recapitalisée conformément aux exigences de ratio d'adéquation des fonds propres de 8 % et aux règles de Bâle (RS 10, MPEF, §34), tandis que la recapitalisation de la deuxième banque est reportée (RS 10, qu'il est proposé de reporter à avril 2025). L'étude sur la restructuration de la SONARA (RS 9) n'a pas été terminée en raison d'un retard dans la conclusion d'un contrat avec un consultant à la suite d'un changement du directeur général de la société et des incertitudes relatives aux sources de financement de l'étude. Un nouveau repère structurel est

proposé pour le 15 mai 2025 (RS 11). Au titre du nouveau repère structurel, les autorités soumettront un rapport d'étape de l'étude comprenant quatre scénarios de restructuration, des estimations des dépenses de fonctionnement et d'investissement, une étude financière de la capacité maximale et une étude des marchés de produits pétroliers en Afrique subsaharienne. Les autorités sont déterminées à terminer l'étude de restructuration de la SONARA et à y donner suite d'ici fin 2025.

17. Les deux mesures de réforme dues pour la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD ont été achevées (MPEF, tableau 3). Avec l'appui de partenaires techniques, les autorités ont intégré les considérations relatives au changement climatique dans la méthodologie d'évaluation ex ante des projets (MR 4, MPEF, §46). En outre, elles ont adopté la loi révisée sur la protection civile et mis à jour le décret régissant l'Observatoire national des risques (ONR). Cette mise à jour précise les attributions et le fonctionnement de l'ONR conformément à la loi révisée sur la protection civile, elle renforce la mission de l'ONR en confortant ses capacités de prévention des risques de catastrophe tout en intégrant les principaux acteurs gouvernementaux et établit un système national coordonné de suivi et de prévention des risques de catastrophe (MR 6, MPEF, §46).

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES

Les entretiens relatifs au programme donnant accès aux tranches supérieures de crédit ont porté sur les mesures indispensables et les engagements politiques résiduels pour atteindre les objectifs du programme ainsi que sur les priorités de politiques publiques à moyen terme.

A. Améliorer la Résilience Budgétaire

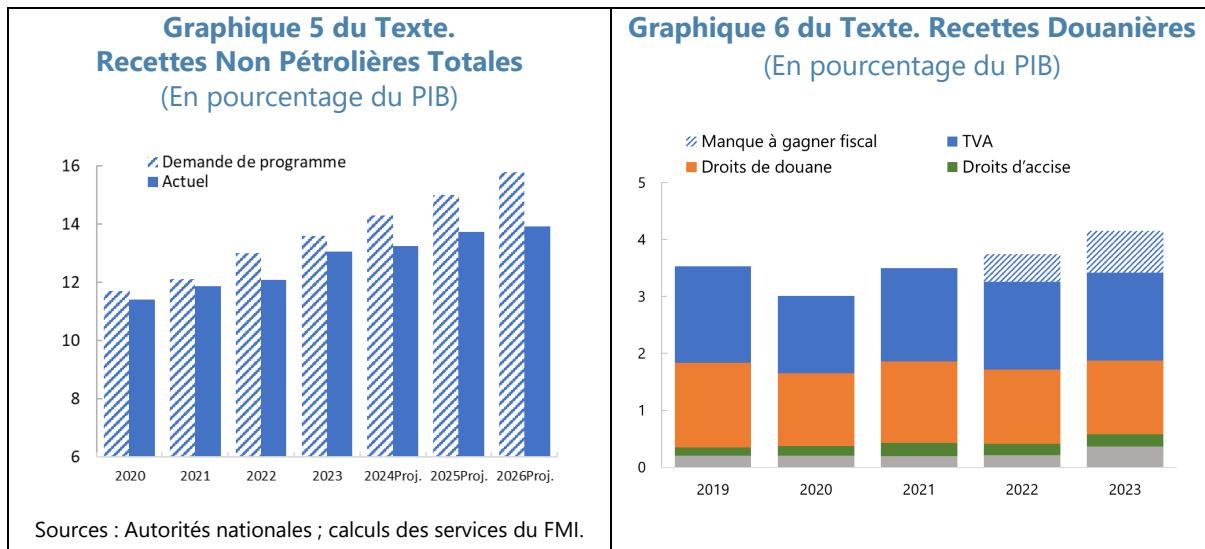
18. L'assainissement des finances publiques est en bonne voie et devrait se poursuivre en 2025. Le déficit primaire hors pétrole devrait diminuer, passant de 2,5 % du PIB en 2023 à 2 % en 2024, puis à 1,3 % en 2025 (tableau 2 du texte). Les autorités ont soumis au Parlement la loi de finances 2025 conformément au cadre macroéconomique et budgétaire du programme (mesure préalable, MPEF, §7) et ont identifié les mesures de dépenses pour imprévus en cas de choc inattendu afin de préserver les objectifs d'assainissement des finances publiques.

	Tableau 2 du Texte. Cameroun : Évolution des Finances Publiques (En pourcentage du PIB)				
	2023 Est.	2024 Est.	2024 Proj.	2025 Est.	2025 Proj.
Total des recettes et dons	16,5	16,5	15,9	15,6	15,9
Recettes pétrolières	2,9	2,6	2,4	1,6	2,1
Recettes non pétrolières	13,1	13,6	13,2	13,8	13,5
Dons	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3
 Dépenses totales	 17,1	 16,9	 16,5	 16,3	 16,1
Dépenses courantes	13,3	11,7	11,5	10,3	10,7
Traitements et salaires	4,5	4,8	4,6	4,3	4,6
Biens et services	3,9	2,9	2,9	2,8	2,9
Transferts et subventions	3,8	3,0	3,0	2,2	2,1
Paiements d'intérêts	1,1	1,0	1,0	0,6	0,6
Dépenses d'équipement	3,7	5,1	5,0	5,7	5,4
 Solde global	 -0,6	 -0,4	 -0,6	 -0,6	 -0,3
Solde primaire hors pétrole	-2,5	-2,0	-2,0	-1,3	-1,3

Sources : Autorités nationales ; calculs des services du FMI.

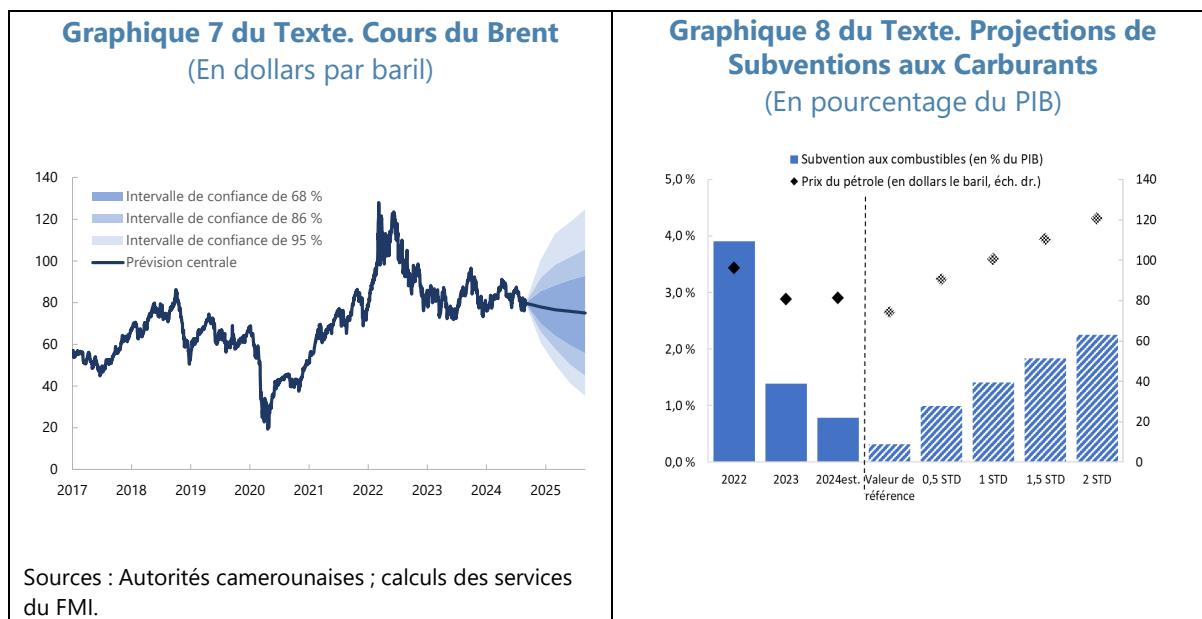
19. Les recettes non pétrolières ont progressé, mais moins vite que dans les projections du programme. Elles devraient atteindre 13,2 % du PIB en 2024 pour une projection de 14,3 % du PIB au moment de la demande d'accord en 2021 (graphique 5 du texte). Ces moindres performances s'expliquent par l'absence d'avancées sur les principales réformes de la fiscalité, notamment les révisions de la loi de 2013 relative aux

incitations à l'investissement (RS 2, reporté à avril 2025, MPEF, §18) et la rationalisation des exonérations de TVA. La modeste amélioration des recettes non pétrolières est principalement attribuable aux progrès dans l'administration fiscale, à l'intensification des efforts de recouvrement des arriérés d'impôts et de droits de douane, à une augmentation des droits de timbre et à des facteurs ponctuels. Les autorités poursuivront le renforcement de l'administration des impôts et des douanes en 2025 et au-delà, notamment en poursuivant le passage au numérique, en recouvrant les arriérés d'impôt, en améliorant la conformité fiscale et en renforçant l'intégrité au sein des douanes conformément aux recommandations de l'assistance technique (annexe IV).



20. Le Cameroun a considérablement réduit les subventions aux carburants. Les deux hausses des prix à la pompe intervenues à ce jour et la baisse des cours internationaux du pétrole ont nettement réduit les subventions aux carburants pour les consommateurs et les entreprises. Sur la base des prévisions de cours les plus récentes, les subventions aux carburants sont estimées à environ 0,3 % du PIB en 2025. Bien que les risques sur les cours pétroliers soient baissiers, les services du FMI estiment qu'une augmentation des cours d'un écart-type porterait les subventions à environ 1,4 % du PIB en 2025 (graphiques 7 et 8 du texte)². Pour la suite, les services du FMI ont conseillé d'utiliser les prix de marché du pétrole aux fins de la fiscalité et d'introduire un mécanisme d'ajustement automatique des prix à moyen terme afin de découpler les décisions économiques du cycle politique à moyen terme. L'utilisation d'un prix de référence plus bas pour le calcul des taxes sur les importations de carburants s'est traduite par des dépenses fiscales (c'est-à-dire un manque à gagner) d'environ 356 milliards de francs CFA, soit 1,2 % du PIB en 2022–23 (graphique 6 du texte).

² L'écart-type d'environ 20 dollars par baril est calculé sur la base des cours pétroliers des dix dernières années.



21. Au vu de ces éléments, les services du FMI ont conseillé aux autorités de renforcer le filet de protection sociale afin de protéger les personnes vulnérables affectées par les hausses de prix. Le Cameroun compte de nombreux programmes de protection sociale, mais ils ne touchent qu'un faible pourcentage des pauvres. Les dépenses d'assistance sociale, de 0,2 % du PIB en 2021, ont été inférieures à la moitié de la moyenne des pays comparables et ont principalement été orientées vers la région du Centre, bénéficiant aux ménages plus aisés et urbains (Revue des dépenses publiques, 2023, Banque mondiale). Pour améliorer le ciblage, il sera nécessaire d'établir un registre unifié des programmes d'assistance sociale, cartographier les bénéficiaires et identifier les pauvres, ce qui constitue des réformes à moyen terme. À court terme, les options consistent à augmenter le financement aux secteurs de la santé et de l'éducation où les dépenses à la charge des ménages sont supérieures à la moyenne régionale et à la moyenne des pays de niveau de revenu similaire. La communication des objectifs et des effets attendus de cette réforme aux parties concernées favoriserait l'adhésion au train de mesures.

22. Les réformes de la gestion des finances publiques (GFP) et de la gestion de l'investissement public (GIP) progressent et doivent être poursuivies. Les dépenses d'investissement ont été inférieures aux montants inscrits au budget ces dernières années, souvent évincées par d'autres dépenses, tandis que les retards d'exécution ont augmenté le coût des projets. Concernant la GFP, les autorités prennent des mesures pour renforcer les contrôles budgétaires, notamment en supprimant progressivement les chapitres budgétaires communs, en limitant les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles et en publiant les contrats de marchés publics en ligne. Les autorités ont engagé des réformes de la gestion de trésorerie et de la gestion des comptes des correspondants du Trésor (RS 8, décembre 2024, MPEF, §24) ainsi que des réformes de la planification des marchés publics (RS 7, mai 2025, MPEF, §24). Ces réformes devraient également permettre de résorber les retards pris dans l'exécution des projets d'investissement (annexe V). En outre, un plan stratégique de GFP adopté en octobre 2024 sur la base des récentes évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) et de la GFP intégrera les questions de

genre et les questions climatiques dans les finances publiques et améliorera les systèmes d'information.

23. L'arrêt de l'accumulation d'arriérés intérieurs reste un défi. L'emprunt extérieur supplémentaire a permis de réduire le stock des obligations intérieures impayées, ramené de 743 milliards de francs CFA à fin 2023 à 517 milliards à fin septembre 2024. Cependant, en raison des faiblesses présentes dans la gestion de trésorerie et des dépenses exécutées par procédures exceptionnelles, les autorités ont manqué (de peu) le plafond fixé par le programme sur l'accumulation d'arriérés intérieurs à fin septembre. Compte tenu des retards pris dans les décaissements des appuis budgétaires de la Banque mondiale et du FMI, qui ont contribué en partie aux problèmes de liquidité, l'apurement net des obligations intérieures devrait être inférieur aux engagements pris dans le cadre du programme pour fin 2024.

24. Les risques budgétaires liés aux entreprises publiques demeurent conséquents. Aucun progrès tangible n'est observé dans la restructuration de la SONARA, la raffinerie nationale, dont la valeur d'actif est négative et qui représente un coût élevé pour le budget³. Un appel d'offres restreint a été lancé pour l'étude de faisabilité technique et économique de la restructuration de l'entreprise et un contrat sera signé avec un consultant qui réalisera l'étude (mesure préalable, MPEF, §27). Il est prévu qu'un rapport d'étape soit présenté dans un délai de trois mois suivant la signature, et un nouveau repère structurel est proposé pour le 15 mai 2025. D'autres réformes concernant les entreprises publiques ont pris du retard, notamment la signature de contrats de performance basés sur les récentes études de diagnostic d'une sélection d'entreprises et le règlement des dettes croisées avec l'État et entre les entreprises publiques. Pour faire avancer ces réformes et renforcer la surveillance des entreprises publiques, une agence nationale des investissements a été créée en 2024 (MPEF, §29). Les difficultés de trésorerie de la compagnie nationale d'électricité, ENEO, ont déjà accentué les pressions budgétaires en 2023 et 2024. Les autorités incluent désormais une provision budgétaire pour couvrir les pertes potentielles en plus des dépenses liées aux subventions à l'électricité et des charges relatives au fonctionnement de la nouvelle centrale hydroélectrique de Nachtigal. Les autorités négocient l'acquisition d'une participation dans ENEO auprès de la société britannique de capital-investissement Actis. De nouveaux investissements pour répondre à la demande croissante d'électricité, la réforme des tarifs, notamment au moyen d'un règlement pour améliorer le recouvrement des coûts, et des efforts pour renforcer la facturation et la collecte assainiraient la situation financière du secteur et limiteraient les risques pour le budget (annexe III).

B. Préserver la Viabilité de la Dette

25. Bien que le risque de surendettement du Cameroun demeure élevé, la dette publique est viable et suit une trajectoire baissière. La capacité d'endettement reste faible et deux des quatre indicateurs de la dette extérieure, les ratios service de la dette/recettes et service de la dette/exportations, dépassent leurs seuils respectifs dans le scénario de référence, ce qui pointe un risque élevé de surendettement (AVD, §22 et §24). Néanmoins, les indicateurs de l'encours de la

³ La dette due par la SONARA aux douanes est estimée à environ 250 milliards de francs CFA à fin 2023 (0,8 % du PIB).

dette extérieure restent inférieurs au seuil et grâce au maintien de la discipline budgétaire, tous les indicateurs du service de la dette demeurent orientés à la baisse. Le ratio service de la dette/recettes devrait passer au-dessous du seuil à moyen terme. En outre, le ratio valeur actualisée de la dette publique/PIB est passé sous le seuil pour la première fois depuis la conclusion des accords au titre de la FEC et du MEDC, ce qui indique que le risque de surendettement global diminue. Le choc sur les exportations et le choc sur les prix des produits de base sont les scénarios de choc les plus extrêmes pour les indicateurs de la dette extérieure. Dans l'ensemble, la dette du Cameroun est jugée viable, compte tenu de l'engagement des autorités à atteindre les objectifs du programme, notamment l'assainissement des finances publiques et la gestion active de la dette, qui contribueront à ancrer les objectifs budgétaires lors des prochaines élections.

26. Les autorités gèrent activement la dette. Le gouvernement a limité les nouveaux emprunts extérieurs et recherche généralement des prêts concessionnels afin de préserver la viabilité de la dette. En 2023–24, le plafond d'endettement global est resté inchangé, avec un ajusteur appliqué pour les emprunts concessionnels destinés aux projets d'infrastructure et aux projets sociaux de la Banque mondiale. Pour améliorer le profil de liquidité de la dette publique, une opération de gestion de la dette a été engagée, avec un emprunt d'environ 131 milliards de dollars auprès d'Afreximbank en janvier 2024 et une euro-obligation de 550 millions de dollars (332 milliards de francs CFA) ayant fait l'objet d'un placement privé en juillet 2024. Les sommes recueillies dans le cadre de ces émissions ont été affectées à l'apurement des obligations intérieures impayées. En outre, les autorités sont en discussion avec les partenaires du développement en vue d'annuler les soldes engagés non décaissés non performants sur prêts projets signés et de réaffecter les lignes de crédit extérieures inutilisées. Les autorités prévoient de remplacer l'émission d'une obligation régionale à long terme de 380 milliards de francs CFA qui était prévue par un financement commercial extérieur en 2025 en raison du resserrement des conditions de financement sur le marché régional, comme en témoigne le faible niveau des souscriptions aux émissions d'obligations souveraines.

Tableau 3 du Texte. Cameroun : Décomposition de la Dette Publique et du Service de la Dette par Créditeur — 2023–25

	2023	2023	2023	2023	2024	2025	2023	2024	2025
	Millions de dollars	Pourcentage de la dette	Pourcentage du PIB	Millions de dollars			Pourcentage du PIB		
				2 542	2 964	2 093	5,2	5,6	3,7
Total 1/	20 558	100,0	41,4	2 542	2 964	2 093	5,2	5,6	3,7
Extérieure	13 545	65,9	27,3	1 319	1 446	1 332	2,7	2,7	2,4
Créanciers multilatéraux	6 720	32,7	13,5	280	373	393	0,6	0,7	0,7
FMI	1 448	7,0	2,9						
Banque mondiale	2 555	12,4	5,1						
BAFD	1 764	8,6	3,6						
Autres créanciers multilatéraux	953	4,6	1,9						
dont : BIsD	698	3,4	1,4						
dont : FIDA	103	0,5	0,2						
Créanciers bilatéraux	5 224	25,4	10,5	769	774	659	1,6	1,5	1,2
Club de Paris	1 531	7,4	3,1	213	249	183	0,4	0,5	0,3
dont : France	1 303	6,3	2,6						
dont : Japon	81	0,4	0,2						
Non membres du Club de Paris	3 536	17,2	7,1	549	520	484	1,1	1,0	0,9
dont : Chine	3 434	16,7	6,9						
dont : Turquie	103	0,5	0,2						
Euro-obligations	850	4,1	1,7	108	104	98	0,2	0,2	0,2
Prêteurs commerciaux	751	3,7	1,5	161	195	182	0,3	0,4	0,3
dont : Banque de Chine	143	0,7	0,3						
dont : Intesa San Paolo SPA	80	0,4	0,2						
Dette intérieure	7 013	34,1	14,1	1 223	1 519	761	2,5	2,9	1,4
Bons du Trésor (BTA)	697	3,4	1,4	400	707	0	0,8	1,3	0,0
Obligations	2 319	11,3	4,7	460	263	400	0,9	0,5	0,7
Dette structurée	1 415	6,9	2,8	359	466	292	0,7	0,9	0,5
Dette non structurée	88	0,4	0,2	5	32	18	0,0	0,1	0,0
Avances de la BEAC	1 258	6,1	2,5	0	51	51	0,0	0,1	0,1
Instances de paiement et arriérés	1 236	6,0	2,5						
Postes pour mémoire :									
Passifs conditionnels	881		1,8						
dont : garanties publiques (extérieures)	12		0,0						
dont : autres passifs conditionnels	869		1,7						
dont : extérieurs	473		1,0						
dont : intérieurs	396		0,8						
PIB nominal (en milliards de FCFA)				29 891	32 099	34 452			
Taux de change en fin de période (FCFA/dollar)				602			
Taux de change moyen pour la période (FCFA/dollar)				606			

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

1/ Hors garanties publiques et autres passifs conditionnels, qui sont enregistrés en postes pour mémoire.

C. Renforcer la Résilience du Secteur Financier et l’Inclusion Financière

27. Des efforts ont été entrepris pour remédier aux vulnérabilités des bilans dans le secteur financier. La recapitalisation de deux banques qui est en cours devrait conforter la résilience du secteur, mais le niveau élevé des prêts non performants et l’interdépendance entre le système bancaire et l’État sont des sources de vulnérabilité⁴. Le repère structurel relatif à la capitalisation des deux banques n’a pas été atteint (RS 10, MPEF, §34), bien qu’une des banques ait été entièrement recapitalisée et que les autorités se soient engagées à parachever la recapitalisation de la deuxième d’ici fin avril 2025. Le financement de l’augmentation des fonds propres de la deuxième banque devrait être structuré aux conditions de marché afin de garantir la viabilité de la banque à moyen terme. Les autorités travaillent à l’approfondissement du marché secondaire intérieur, soutenues également par l’assistance technique du FMI, ce qui permettrait de diminuer l’exposition des banques (MPEF, §36). Afin de réduire les prêts non performants et d’améliorer l’accès des MPME au crédit à moyen terme, les autorités travaillent i) sur la création d’un registre du

⁴ L’exposition des banques au secteur public de la CEMAC, entreprises publiques comprises, était de 37 % à fin 2023.

crédit, d'un registre des bilans et d'un système de notation des entreprises et des personnes physiques avec la BEAC, ii) sur la création d'un registre des titres fonciers et iii) sur l'établissement d'un fonds de garantie de l'État pour les PME. Il est également recommandé de créer des tribunaux de commerce et de financer une formation complémentaire pour les juges en charge des affaires commerciales. Concernant les prêts non performants transférés à la Société de recouvrement des créances (SRC), une clause de caducité automatique est en cours d'introduction pour le recouvrement des actifs. La SRC a renforcé les aspects sécuritaires et judiciaires de ses activités en recrutant plusieurs magistrats ; elle travaille sur le recouvrement des fonds illicites ou des fonds saisis à l'étranger en collaboration avec les autorités étrangères (MPEF, §40).

28. Les risques pour la stabilité financière du rôle croissant de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) devraient être atténués par l'adoption d'une surveillance formelle. Le gouvernement a précisé le mandat opérationnel de la CDEC et travaille à sa mise en œuvre dans le respect de la législation camerounaise. La CDEC collaborera avec la BEAC et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) pour évaluer le besoin de surveillance de ses activités et garantir que les intérêts des déposants soient toujours protégés et que les risques pour la stabilité financière soient minimisés (MPEF, §38).

29. La mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière et de la stratégie de développement du secteur financier est en cours. La stratégie d'inclusion financière vise à accroître la pénétration des services bancaires : i) en développant l'éducation financière, ii) en améliorant la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des produits et services financiers, iii) en facilitant l'accès au financement pour les chaînes de valeurs agricoles et les MPME et iv) en promouvant l'innovation et la finance numérique. La mission a recommandé de conduire la stratégie d'inclusion financière en synergie avec la stratégie de la CEMAC afin de promouvoir une meilleure inclusion financière dans la région. Le gouvernement met en place un fonds de garantie qui améliorera l'accès des PME au crédit tandis qu'une étude entreprise en collaboration avec la Banque mondiale est en cours pour améliorer l'efficacité et l'efficience. Ces évolutions du secteur financier faciliteraient également le financement des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

D. Améliorer la Gouvernance, la Lutte contre la Corruption et l'Intégration Financière

30. Les autorités mettent en œuvre les recommandations du [Rapport d'Assistance Technique sur le Diagnostic de la Gouvernance et de la Corruption](#) de 2023 de manière selective, avec des avancées limitées jusqu'ici en ce qui concerne la lutte contre la corruption. Les réformes ont surtout porté sur la gestion et la transparence des entreprises publiques et le renforcement du cadre de GFP. La récente publication, sur le site du ministère des Finances, de liens hypertexte vers les états financiers annuels audités des 25 plus grandes entreprises (RS 4, novembre 2024) devrait progressivement accroître la transparence et la surveillance des performances des entreprises publiques. Des contrats d'objectifs sont en cours d'élaboration pour plusieurs entreprises publiques, tandis que des mesures sont prises pour renforcer les systèmes de contrôle et promouvoir le respect des codes de conduite et de déontologie. Le programme de réformes résiduel comprend la mise en conformité des cadres juridique et institutionnel de lutte

contre la corruption avec la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment la pénalisation des actes d'enrichissement illicite, la rédaction d'un code des juridictions financières, la modification du code pénal et la mise en application de la loi sur la déclaration de patrimoine. Les réformes en cours conforteront le cadre juridique et institutionnel pour l'administration des impôts et des douanes et stimuleront et renforceront l'intégrité par la numérisation et la sensibilisation du public (annexe IV).

31. Les mesures correctives visant à faire lever la suspension décidée par l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) sont déjà en cours. Avec de l'avance sur la prochaine validation d'avril 2027, le gouvernement a finalisé la nomination des membres du comité ITIE, qui comprend des membres de la société civile, et a publié les textes d'application du nouveau code minier (RS 1, juin 2024)⁵. En outre, un registre des bénéficiaires effectifs a été mis en place à la Direction générale des impôts du ministère des Finances, qui permet d'accéder à certaines entités publiques et au comité ITIE. Les autorités comptent adopter les textes d'application du code de la transparence et de la bonne gouvernance en matière de GFP et publier les accords de partage de la production dans le secteur extractif pour lesquels les entreprises privées ont donné leur consentement. Le groupe multipartite reste à moderniser afin d'assurer la participation de la société civile grâce à une procédure publique ouverte et transparente de sélection et de nomination de nouveaux membres de la société civile (MPEF, §42).

32. Le Cameroun travaille avec le Groupe d'action financière (GAFI) et le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) pour renforcer le régime de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les mesures prises par le nouveau Comité de coordination des politiques de LBC/FT ont permis d'accroître les ressources de la cellule de renseignement financier et de renforcer la capacité des autorités d'enquête et des organes judiciaires à poursuivre les affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) dans l'objectif de sortir de la « liste grise ». En outre, les entreprises doivent désormais soumettre des informations sur leurs bénéficiaires effectifs dans leurs déclarations annuelles, tandis que le cadre de coopération entre l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) et la BEAC renforcera l'audit des flux financiers suspects. Les travaux à accomplir comprennent notamment l'alignement des politiques nationales de LBC/FT sur les constats de l'évaluation nationale des risques et l'amélioration de l'accessibilité d'informations adéquates et à jour sur les bénéficiaires effectifs (MPEF, §43, 44).

E. Lutte contre les Vulnérabilités Climatiques

33. Les réformes conduites jusqu'ici et soutenues par la FRD montrent déjà des avancées vers l'action climatique. Le Comité national de facilitation de la mise en œuvre de l'agenda climatique, établi en mai 2024 dans le cadre du programme a été essentiel pour le développement du plan national d'action pour le climat. Le Comité travaille également à l'actualisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN) pour 2025 (MPEF, §45). L'actualisation de la CDN

⁵ Le Conseil d'administration de l'ITIE décidera s'il est nécessaire de réaliser une évaluation ciblée des exigences spécifiques pour lesquelles les progrès paraissent insuffisants, telles que la mobilisation des parties prenantes, dans un délai de 18 mois à compter de septembre 2024.

en 2025 révisera les objectifs dans le secteur de l'énergie en vue de quadrupler les capacités de production, d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité et d'améliorer la gestion des sols en développant les puits de carbone. En outre, un cadre pour l'incorporation des considérations liées au changement climatique dans les critères de sélection des projets (MR 3) a été utilisé pour recenser 74 projets prioritaires à inclure dans le programme d'investissements 2025–27.

34. Des efforts sont en cours pour exécuter les mesures de réforme prévues pour la prochaine et dernière revue de l'accord au titre de la FRD. Des avancées notables dans les structures institutionnelles pour le changement climatique et la GFP adaptée au climat sont anticipées avec la mise en œuvre des mesures finales attendues en avril 2025. Après la mission d'assistance technique du FMI en septembre 2024, les calendriers pour l'élaboration d'un Plan national pour le climat (MR 2) et d'une stratégie de financement des risques de catastrophes (MR 7) ont été établis. La stratégie de financement des risques de catastrophe comprendra un éventail d'instruments visant à garantir une mobilisation rapide et économique de ressources en cas de catastrophe (annexe II). L'application de la mesure relative à l'exploitation forestière (MR 8) est en cours et l'intégration des infrastructures de données budgétaires et forestières est en discussion. Le déploiement du système informatique de gestion des informations forestières de deuxième génération (SIGIF 2) est en cours avec la mise en service de divers modules opérationnels tels que les exportations, le contrôle et la traçabilité et la délivrance de certificats (MPEF, §47).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

35. Assurances régionales. La BEAC a manqué de peu son objectif à fin juin 2024 relatif aux avoirs extérieurs nets (AEN) et a fourni de nouvelles assurances de soutien aux programmes des pays de la CEMAC appuyés par le FMI. La BEAC demeure résolue à maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire : elle a repris ses injections de liquidités hebdomadaires en juin 2024 afin d'atténuer la volatilité accrue de la liquidité dans le système bancaire et a maintenu, à juste titre, une orientation restrictive de sa politique monétaire afin de préserver la stabilité des prix et la stabilité extérieure. La BEAC travaille aussi à la résolution des problèmes de personnel de la COBAC et au renforcement des cadres de surveillance et de résolution bancaire et a fourni des assurances sur la stabilité financière. Une revue des politiques régionales et des assurances de politique régionale a été examinée par le Conseil d'administration en février 2025. La conclusion de la revue est conditionnée, entre autres, à la mise en œuvre de politiques et d'assurances satisfaisantes. Les assurances fournies concernant l'objectif régional d'AEN et la stabilité financière sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI au Cameroun et au renforcement de la viabilité extérieure de la région.

36. Une dernière revue est prévue avant l'expiration du programme en juillet 2025. Les autorités demandent la modification des objectifs indicatifs à fin mars 2025 pour tenir compte des changements intervenus dans le cadre macroéconomique, les projections budgétaires et les engagements au titre du programme.

37. Les autorités demandent également une dérogation à l'applicabilité de deux critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2024 relevant de l'accord au titre du MEDC. Les informations requises pour évaluer le respect de ces deux critères (à savoir les plafonds sur le solde primaire hors pétrole et sur le financement intérieur net de l'administration centrale) ne seront pas disponibles à la date de réunion du Conseil d'administration. Cependant, le programme sera mis en œuvre comme prévu et rien n'indique clairement que ces critères ne seront pas satisfait.

38. Deux mesures préalables sont requises pour l'achèvement des septièmes revues du programme appuyé par la FEC et le MEDC : i) soumettre au Parlement la loi de finances 2025 conformément au cadre macroéconomique et budgétaire du programme (mesure déjà mise en place) et ii) signer un contrat avec le consultant qui réalisera l'étude technique et économique approfondie pour la restructuration de la SONARA.

39. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI est satisfaisante, mais elle est exposée à des risques élevés. À fin octobre 2024, l'encours total des crédits du FMI s'élevait à 409,5 % de la quote-part. L'encours total des crédits du FMI (sur la base des tirages actuels et futurs) culmine à 3 % du PIB en 2024, tandis que les obligations annuelles envers le FMI atteignent leur sommet (environ 3,0 % des recettes) en 2027. Les risques pour le programme et pour le FMI sont élevés, et la capacité à rembourser ce dernier pourrait être dégradée en cas de réalisation des risques (§12). L'accélération du rythme des réformes, un fort soutien politique aux objectifs du programme et l'engagement des autres partenaires internationaux sont indispensables pour atténuer ces risques.

40. Risques liés au programme et mesures d'atténuation. Les risques entourant le programme sont élevés. Les faiblesses institutionnelles et de gouvernance, les tensions sociales et politiques, les risques sécuritaires, un dépassement des dépenses électorales et de possibles chocs extérieurs pourraient retarder l'avancement des réformes et détourner les ressources de l'exécution du programme. Ces risques sont atténués par l'historique des autorités camerounaises concernant le remboursement du FMI et la mise en œuvre de ses programmes macroéconomiques, le dialogue étroit avec les donateurs, un programme complet de développement des capacités et la planification des interventions d'urgence.

41. Assurances de financement. Le programme reste intégralement financé, avec des engagements fermes jusqu'à son achèvement, en juillet 2025. La Banque africaine de développement et l'Agence française de développement ont fourni une aide budgétaire en 2024, tandis que l'appui budgétaire de la Banque mondiale devrait être retardé et décaissé d'ici fin mars 2025. L'insuffisance résiduelle sera couverte par d'autres financements, notamment sur ressources intérieures.

42. Cohérence avec la stratégie régionale. Les risques extérieurs et intérieurs exposés ci-dessus affecteront la position extérieure du Cameroun et donc le volume prévu des AEN de la BEAC.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

43. La reprise économique s'est poursuivie, mais la croissance reste modérée. La croissance du PIB s'est établie à 3,2 % en 2023 et devrait atteindre 3,9 % en 2024. Les perspectives à moyen

terme demeurent positives dans l'ensemble, mais elles pourraient être révisées à la baisse compte tenu du risque de tensions sociales entourant les élections et de dépassement des dépenses préélectorales.

44. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et quatre des six objectifs indicatifs ont été atteints à fin juin. L'objectif indicatif portant sur la part des dépenses exécutées par procédures exceptionnelles a été atteint pour la première fois au cours du programme. Sept des neuf objectifs indicatifs ont été atteints à fin septembre. Deux critères de réalisations quantitatifs, pour lesquels des données sont disponibles, ont été respectés à fin décembre 2024. Les trois critères de réalisation quantitatifs continus ont été respectés. Trois des neuf repères structurels attendus pour les septièmes revues ont été respectés dans les délais impartis, et trois avec un retard. Concernant les trois autres repères structurels résiduels, il est proposé d'en reporter deux à avril 2025 pour les huitièmes et dernières revues des accords au titre de la FEC et du MEDC et de remplacer le troisième par un nouveau repère structurel.

45. Le rééquilibrage des finances publiques est en bonne voie et devrait se poursuivre en 2025. L'orientation budgétaire est restée conforme aux objectifs du programme. La forte réduction des subventions aux carburants est une réussite importante qui crée un espace budgétaire pour des dépenses urgentes d'investissement en capital humain et en infrastructures tout en protégeant les pauvres. Une mobilisation plus forte des recettes non pétrolières requiert des mesures politiques plus volontaristes concernant les incitations fiscales. Un nouveau renforcement de la GFP est essentiel pour un assainissement des finances publiques favorable à la croissance.

46. Le secteur financier est mieux capitalisé, mais des vulnérabilités structurelles persistent. La recapitalisation en cours de deux banques pour les mettre en conformité avec la réglementation de la COBAC et le cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle renforcera la résilience du secteur bancaire. Cependant, pour remédier au taux élevé de prêts non performants et limiter l'exposition des banques camerounaises aux entités du secteur public, il est nécessaire d'approfondir le marché secondaire national des titres et de suivre les risques associés en concertation étroite avec la COBAC.

47. Une accélération décisive des réformes en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption et d'intégrité financière est indispensable. Les services du FMI exhortent les autorités à coopérer avec le GAIFI et le GABAC afin de conforter le régime de LBC/FT et de sortir rapidement de la « liste grise ». Les efforts tendant à la mise en œuvre de mesures correctives en vue de lever la suspension de l'ITIE lors du prochain cycle d'évaluation demeurent cruciaux. Il faut poursuivre les travaux sur les faiblesses de la gouvernance recensées dans le rapport de l'évaluation diagnostique de la gouvernance du FMI.

48. Le Cameroun présente un risque élevé de surendettement, mais sa dette est viable. La dette extérieure publique devrait poursuivre sa trajectoire baissière. Les services du FMI exhortent les autorités à avancer dans la restructuration de la SONARA et à conduire des réformes dans le secteur de l'électricité et dans d'autres entreprises publiques afin de limiter les passifs conditionnels et d'améliorer la qualité des services publics.

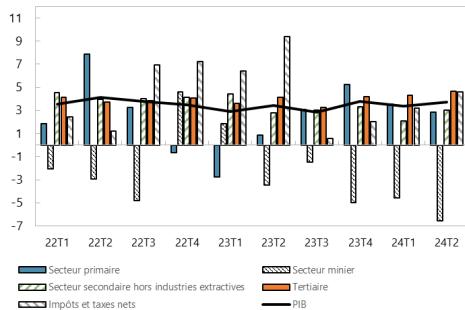
49. Les autorités ont bien avancé dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRD. Les deux mesures de réforme attendues pour la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD ont été mises en œuvre. Il est indispensable de maintenir la dynamique de réforme dans le cadre de l'accord au titre de la FRD et de conforter le cadre institutionnel régissant les politiques climatiques afin d'accroître la résilience aux chocs climatiques et de mobiliser de nouveaux investissements des donateurs et du secteur privé.

50. Compte tenu des performances du Cameroun dans le cadre du programme et des assurances régionales établies dans le document de février 2025 concernant l'union monétaire, les services du FMI sont favorables à l'achèvement des septièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC et de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD. Les services du FMI soutiennent également les demandes de modification des objectifs indicatifs à fin mars 2025 et la demande de dérogation à l'applicabilité de deux critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2024 (à savoir le plancher du solde primaire non pétrolier et le plafond du financement intérieur net), car les données ne seront pas disponibles à la date de la réunion du Conseil d'administration ; d'autre part, bien que les informations permettant l'évaluation ne soient pas disponibles, le programme sera mis en œuvre de façon satisfaisante et rien n'indique clairement que ces critères ne seront pas respectés. Les huitièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC seront conditionnées à la mise en œuvre des assurances essentielles relatives aux AEN, fixées pour fin mars 2025 et établies dans le document de référence de février 2025 à l'échelle de l'union.

Graphique 1. Cameroun : Évolution du Secteur Réel, 2019–24

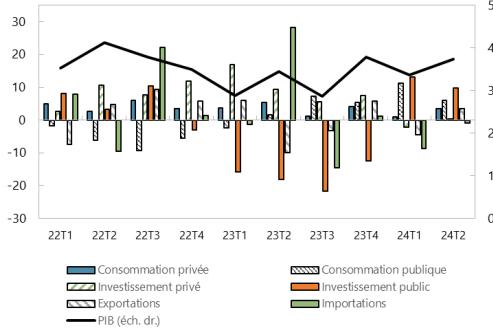
La croissance se poursuit dans les secteurs primaire et tertiaire mais le secteur extractif se contracte.

Croissance du PIB Réel, Composantes de l'Offre (Pourcentage, en glissement annuel)



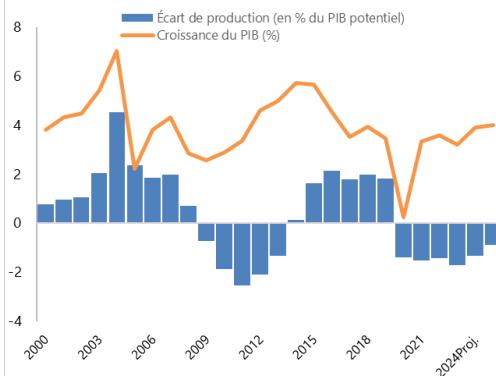
Côté demande, un ralentissement de la consommation et de l'investissement privés est observé, mais aussi des importations, ...

Croissance du PIB Réel, Composantes de la Demande (Pourcentage, en glissement annuel)



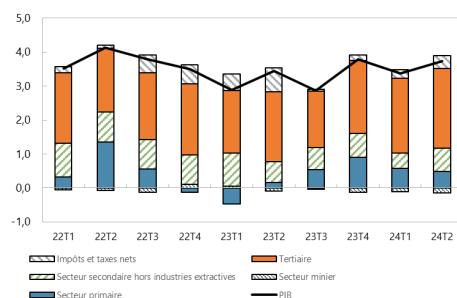
La croissance globale du PIB reste inférieure à son potentiel ...

Écart de Production et Croissance du PIB (En pourcentage)



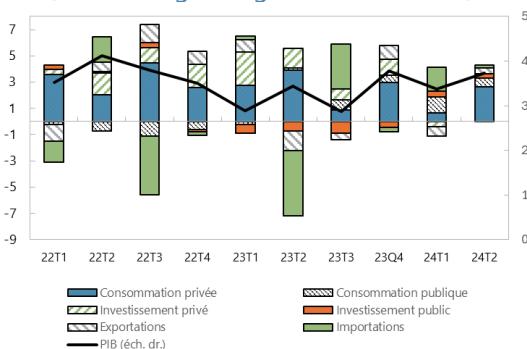
Le secteur tertiaire reste le principal moteur de la croissance.

Croissance du PIB Réel, Contributions de l'Offre (Pourcentage, en glissement annuel)



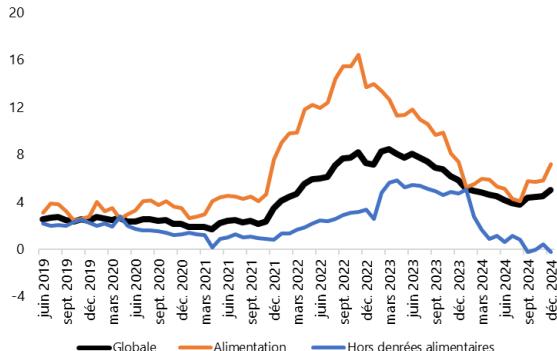
... qui contribuent à la croissance aux côtés de la demande publique.

Croissance du PIB Réel, Contributions de la Demande (Pourcentage, en glissement annuel)



... tandis que les pressions inflationnistes diminuent.

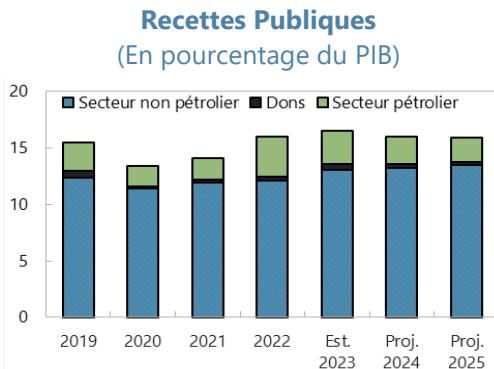
Inflation Alimentaire et Non Alimentaire (Pourcentage, en glissement annuel)



Sources : Autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : Évolution Budgétaire, 2019–25

Les recettes non pétrolières devraient progresser en 2024 et 2025 ...



Les subventions aux carburants devraient encore diminuer en 2024 et 2025.

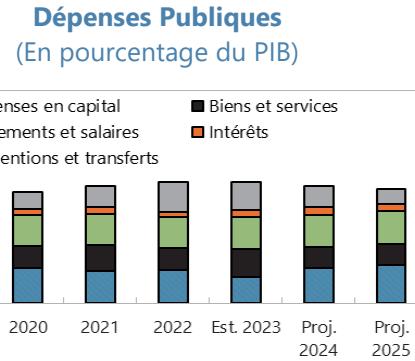


Les autorités s'efforcent de réduire le stock des obligations de paiement intérieures.



Sources : Autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

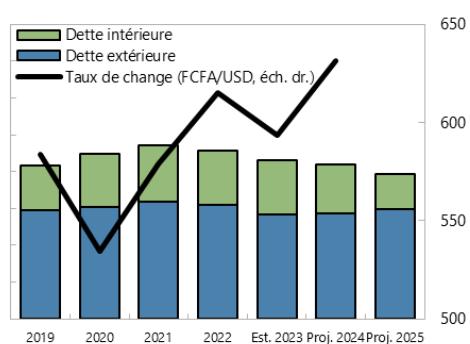
... tandis que les dépenses publiques diminueront sous l'effet de la baisse des subventions et des transferts de biens et services



L'amélioration du solde global et du solde primaire hors pétrole devrait se poursuivre.



La poursuite de la reprise économique et du rééquilibrage budgétaire a contribué à une orientation favorable de la dette publique.

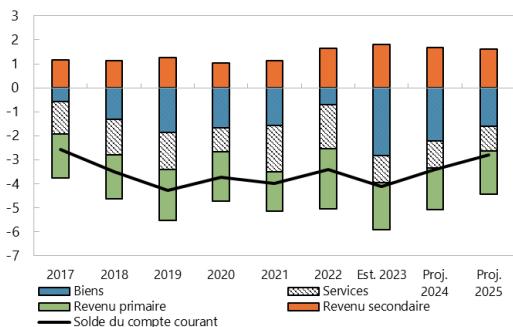


Graphique 3. Cameroun : Évolution du Secteur Extérieur, 2016–25

Une amélioration du solde courant est attendue en 2024 et 2025 grâce au dynamisme des exportations non pétrolières.

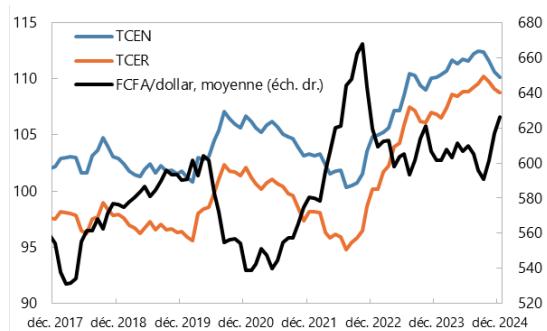
Les prix du cacao ont fortement augmenté en 2024. Ils devraient baisser en 2025 tout en restant élevés.

Solde Courant (En pourcentage du PIB)



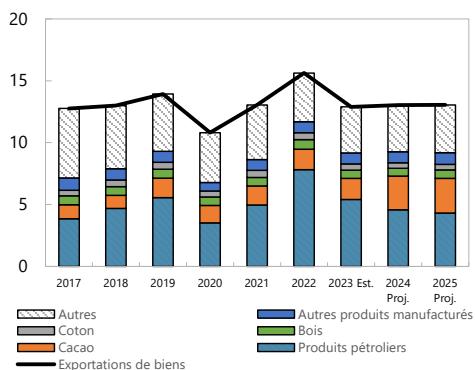
Le franc CFA est resté globalement stable face au dollar en 2024 tandis que les taux de change nominal et effectif réel se sont appréciés.

Taux de Change Effectifs (2010 = 100)



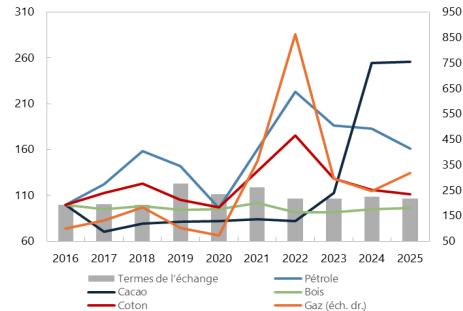
Le prix élevé du cacao a soutenu les exportations non pétrolières en 2024, compensant largement la baisse des exportations pétrolières.

Exportations par Catégorie (En pourcentage du PIB)



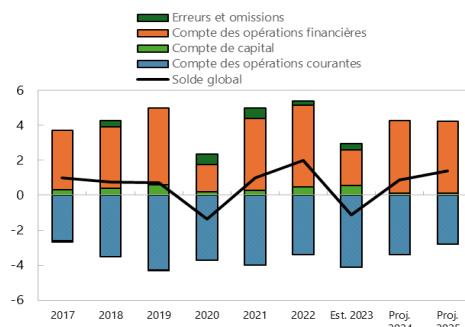
Sources : Autorités nationales ; BEAC ; estimations des services du FMI.

Prix des Produits de Base Internationaux (Indice des prix, 2016 = 100)



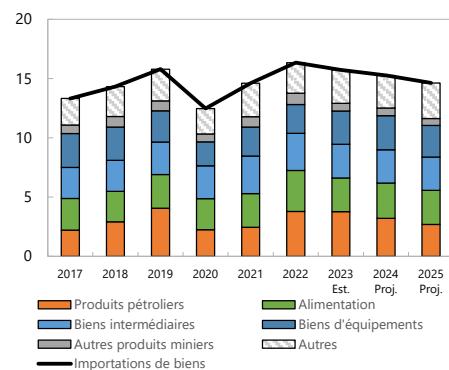
Le solde extérieur devrait s'améliorer en 2024 grâce à une meilleure balance commerciale et à des entrées financières plus vigoureuses.

Balance des Paiements (En pourcentage du PIB)



Le volume des importations progresse modérément, mais la baisse des prix à l'importation limite l'effet sur la balance commerciale.

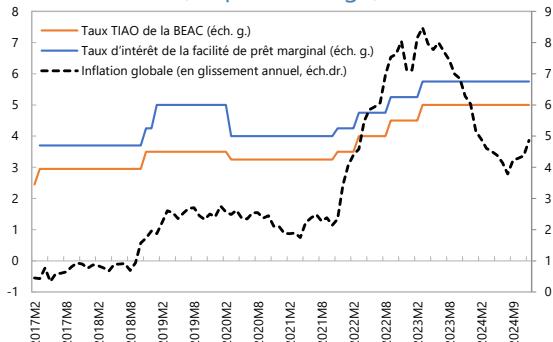
Imports par Catégorie (En pourcentage du PIB)



Graphique 4. Cameroun : Évolution du Secteur Monétaire, 2017–24

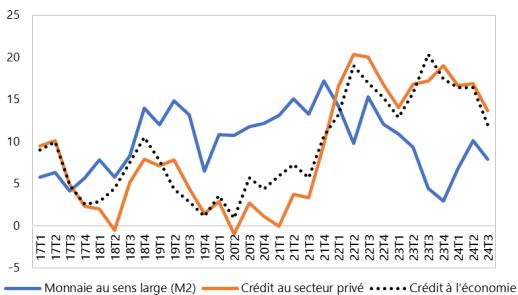
La BEAC a maintenu l'orientation restrictive de la politique monétaire ...

Taux Directeurs de la CEMAC (En pourcentage)



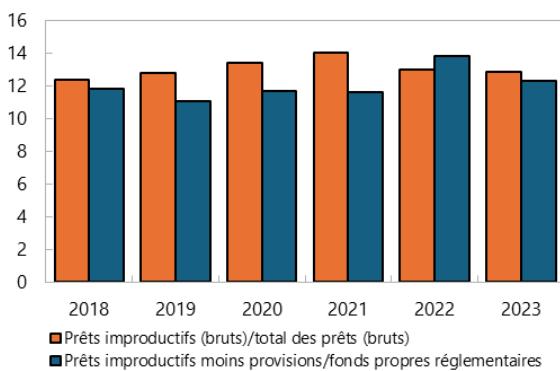
Cela a eu peu d'impact sur la dynamique de la monnaie au sens large et du crédit en raison de la faible transmission de la politique monétaire.

Monnaie au Sens Large et Croissance du Crédit (Variation en pourcentage, en glissement annuel)



Les prêts improductifs fin 2023 avaient légèrement baissé par rapport à fin 2022 mais ils restent élevés.

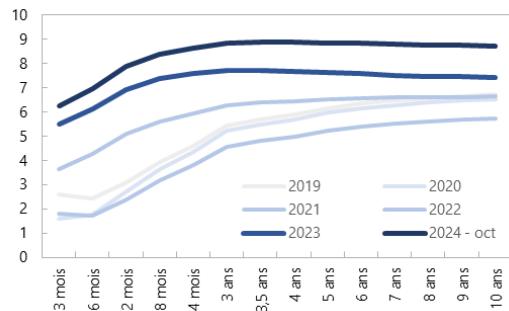
Qualité des Actifs (En pourcentage)



Sources : Autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

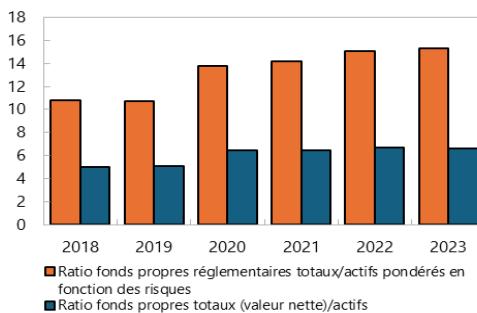
... qui a contribué à la hausse tendancielle de la courbe des rendements des titres publics sur fond d'émissions élevées réalisées par les pays de la CEMAC.

Courbe des Rendements (En pourcentage)



L'adéquation des fonds propres s'est améliorée dans un contexte de forte exposition des banques à pondération de risques nulle sur les titres souverains.

Adéquation des Fonds Propres (En pourcentage)



Les réserves excédentaires ont légèrement diminué après les opérations d'absorption conduites par la BEAC.

Réserves Excédentaires (En milliards de francs CFA)

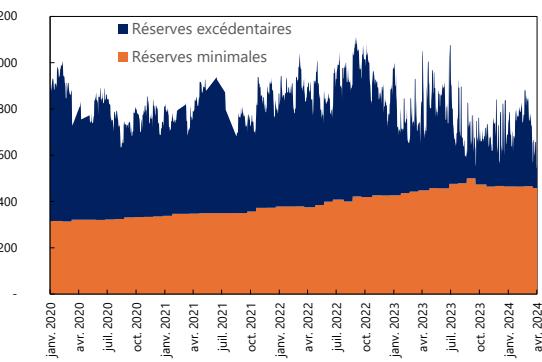


Tableau 1. Cameroun : Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2023–29
 (En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)							
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Comptes nationaux et prix							
PIB à prix constants	3,2	3,9	3,9	4,2	4,0	4,1	4,4
PIB pétrolier à prix constants	-2,1	-7,8	-2,7	-3,4	-7,7	-1,4	5,5
PIB non pétrolier à prix constants	3,4	4,1	4,0	4,4	4,2	4,2	4,6
Déflateur du PIB	4,7	3,8	3,4	3,5	3,2	2,6	2,2
Prix à la consommation (moyenne)	7,4	5,9	4,5	5,5	3,5	3,0	2,8
Prix à la consommation (fin de période)	5,9	5,5	5,0	5,2	3,4	2,9	2,6
Monnaie et crédit							
Monnaie au sens large (M2)	2,9	9,3	8,8	7,6	7,0	6,5	6,2
Avoirs extérieurs nets 1/	-6,9	10,7	4,6	4,2	7,8	-1,1	-1,0
Avoirs intérieurs nets 1/	9,8	-1,3	4,2	3,4	-0,8	7,6	7,2
Crédit intérieur au secteur privé	19,0	9,5	9,5	7,7	7,7	7,4	7,2
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Épargne et investissement							
Épargne nationale brute	15,4	17,5	17,2	17,6	18,3	18,4	19,3
Investissement intérieur brut	19,5	19,8	20,6	20,2	21,1	22,3	22,9
Investissement public	3,9	5,4	5,4	6,0	6,0	6,9	7,4
Investissement privé	15,6	14,4	15,2	14,1	15,0	15,4	15,5
Opérations de l'administration centrale							
Total des recettes (dons compris)	16,5	16,5	15,9	15,6	15,9	15,4	15,5
Recettes pétrolières	2,9	2,6	2,4	1,6	2,1	1,6	1,6
Recettes non pétrolières	13,1	13,6	13,2	13,8	13,5	13,7	13,8
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	13,6	14,1	13,7	14,2	13,8	14,0	14,1
Total des dépenses	17,1	16,9	16,5	16,3	16,1	16,5	16,6
Solde budgétaire global (base ordonnancements)							
Dons non compris	-1,1	-0,7	-0,9	-0,8	-0,6	-1,3	-1,2
Dons compris	-0,6	-0,4	-0,6	-0,6	-0,3	-1,1	-1,1
Solde budgétaire global (base caisse)							
Dons non compris	-0,9	-2,5	-2,6	-1,4	-1,2	-1,7	-1,5
Dons compris	-0,5	-2,1	-2,3	-1,1	-0,9	-1,6	-1,4
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-2,5	-2,0	-2,0	-1,3	-1,3	-1,6	-1,6
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, % du PIB non pétrolier)	-2,6	-2,0	-2,0	-1,3	-1,4	-1,6	-1,6
Secteur extérieur							
Balance commerciale	-2,8	-1,7	-2,2	-1,9	-1,6	-2,6	-2,5
Exportations de pétrole	5,4	4,6	4,6	4,2	4,3	3,4	3,1
Exportations hors pétrole	7,5	8,9	8,5	8,4	8,7	8,3	8,4
Importations	15,7	15,2	15,3	14,4	14,6	14,4	14,0
Solde des transactions courantes							
Dons officiels non compris	-4,4	-2,6	-3,6	-2,8	-3,0	-4,0	-3,8
Dons officiels compris	-4,1	-2,3	-3,4	-2,5	-2,8	-3,8	-3,6
Termes de l'échange	8,8	12,2	11,7	-4,9	2,7	-16,7	-4,9
Dette publique							
Encours de la dette publique	43,2	42,0	42,0	39,5	39,4	37,9	36,5
Dont : dette extérieure	28,2	29,9	28,7	29,0	29,9	28,7	27,5
Postes pour mémoire :							
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	29 891	31 267	32 099	33 746	34 452	36 791	39 264
Pétrole	1 184	1 082	1 130	982	919	882	917
Non pétrolier	28 708	30 184	30 969	32 764	33 533	35 909	38 347

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2a. Cameroun : Opérations de l'Administration Centrale, 2023–29
 (En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	4 923	5 151	5 118	5 278	5 464	5 653	6 087
Total des recettes	4 783	5 047	5 014	5 198	5 374	5 609	6 048
Recettes du secteur pétrolier	877	802	762	556	735	585	624
Recettes du secteur non pétrolier	3 906	4 246	4 252	4 642	4 639	5 023	5 423
Impôts directs	939	1 053	1 056	1 189	1 171	1 306	1 454
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	178	190	190	198	211	220	229
Autres taxes sur les biens et services	1 975	2 151	2 154	2 393	2 352	2 560	2 751
Taxes sur le commerce international	494	521	521	515	544	559	600
Recettes non fiscales	321	331	331	347	361	379	388
Total des dons	139	104	104	80	90	44	39
Projets	79	38	38	40	41	44	39
Autres	60	66	66	40	50	0	0
Dépenses totales	5 112	5 280	5 309	5 484	5 564	6 072	6 535
Dépenses courantes	3 978	3 653	3 682	3 465	3 701	3 810	4 000
Traitements et salaires	1 357	1 488	1 478	1 440	1 587	1 569	1 648
Biens et services	1 153	892	930	938	1 010	1 055	1 091
Subventions et transferts	1 148	953	954	748	726	755	801
Intérêts	320	320	320	339	378	432	460
Extérieurs	210	182	182	190	212	254	271
Intérieurs	111	138	138	149	166	178	189
Dépenses d'équipement	1 118	1 604	1 604	1 939	1 863	2 262	2 535
Investissement financé sur ressources intérieures	680	857	857	925	1 090	1 279	1 455
Investissement finance sur ressources extérieures	407	707	707	974	758	943	1 040
Réhabilitation et participation	31	40	40	40	15	40	40
Prêts nets	17	0	0	0	0	0	0
Fonds de promotion de la production locale	0	13	13	0	0	0	0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0	10	10	0	0	0	0
Solde global (base ordonnancements)	-329	-233	-295	-286	-190	-463	-487
Dons non compris	-190	-129	-191	-206	-99	-419	-448
Dons compris	-190	-129	-191	-206	-99	-419	-448
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-487	-219	-236	63	-23	-275	-434
Adjustement à la base caisse	48	-537	-537	-170	-207	-170	-97
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement et arrérés (- = réduction)	48	-537	-537	-170	-207	-170	-97
dont arrérés (- = réduction)	-57	-211	-211	-150	-150	-150	-77
dont instances de paiement (- = réduction)	106	-306	-306	0	-37	0	0
dont autres arrérés 1/	0	-20	-20	-20	-20	-20	0
Solde global (base caisse)	-281	-770	-832	-456	-397	-633	-584
Dons non compris	-141	-666	-728	-376	-306	-589	-545
Dons compris	-141	-666	-728	-376	-306	-589	-545
financement	141	412	640	271	94	589	545
Financement extérieur net	-38	691	694	338	695	406	381
Amortissement	-595	-643	-592	-596	-650	-493	-579
Tirages	557	1 334	1 286	934	1 345	900	960
Financement intérieur net	180	-279	-54	-67	-601	183	164
Système bancaire (net)	374	-141	-176	-92	-344	164	136
Banque centrale	273	-9	-94	-74	-120	-80	-125
Allocation de DTS	80	0	0	0	0	0	0
FRD	0	56	28	56	84	0	0
Banques commerciales	101	-133	-82	-19	-224	244	260
Amortissement de la dette structurée	-185	-116	-116	0	-101	-77	-73
Autres financements intérieurs	-9	-22	239	25	-156	96	101
Écart de financement	0	254	88	106	213	0	0
Financement du FMI	89	44	45	90	0	0	0
FEC	30	15	15	30	0	0	0
MEDC	59	30	30	60	0	0	0
Appui budgétaire (hors FMI)	165	44	61	123	0	0	0
BAfD	18	18	0	0	0	0	0
BM	122	0	61	123	0	0	0
France	26	26	0	0	0	0	0
UE	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :							
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	131	191	129	133	279	12	12
Solde primaire (base caisse, dons compris)	179	-346	-408	-37	72	-158	-85
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-746	-611	-633	-423	-456	-573	-612
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-698	-1 147	-1 170	-593	-663	-743	-709

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arrérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT.

Tableau 2b. Cameroun : Opérations de l'Administration Centrale, 2023–29
 (En pourcentage du PIB)

	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	16,5	16,5	15,9	15,6	15,9	15,4	15,5	15,6	15,8
Total des recettes	16,0	16,1	15,6	15,4	15,6	15,2	15,4	15,5	15,8
Recettes du secteur pétrolier	2,9	2,6	2,4	1,6	2,1	1,6	1,6	1,5	1,6
Recettes du secteur non pétrolier	13,1	13,6	13,2	13,8	13,5	13,7	13,8	14,0	14,2
Impôts directs	3,1	3,4	3,3	3,5	3,4	3,5	3,7	3,8	3,9
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres taxes sur les biens et services	6,6	6,9	6,7	7,1	6,8	7,0	7,0	7,1	7,2
Taxes sur le commerce international	1,7	1,7	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,4	1,5
Recettes non fiscales	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
Total des dons	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0
Projets	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Autres	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	17,1	16,9	16,5	16,3	16,1	16,5	16,6	16,7	17,0
Dépenses courantes	13,3	11,7	11,5	10,3	10,7	10,4	10,2	10,1	10,0
Traitements et salaires	4,5	4,8	4,6	4,3	4,6	4,3	4,2	4,2	4,0
Biens et services	3,9	2,9	2,9	2,8	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8
Subventions et transferts	3,8	3,0	3,0	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1
Intérêts	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1
Extérieurs	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6
Intérieurs	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépenses d'équipement	3,7	5,1	5,0	5,7	5,4	6,1	6,5	6,6	7,0
Investissement financé sur ressources intérieures	2,3	2,7	2,7	2,7	3,2	3,5	3,7	4,0	4,4
Investissement financé sur ressources extérieures	1,4	2,3	2,2	2,9	2,2	2,6	2,6	2,5	2,5
Réhabilitation et participation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts nets	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de promotion de la production locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base ordonnancements)	-1,1	-0,7	-0,9	-0,8	-0,6	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2
Dons non compris	-0,6	-0,4	-0,6	-0,6	-0,3	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Dons compris									
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-1,6	-0,7	-0,7	0,2	-0,1	-0,7	-1,1	-1,3	-1,5
Ajustement à la base caisse	0,2	-1,7	-1,7	-0,5	-0,6	-0,5	-0,2	0,0	0,0
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances de paiement et arrérés (- = réduction)	0,2	-1,7	-1,7	-0,5	-0,6	-0,5	-0,2	0,0	0,0
dont arrérés (- = réduction)	-0,2	-0,7	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4	-0,2	0,0	0,0
dont instances de paiement (- = réduction)	0,4	-1,0	-1,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
dont autres arrérés 1/	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-0,9	-2,5	-2,6	-1,4	-1,2	-1,7	-1,5	-1,2	-1,2
Dons non compris	-0,5	-2,1	-2,3	-1,1	-0,9	-1,6	-1,4	-1,1	-1,1
financement	0,5	1,3	2,0	0,8	0,3	1,6	1,4	1,1	1,1
Financement extérieur net	-0,1	2,2	2,2	1,0	2,0	1,1	1,0	1,0	0,9
Amortissement	-2,0	-2,1	-1,8	-1,8	-1,9	-1,3	-1,5	-1,5	-1,5
Tirages	1,9	4,3	4,0	2,8	3,9	2,4	2,4	2,4	2,4
Euro-obligation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur net	0,6	-0,9	-0,2	-0,2	-1,7	0,5	0,4	0,2	0,3
Système bancaire (net)	1,3	-0,5	-0,5	-0,3	-1,0	0,4	0,3	0,4	0,4
Banque centrale	0,9	0,0	-0,3	-0,2	-0,3	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2
Allocation de DTS	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRD	0,0	0,2	0,1	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	1,0
Banques commerciales	0,3	-0,4	-0,3	-0,1	-0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Amortissement de la dette structurée	-0,6	-0,4	-0,4	0,0	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
Autres financements intérieurs	0,0	-0,1	0,7	-0,7	-0,5	0,3	0,3	-0,1	0,0
Écart de financement	0,0	0,8	0,3	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement du FMI	0,3	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide budgétaire (hors FMI)	0,5	0,1	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes pour mémoire :									
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	0,4	0,6	0,4	0,4	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire (base caisse, dons compris)	0,6	-1,1	-1,3	-0,1	0,2	-0,4	-0,2	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-2,5	-2,0	-2,0	-1,3	-1,3	-1,6	-1,6	-1,6	-1,7
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-2,3	-3,7	-3,6	-1,8	-1,9	-2,0	-1,8	-1,6	-1,7

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arrérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT.

Tableau 3. Cameroun : Balance des Paiements, 2023–29
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.	Proj.	Proj.
(en milliards de FCFA)							
Solde des transactions courantes							
Balance commerciale	-1 225	-725	-1 089	-858	-968	-1 407	-1 415
Exportations de biens	-848	-531	-713	-636	-547	-974	-990
Pétrole et produits pétroliers	3 853	4 207	4 186	4 237	4 494	4 310	4 507
Secteur non pétrolier	1 615	1 430	1 469	1 418	1 484	1 258	1 203
Importations de biens	2 238	2 776	2 717	2 819	3 010	3 052	3 304
Services (nets)	-4 701	-4 737	-4 898	-4 873	-5 041	-5 284	-5 497
Exportations de services	1 219	1 293	1 292	1 410	1 405	1 557	1 680
Importations de services	-1 549	-1 611	-1 649	-1 745	-1 762	-1 876	-1 980
Revenu (net)	-588	-455	-562	-484	-618	-692	-738
d ^{onc} : intérêts exigibles sur la dette publique	-210	-182	-182	-190	-212	-254	-271
Transferts (nets)	541	579	542	597	554	579	613
Entrées	821	795	844	828	875	918	975
Sorties	-280	-217	-302	-231	-320	-339	-361
Solde du compte de capital et d'opérations financières	772	1 384	1 376	1 104	1 450	1 268	1 284
Compte de capital	171	38	38	40	41	44	39
Transferts de capitaux	79	38	38	40	41	44	39
Compte d'opérations financières	601	1 346	1 338	1 064	1 409	1 224	1 245
Capital officiel	-88	691	694	394	274	407	383
Emprunts	508	1 334	1 286	990	924	900	960
d ^{onc} : Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-595	-643	-592	-596	-650	-493	-579
Capital non officiel (net)	420	411	399	399	863	559	604
d ^{onc} : Investissement direct étranger	547	593	589	643	637	759	810
Secteur pétrolier (net)	119	129	128	139	138	165	176
Capital privé à court terme, net	269	244	244	272	272	258	264
Erreurs et omissions	115	0	0	0	0	0	0
Solde global	-337	659	287	247	482	-139	-131
Financement	337	-659	-287	-247	-482	139	131
Accumulation de réserves brutes (sans FRD) (+ = diminution)	261	-862	-324	-274	-616	269	282
Utilisation nette du crédit du FMI	77	-51	-51	-78	-79	-130	-151
Remboursements au FMI	-33	-51	-51	-78	-79	-130	-151
Écart de financement	0	254	88	106	213	0	0
Financement du FMI		89	44	45	90	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)		165	44	61	123	0	0
Financement exceptionnel		0	0	0	0	0	0
Écart résiduel		0	0	0	0	0	0
Déciassement FRD	0	56	28	56	84	0	0
Balance commerciale	-2,8	-1,7	-2,2	-1,9	-1,6	-2,6	-2,5
Exportations de pétrole	5,4	4,6	4,6	4,2	4,3	3,4	3,1
Exportations hors pétrole	7,5	8,9	8,5	8,4	8,7	8,3	8,3
Importations	15,7	15,2	15,3	14,4	14,6	14,4	14,0
Solde des transactions courantes	-1,1	2,1	0,9	0,7	1,4	-0,4	-0,3
Dons compris	-4,1	-2,3	-3,4	-2,5	-2,8	-3,8	-3,6
Dons non compris	-4,4	-2,6	-3,6	-2,8	-3,0	-4,0	-3,8
Solde global	1,8	1,9	1,8	1,9	1,8	2,1	2,1
Investissement direct étranger							
Volume d'exportation	-14,6	0,3	-0,4	7,8	7,1	16,5	10,2
Pétrole brut	-13,6	-10,5	-5,4	-4,5	-9,6	0,7	6,1
Hors pétrole	-14,7	2,4	0,5	9,9	10,2	18,8	10,7
Volume des importations	8,8	2,5	5,2	4,8	5,5	6,0	4,3
Termes de l'échange	8,8	12,2	11,7	-4,9	2,7	-16,7	-4,9
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	21,6	21,1	20,8	-7,6	0,5	-14,6	-2,2
Indice des prix à l'exportation	1,6	11,7	12,0	-6,6	0,2	-17,6	-5,1
Indice des prix à l'importation	-6,6	-0,4	0,3	-1,8	-2,4	-1,1	-0,3
Prix du pétrole (en dollars/baril)	80,6	81,3	79,0	76,4	69,8	68,0	67,0
Accumulation de réserves brutes (avec FRD, en milliards de FCFA) (+ = diminution)	261	-917	-352	-330	-700	269	282

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Cameroun : Situation Monétaire, 2023–29
 (En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2023	2024		2025		2026	2027	2028	2029
	Est.	6 ^e rev.	Est.	6 ^e rev.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2 550	3 888	2 939	4 281	3 658	3 549	3 448	3 374	3 327
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1 526	2 405	1 885	2 769	2 574	2 435	2 304	2 200	2 123
<i>Dont</i> : Avoirs extérieurs de la BEAC	2 930	3 848	3 282	4 177	3 983	3 714	3 432	3 191	2 978
<i>Dont</i> : Crédit du FMI	-871	-908	-864	-875	-875	-745	-594	-458	-322
Banques commerciales	1 024	1 482	1 054	1 512	1 084	1 114	1 144	1 174	1 204
Avoirs intérieurs nets	5 896	5 448	6 250	5 765	6 176	6 923	7 677	8 460	9 329
Crédit intérieur	7 187	7 155	7 440	7 446	7 552	7 893	8 473	9 124	9 827
Créances nettes sur le secteur public	2 568	2 466	2 386	2 398	2 112	2 054	2 215	2 419	2 635
Crédit net à l'administration centrale	2 633	2 580	2 501	2 533	2 246	2 408	2 544	2 720	2 907
Banque centrale	1 144	765	536	324	281	-29	-381	-704	-1 028
Créances	1 448	1 485	1 441	1 452	1 452	1 322	1 171	1 035	899
Crédit en deçà du plafond statutaire	577	577	577	577	577	577	577	577	577
Contrepartie du crédit du FMI	871	908	864	875	875	745	594	458	322
Dépôts	-304	-720	-905	-1 128	-1 171	-1 352	-1 552	-1 739	-1 927
Banques commerciales	1 489	1 815	1 965	2 209	1 965	2 433	2 918	3 415	3 926
Créances sur le Trésor	1 535	1 815	1 965	2 209	1 965	2 433	2 918	3 415	3 926
Dépôts	-46	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts d'autres organismes publics	-587	-637	-637	-657	-657	-877	-877	-877	-877
Crédit aux organismes autonomes	36	36	36	36	36	36	38	40	42
Crédit à l'économie 1/	5 105	5 176	5 540	5 534	5 926	6 326	6 768	7 241	7 755
Crédit aux entreprises publiques	486	486	486	486	486	486	511	536	563
Crédit aux établissements financiers	39	39	39	39	39	39	39	39	39
Crédit au secteur privé	4 580	4 650	5 015	5 008	5 401	5 801	6 218	6 666	7 153
Autres postes (net)	-1 291	-1 707	-1 190	-1 680	-1 376	-970	-795	-664	-498
Monnaie au sens large	8 445	9 336	9 188	10 046	9 834	10 472	11 125	11 834	12 656
Circulation fiduciaire hors banques	1 803	1 962	1 951	2 104	2 080	2 208	2 339	2 480	2 645
Dépôts	6 643	7 374	7 237	7 943	7 753	8 264	8 786	9 353	10 011
Postes pour mémoire :									
Emprunt net auprès de la banque centrale, hors FMI	273	-143	-328	-551	-594	-775	-975	-1 161	-1 350
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)									
Avoirs extérieurs nets	-6,9	10,7	4,6	4,2	7,8	-1,1	-1,0	-0,7	-0,4
Avoirs intérieurs nets	9,8	-1,3	4,2	3,4	-0,8	7,6	7,2	7,0	7,3
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	2,9	-0,6	-1,6	-0,5	-2,8	1,6	1,3	1,6	1,6
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	17,4	8,5	8,5	6,9	7,0	6,7	7,0	7,0	7,1
Crédit au secteur privé									
Variation annuelle en pourcentage	19,0	9,5	9,5	7,7	7,7	7,4	7,2	7,2	7,3
En pourcentage du PIB	15,3	14,9	15,6	14,8	15,7	15,8	15,8	15,9	15,9
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	2,9	9,3	8,8	7,6	7,0	6,5	6,2	6,4	6,9
Circulation fiduciaire hors banques	10,1	8,8	8,2	7,2	6,6	6,1	5,9	6,1	6,6
Dépôts	1,1	9,4	9,0	7,7	7,1	6,6	6,3	6,5	7,0
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	3,5	3,3	3,5	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5

Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : Capacité à Rembourser le FMI, 2023–44

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																							
Principal																							
Commission et intérêts	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	159,5	130,0	85,9	56,4	34,3	9,8	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
M. 15,2	32,0	27,2	26,8	25,8	24,3	22,4	20,3	18,3	16,6	15,4	14,9	14,7	14,6	14,4	14,3	14,1	14,0	13,9	13,7	13,6	13,5	13,5	
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs (en millions de DTS)¹																							
Principal	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	159,5	130,0	85,9	56,4	34,3	9,8	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
FF RPC+CRG	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	159,5	130,0	85,9	56,4	34,3	9,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FFRD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commission et intérêts	17,3	32,3	31,1	33,7	32,7	31,3	29,3	26,9	24,4	22,2	20,6	19,6	18,9	18,4	17,8	17,3	16,7	16,2	15,6	15,1	14,5	14,0	14,0
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif																							
Millions de DTS	58,7	95,8	127,7	192,8	216,7	197,5	194,9	172,9	129,9	98,2	74,6	49,0	37,4	32,2	31,6	31,1	30,5	30,0	29,4	28,9	28,3	27,8	
Milliards de FCFA	47,5	77,0	103,9	157,6	177,6	162,4	160,3	142,3	106,9	80,9	61,4	40,3	30,8	26,5	26,0	25,6	25,1	24,7	24,2	23,8	23,3	22,9	
Pourcentage des recettes publiques	1,0	1,5	1,9	2,8	2,9	2,5	2,3	1,9	1,3	0,9	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Pourcentage des exportations de biens et services	0,9	1,4	1,8	2,7	2,9	2,5	2,3	1,9	1,3	1,0	0,7	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Pourcentage du service de la dette ²	5,9	9,9	12,1	21,1	20,9	18,0	17,0	13,4	10,2	7,9	7,4	4,2	3,0	2,4	2,2	2,0	1,8	1,6	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1
Pourcentage du PIB	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des réserves brutes	1,6	2,3	2,6	4,2	5,2	5,1	5,4	5,2	4,0	3,5	3,0	2,5	2,4	2,4	2,0	1,4	1,2	1,1	0,9	0,8	0,7	0,9	
Pourcentage de la quote-part	21,3	34,7	46,3	69,9	78,5	71,5	70,6	62,6	47,1	35,6	27,0	17,8	13,5	11,7	11,5	11,3	11,1	10,7	10,5	10,3	10,1	10,1	
Principal	15,0	23,0	35,0	57,7	66,7	60,2	60,0	52,9	38,2	27,6	19,6	10,7	6,7	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
FF RPC+CRG	15,0	23,0	35,0	57,7	66,7	60,2	60,0	52,9	38,2	27,6	19,6	10,7	6,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FFRD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs																							
Millions de DTS	1 090,2	1 206,1	1 233,7	1 074,6	890,6	724,3	558,7	412,8	307,3	231,2	177,3	147,8	129,4	115,6	101,8	88,0	74,2	60,4	46,6	32,8	19,0	5,2	
FF RPC+CRG	1 090,2	1 137,1	1 095,7	936,6	752,6	586,3	420,7	274,8	169,3	93,2	39,3	9,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FFRD	0,0	69,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	
en Mrd de FCFA	882,0	969,4	1 004,7	877,9	729,9	595,6	459,7	339,8	253,0	190,4	145,9	121,7	106,5	95,1	83,8	72,4	61,1	49,7	38,3	27,0	15,6	4,3	
Pourcentage des recettes publiques	17,9	18,9	18,4	15,5	12,0	9,1	6,5	4,4	3,1	2,2	1,5	1,2	1,0	0,8	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	17,4	17,7	17,0	15,0	11,8	9,1	6,5	4,6	3,2	2,3	1,7	1,4	1,1	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	109,6	125,2	116,4	117,5	85,9	66,2	48,7	32,1	24,2	18,7	17,6	12,5	10,5	8,6	7,0	5,6	4,3	3,3	2,3	1,5	0,8	0,2	
Pourcentage du PIB	3,0	3,0	2,9	2,4	1,9	1,4	1,0	0,7	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	395,0	437,0	447,0	389,3	322,7	262,4	2024	149,6	111,3	83,8	64,2	53,6	46,9	41,9	36,9	31,9	26,9	21,9	16,9	11,9	6,9	1,9	
FF RPC+CRG	395,0	412,0	397,0	339,3	272,7	212,4	152,4	99,6	61,3	33,8	14,2	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FFRD	0,0	25,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	46,9	41,9	36,9	31,9	26,9	21,9	16,9	11,9	6,9	1,9	
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)																							
Décaissements	165,6	179,4	124,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	165,6	146,0	105,5	76,1	54,0	29,4	18,4	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	
Postes pour mémoire : (en milliards de FCFA)																							
PIB nominal	29 891	32 099	34 452	36 791	39 264	42 004	44 922	48 046	51 425	54 906	58 761	62 892	67 320	71 986	76 984	82 338	88 076	94 227	100 824	108 308	116 376	125 077	
Exportations de biens et services	5 073	5 478	5 899	5 867	6 187	6 571	7 066	7 465	8 020	8 273	8 574	8 912	9 551	10 382	11 330	12 335	13 126	13 974	14 883	15 897	16 989	18 168	
Recettes publiques	4 923	5 118	5 464	5 653	6 087	6 532	7 114	7 675	8 248	8 795	9 508	10 274	11 084	11 996	13 010	14 131	15 340	16 664	18 140	19 838	21 748	23 895	
Service de la dette ²	805	774	862	747	850	900	943	1 059	1 047	1 018	831	972	1 011	1 102	1 200	1 294	1 418	1 516	1 650	1 816	1 953	2 098	
Réserves brutes	2 930	3 282	3 983	3 714	3 432	3 191	2 978	2 725	2 653	2 314	2 055	1 594	1 266	1 111	1 274	1 784	2 048	2 292	2 620	2 943	3 308	2 686	
FCFA par DTS (moyenne de la période)	809,0	803,7	813,8	817,0	819,6	822,2	827,7	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	823,2	

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Sur la base des décisions du Conseil d'administration du FMI, les taux ci-après sont pris comme hypothèses : 0/0 % par an pour la FEC, la FCC et la FRD, respectivement.

Le Conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juillet 2025 et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part (en DTS) : 276 000 000

Tableau 6. Cameroun : Indicateurs de Solidité Financière, 2018–23
(En pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Exigence de fonds propres						
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques ¹	10,8	10,7	13,8	14,2	15,0	15,3
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	5,0	5,1	6,5	6,5	6,7	6,6
Total des actifs (croissance)	10,3	11,1	8,5	15,9	17,4	10,9
Qualité des actifs						
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	12,4	12,8	13,4	14,1	13,0	12,9
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres réglementaires	11,8	11,1	11,7	11,6	13,8	12,3
Résultats et rentabilité						
Rendement des fonds propres ²	14,2	16,0	6,4	28,8		19,2
Rendement des actifs	1,8	2,1	0,9	3,9		2,4
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	87,7	96,6	89,3	84,3		60,0
Liquidités						
Actifs liquides/total des actifs	26,4	25,9	30,1	30,3	31,4	28,5
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	162,4	161,9	182,4	189,3	187,7	178,1
Crédit						
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de FCFA)	3 741	3 819	4 119	4 566	4 961	5 612
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé	6,5	2,1	7,9	10,9	8,6	13,1
Autres						
Prêts libellés en devises/total des prêts	1,0	0,8	0,5	0,1	0,1	0,1
Passifs libellés en devises/total des passifs	0,1	0,1	0,1	2,1	5,8	7,6

Sources : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1/ Calculé conformément aux orientations de Bâle I.

2/ Le rendement des fonds propres est calculé sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

Tableau 7. Cameroun : Calendrier des Décaissements et des Achats au Titre de la FEC et du MEDC, 2021–25

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (en % de la quote-part) ¹			Montant (en millions de DTS)		
		TOTAL	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
29/7/2021	Approbation des accords au titre de la FEC et du MEDC par le conseil d'administration.	45,0	15,0	30,0	124,2	41,4	82,8
15/12/2021	Respect des critères de réalisation au 30 juillet 2021 et achèvement de la première revue au titre des accords	30,0	10,0	20,0	82,8	27,6	55,2
15/6/2022	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la deuxième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/12/2022	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/6/2023	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la quatrième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/12/2023	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la cinquième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/6/2024	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la sixième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/12/2024	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la septième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
3/6/2025	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et achèvement de la huitième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
TOTAL		215,0	71,7	143,3	593,4	197,8	395,6

Sources : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Tableau 8. Cameroun : Calendrier des Décaissements et Dates de Disponibilité des Mesures de Réformes au Titre de la FRD

Date de disponibilité	Conditions d'accès	Pourcentage de la quote-part ¹	Millions de DTS
22/1/2024	Approbation FRD	0	0
15/6/2024	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 1	6,25	17,25
15/6/2024	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 3	6,25	17,25
15/12/2024	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 4	6,25	17,25
15/12/2024	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 6	6,25	17,25
3/6/2025	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 2	6,25	17,25
3/6/2025	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 5	6,25	17,25
3/6/2025	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 7	6,25	17,25
3/6/2025	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme 8	6,25	17,25
TOTAL		50,0	138,0

Sources : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Tableau 9. Cameroun : Besoins et Sources de Financement Extérieur
(En milliards de francs CFA)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total des besoins de financement	2056	2313	1762	1863	1968	2047
Déficit du compte courant	1089	968	1407	1415	1447	1460
Amortissement de la dette extérieure CGE	643	729	623	730	762	800
Accumulation de réserves brutes (+ = augmentation) (sans FRD)	324	616	-269	-282	-240	-213
Sources de financement	1968	2100	1762	1863	1968	2047
Compte de capital	38	41	44	39	20	20
Compte des opérations financières	1930	2059	1718	1824	1948	2027
Écart de financement	88	213	0	0	0	0
Sources de financement supplémentaire/exceptionnel	88	213	0	0	0	0
Financement du FMI	44	90	0	0	0	0
FEC	15	30	0	0	0	0
MEDC	30	60	0	0	0	0
Appui budgétaire (hors FMI)	44	123	0	0	0	0
BAfD	18	0	0	0	0	0
BM	0	123	0	0	0	0
France	26	0	0	0	0	0
UE	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire						
Décaissement FRD	28	84	0	0	0	0
Accumulation de réserves (sans FRD)	352	700	-269	-282	-240	-213

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

Annexe I. Matrice d'Évaluation des Risques¹

Risques	Probabilité	Impact en cas de Réalisation du Risque	Mesures Recommandées
Risques Externes			
Intensification des conflits régionaux. Sous l'effet d'une escalade ou d'un élargissement du conflit à Gaza et en Israël, de la guerre que la Russie mène à l'Ukraine et/ou d'autres conflits régionaux, ou sous l'effet d'incidents terroristes, le commerce international (énergie, denrées alimentaires, tourisme, chaînes d'approvisionnement, etc.), les envois de fonds, l'investissement direct étranger (IDE), les flux financiers et les systèmes de paiement sont perturbés, et les flux de réfugiés augmentent.	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • L'inflation et l'insécurité alimentaire augmenteraient. • Les perturbations des chaînes d'approvisionnement continueraient de pénaliser les entreprises. • Les pressions sur les dépenses (notamment sur les subventions aux carburants) s'accroîtraient, avec une prolongation des exonérations fiscales, qui compromettent la stratégie budgétaire. • Les risques sociaux pourraient être amplifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace budgétaire par la maîtrise de la masse salariale, l'examen des dépenses et la mobilisation des recettes pour que les nouvelles politiques atténuent les chocs d'offre dans l'économie. • Hiérarchiser les dépenses publiques et les orienter vers les personnes les plus vulnérables. • Revoir les exonérations fiscales et les appliquer en priorité aux programmes ayant l'impact économique et social le plus fort.
Surprises sur le front de la croissance mondiale : <ul style="list-style-type: none"> • Ralentissement. Ralentissement de la croissance dans les grandes économies, notamment sous l'effet de perturbations de l'offre, de politiques monétaires restrictives, d'une augmentation des faillites d'entreprises ou d'une contraction plus forte que prévu du secteur de l'immobilier, avec des répercussions négatives via les échanges commerciaux et financiers, provoquant des arrêts brutaux des flux de capitaux dans certains pays émergents et pays en développement (PEPD). • Accélération. Des surprises positives du côté de l'offre, un assouplissement des politiques monétaires, des gains de productivité générés par l'IA et/ou une amélioration des résultats des pays émergents et des pays en développement font augmenter la demande mondiale, stimulent les échanges commerciaux et assouplissent les conditions financières dans le monde. 	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Ralentissement de la croissance dû à une baisse de la demande des partenaires commerciaux, accompagné d'une dégradation du compte courant. • Une plus forte demande des partenaires commerciaux soutiendrait le commerce extérieur et la croissance économique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster la politique budgétaire pour ancrer les anticipations des agents économiques. • Hiérarchiser les dépenses publiques et les orienter vers les personnes les plus vulnérables. • Surveiller les risques macrofinanciers.
Faible			

¹ La matrice d'évaluation des risques (RAM) indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le niveau général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se réaliser ensemble. Les chocs et scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

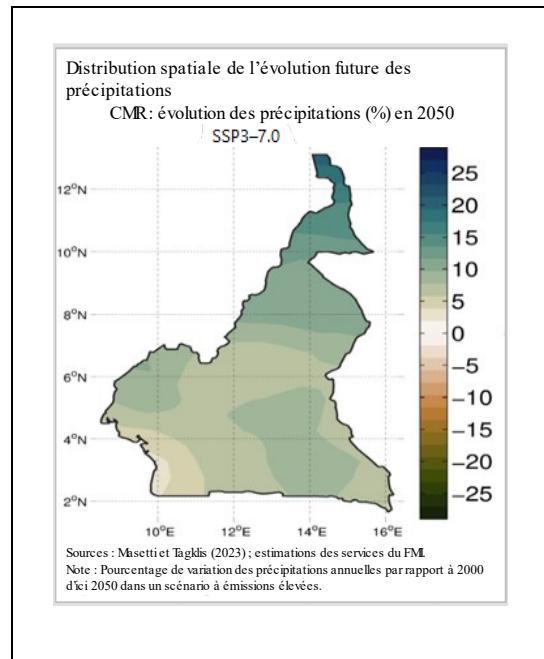
Risques	Probabilité	Impact en cas de Réalisation du Risque	Mesures Recommandées
Accentuation de la fragmentation géoéconomique. Des conflits plus larges, des politiques autocentrées et l'affaiblissement de la coopération internationale engendrent une configuration moins efficiente des échanges et de l'IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une incertitude politique, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse des coûts de transport et des intrants, de l'instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et un ralentissement de la croissance.	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> Risque de reconfiguration des relations avec les partenaires traditionnels. Nouvelles perturbations de l'offre. Coût élevé des intrants, instabilité financière. Baisse de la croissance potentielle. 	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer les réformes du marché du travail et des produits pour soutenir la diversification des exportations et élargir les relations commerciales. Diversifier les partenaires commerciaux, en particulier en exploitant le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine.
Calibrage de la politique monétaire. Sur fond d'incertitude élevée et de surprises émanant des données, la politique monétaire des grandes banques centrales s'avère trop accommodante, ce qui fait obstacle à la désinflation, ou trop restrictive pendant trop longtemps, ce qui étouffe la croissance et engendre une volatilité des flux de capitaux et des taux de change dans les PEPD.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Une inflation élevée aurait des conséquences pour les personnes vulnérables et l'insécurité alimentaire. Hausse des primes de risque, y compris sur les titres souverains, risque accru d'instabilité du secteur financier. 	<ul style="list-style-type: none"> À court terme, la banque centrale régionale devra rester vigilante et ajuster au besoin l'orientation monétaire. À moyen terme, le Cameroun doit accélérer les réformes afin de renforcer la résilience du secteur financier.
Surendettement souverain. Le niveau élevé des taux d'intérêt mondiaux, la dégradation de la viabilité de la dette dans certains pays avancés, des dépenses budgétaires non financées et/ou une gestion désordonnée de la dette dans certains PEPD entraînent des effets de domino sur d'autres pays très endettés, amplifiés par l'interdépendance entre le système bancaire et les États, déclenchant des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque, une perte d'accès au marché et une contraction de la croissance et des dépenses sociales.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Sorties de capitaux. Hausse des coûts de l'emprunt. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la surveillance bancaire et faire appliquer la réglementation prudentielle. Dégager un espace budgétaire pour absorber les chocs, notamment économiques et financiers. Faire avancer la restructuration des entreprises publiques et les réformes de la GFP. Renforcer les relations avec les investisseurs.
Cybermenaces. Les cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques (y compris les monnaies numériques et les cryptoactifs) ou l'utilisation abusive des technologies d'IA déclenchent une instabilité financière et économique.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur les services publics qui reposent sur l'infrastructure numérique. Possibilité de ralentissement de l'inclusion financière. 	<ul style="list-style-type: none"> Établir des plans d'urgence en cas de cyberattaques.
Changement climatique. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de dommages aux infrastructures, d'une insécurité alimentaire, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière. Un passage désordonné à des émissions nettes nulles et des incertitudes sur le plan réglementaire entraînent des actifs irrécupérables et une faiblesse de l'investissement.	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> Effet néfaste sur la production agricole, ce qui dégrade les moyens de subsistance des populations rurales et accentue la pauvreté extrême et les inégalités. Augmentation des dépenses consacrées à la relance, hausse des coûts de financement et baisse des recettes. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les capacités de suivi et d'évaluation des politiques climatiques et de renforcement des systèmes d'alerte précoce. Remédier aux carences des infrastructures et aux disparités des revenus et du développement entre régions, tout en instaurant des filets de sécurité sociale appropriés. Promouvoir l'agriculture adaptée au changement climatique.

Risques	Probabilité	Impact en cas de Réalisation du Risque	Mesures Recommandées
		<ul style="list-style-type: none"> Perturbations de l'offre et détérioration de la confiance. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le cadre institutionnel et de gouvernance pour les politiques liées au changement climatique. Poursuivre les mesures de réforme appuyées par la FRD.
Instabilité financière systémique. Sur fond de ralentissement économique et d'incertitude politique élevée (notamment due aux élections), la hausse des taux d'intérêt et des primes de risque et les réévaluations d'actifs déstabilisent les marchés, avec des effets de contagion entre pays et des chaînes de réaction macro-financières défavorables qui touchent les banques fragiles et les institutions financières non bancaires.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> La limitation des crédits octroyés freinerait l'investissement et la croissance. Les passifs conditionnels potentiels accentuent les pressions sur les finances publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la surveillance bancaire et faire appliquer la réglementaire prudentielle. Améliorer les processus et procédures de recouvrement des dettes et des sûretés. Créer une marge de manœuvre budgétaire pour absorber les chocs financiers.
Risques Intérieurs			
Tensions sociales concernant l'élection présidentielle. Une escalade des tensions sociales liées à la transition politique est possible, ce qui constitue une menace supplémentaire pour la paix et la stabilité socio-économique.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Aggravation possible des tensions sociales et des violences. Ralentissement économique ou récession. Augmentation possible de l'insécurité alimentaire et du taux de pauvreté. Dépassement des dépenses. Ressources détournées des réformes efficientes. Retard des réformes engagées dans le cadre des accords en cours (FEC, MEDC, FRD). 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gouvernance. Examiner les dépenses publiques et les affecter prioritairement aux programmes ayant l'impact économique et social le plus fort. Hiérarchiser les dépenses publiques et les orienter vers les personnes les plus vulnérables. Promouvoir une croissance inclusive. Maintenir la discipline budgétaire et les efforts de réforme.
Mécontentement social. L'inflation élevée, la perte de revenu réel, les répercussions des conflits (dont la migration) et l'aggravation des inégalités engendrent le mécontentement social, favorisent les politiques populistes et augmentent la résistance aux réformes, surtout dans le contexte d'élections polarisées ou contestées. Cela amplifie les déséquilibres et affaiblit les perspectives de croissance, ce qui engendre l'incertitude politique et une révision du risque par le marché.	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> Les troubles sociaux pourraient retarder le rééquilibrage budgétaire. Le mécontentement social et les répercussions des crises régionales (déplacements de populations, par exemple) pourraient aviver les tensions internes existantes. La montée des troubles sociaux perturberait davantage la production agricole et la croissance. Les projets d'investissement pourraient prendre encore plus de retard. 	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les dépenses publiques et les affecter prioritairement aux programmes ayant l'impact économique et social le plus fort. Créer un espace budgétaire pour remédier aux vulnérabilités financières Mobiliser des dons et prêts concessionnels supplémentaires auprès des partenaires financiers et techniques pour couvrir les besoins prioritaires.

Annexe II. Changement Climatique et Besoins de Financement pour Catastrophes

L'élaboration d'une stratégie de financement du risque de catastrophes est une priorité dans le cadre du programme appuyé par la FRD compte tenu de la vulnérabilité du Cameroun aux catastrophes naturelles, de leurs conséquences dommageables sur l'économie et de l'important déficit de financement estimé pour gérer les risques climatiques. Selon l'assistance technique du FMI, cette stratégie engloberait le secteur privé dans le financement des risques et généraliserait l'utilisation d'instruments budgétaires basés sur les risques de catastrophes décrits dans cette annexe.

1. En 2024, le Cameroun a subi des inondations qui ont touché plus de 300 000 personnes, causant d'importants dommages aux logements, aux infrastructures et aux terres agricoles. Face à ces catastrophes, le gouvernement a engagé 17 millions de dollars pour l'aide d'urgence aux familles dans les régions sinistrées et a annulé les dettes des collectivités locales. Les inondations ont mis au jour d'importantes insuffisances de l'état de préparation aux catastrophes, notamment des limites des systèmes d'alerte précoce et de la mobilisation rapide de financements, qui soulignent le besoin critique d'améliorations. L'augmentation de la fréquence et de la gravité des inondations, des sécheresses et d'autres phénomènes climatiques extrêmes menace la stabilité économique et accentue la pauvreté, en particulier dans les régions septentrionales. On prévoit une augmentation de 5 à 6 % des précipitations moyennes d'ici à 2050 ; cependant, les précipitations extrêmes et le nombre de jours de fortes précipitations pourraient augmenter encore plus fortement, les projections indiquant jusqu'à 9,4 jours supplémentaires de fortes précipitations en 2080¹. Les périodes de sécheresse et de pluie risquent donc de devenir plus extrêmes dans tous les scénarios.



2. Le Cameroun est confronté à un important déficit de financement pour la gestion des risques liés au changement climatique, ce qui accroît le besoin de mécanismes efficaces de financement du risque de catastrophes. Au vu des perturbations des régimes climatiques observées dans le monde, le Cameroun pourrait perdre de 4 à 10 % de PIB entre 2019 et 2050 du fait des catastrophes liées au climat en l'absence d'investissements d'adaptation². L'analyse de l'écart de financement des catastrophes conduite par la mission d'assistance technique du FMI indique que les ressources du gouvernement sont insuffisantes pour financer le relèvement après sinistre pour des événements survenant tous les deux ans et que ses interventions d'urgence

¹ Profil de risque climatique établi par GIZ : Cameroun.

² Groupe de la Banque mondiale, 2022, Rapport national sur le climat et le développement : Cameroun, Collection Rapports nationaux sur le climat et le développement.

seraient aussi très insuffisantes pour des catastrophes plus graves. Plus précisément, si les ressources pour les interventions d'urgence peuvent couvrir des événements survenant tous les 2 et 5 ans, le financement pour le relèvement et la reconstruction est insuffisant, ce qui entraîne des écarts de financement prévisionnels de plus de 30 millions de dollars (2 % des investissements actuels financés sur ressources intérieures) pour un événement climatique qui se produit tous les 2 ans et atteignant 650 millions de dollars (plus de 45 % des investissements actuels financés sur ressources intérieures) pour un événement climatique survenant tous les 50 ans.

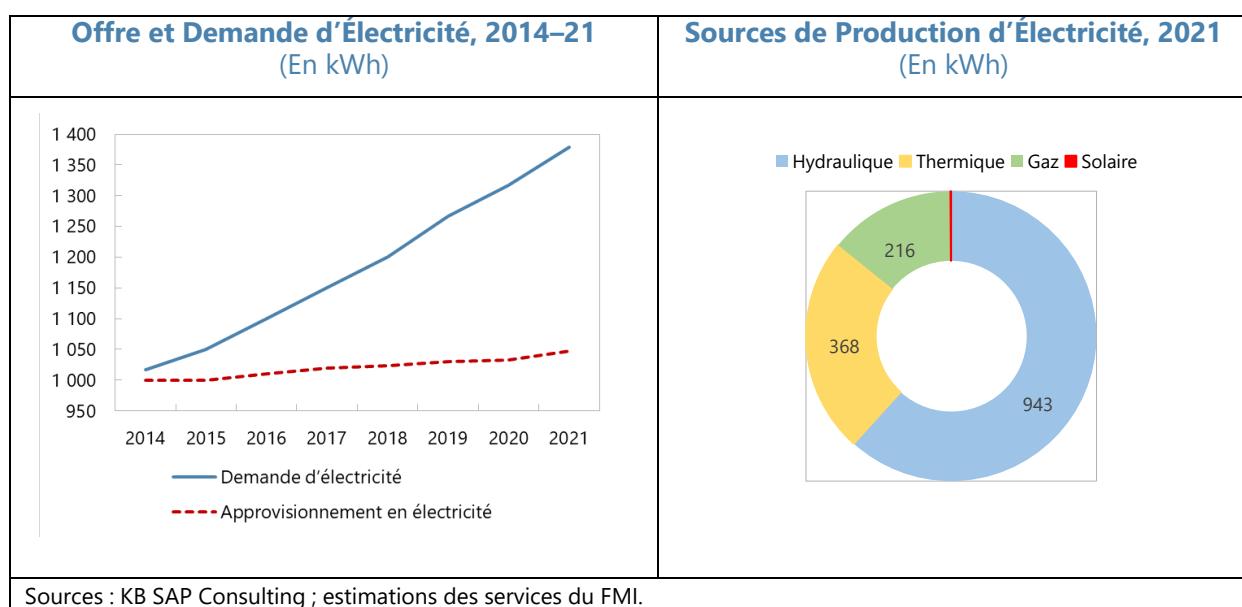
3. Avec l'appui des partenaires techniques, le Cameroun améliore son cadre de financement des risques de catastrophe dans le cadre de l'accord au titre de la FRD afin de mobiliser des ressources pour de futures mesures rapides de relèvement après sinistre. Les outils disponibles pour les interventions en cas de catastrophe sont essentiellement concentrés sur les mécanismes budgétaires et, dans une moindre mesure, sur l'aide humanitaire. Ces derniers prévoient souvent des enveloppes budgétaires pour aléas pour certains secteurs, des transferts intra- et interministériels en cours d'exercice, des réserves non affectées pour les événements imprévus et la fourniture de budgets supplémentaires ad hoc. Les grands piliers d'une stratégie de financement du risque de catastrophe pour le Cameroun comprendraient une meilleure utilisation des instruments budgétaires, tels qu'une enveloppe budgétaire pour aléas, un meilleur suivi des dépenses liées au climat et une utilisation efficiente des procédures d'achat d'urgence. En outre, une robuste stratégie de financement du risque de catastrophe intégrerait le secteur financier, qui est essentiel pour promouvoir la résilience du secteur privé. En fournissant des instruments financiers adaptés (par exemple, en groupant les assurances, en fournissant des microcrédits et en offrant des garanties) et en améliorant l'accès au crédit, cette intégration garantit que les entreprises sont mieux préparées pour faire face aux catastrophes et se relever. Ces éléments agissent ensemble pour résorber les écarts de financement, ce qui peut à terme contribuer à une situation économique plus résiliente au climat au Cameroun.

Annexe III. Défis et Potentiel du Secteur de l'Électricité

Le secteur de l'électricité peut apporter un soutien important au développement du Cameroun. Pour exploiter pleinement le potentiel de production d'électricité du pays et répondre à la demande croissante de services, d'importants investissements dans le transport, la distribution et la maintenance seront nécessaires. Une réglementation des tarifs plus adaptée et un meilleur recouvrement amélioreraient la rentabilité du secteur et minimiseraient les risques budgétaires.

1. Le secteur de l'électricité camerounais présente des insuffisances structurelles.

Entre 2014 et 2021, la croissance annuelle moyenne de l'offre a été inférieure à 1 % tandis que la demande augmentait de 7,5 % par an en moyenne (KB SAP Consulting, 2022). L'offre totale d'électricité (1 047 kWh) représentait environ 75 % de la demande en 2021. Cet écart a entraîné des coupures d'électricité qui ont pesé sur la productivité et la rentabilité des entreprises, la fourniture des services publics et la consommation des ménages. Le défi est aggravé par d'importantes pertes au cours de la distribution, estimées à 27 % de la production totale¹.



2. Si elle est bien gérée, l'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Nachtigal depuis juin 2024 pourrait accroître l'offre d'électricité et améliorer l'éventail des sources de production d'énergie. Le potentiel de la centrale de Nachtigal, de 420 MW, devrait augmenter la production d'électricité de 30 % et abaissera également le coût de production. La centrale est constituée de sept unités d'une capacité de 60 MW chacune, dont trois sont déployées depuis juin 2024 tandis que les quatre autres devraient être mises en service d'ici janvier 2025. Bien que l'offre d'électricité supplémentaire puisse sensiblement renforcer les capacités, les importants investissements nécessaires pour le transport et la distribution de l'électricité ont été retardés en raison d'une planification inadéquate. Le contrat d'achat d'électricité avec le nouveau producteur est

¹ KB SAP Consulting, 2022, La situation énergétique au Cameroun.

conçu comme un contrat d'achat ferme, ce qui signifie que le gouvernement est tenu de payer la production indépendamment de l'utilisation effective.

3. Le secteur de l'électricité engendre des coûts budgétaires et des besoins de financement importants. Les tarifs inférieurs au niveau de recouvrement des coûts, le recouvrement insuffisant des factures d'électricité et les insuffisances techniques font que le secteur n'est pas financièrement viable. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'écart entre le tarif moyen et le coût est de 18,2 %². L'État verse une subvention pour couvrir la différence et fournit une aide financière à la compagnie publique d'électricité, ENEO, pour couvrir ses besoins de liquidités urgents. Les charges liées au fonctionnement de la centrale de Nachtigal et l'acquisition possible d'une participation dans ENEO auprès de la société de capital-investissement britannique Actis devraient exercer de nouvelles pressions sur le budget. En outre, les besoins d'investissement dans le secteur de l'électricité sont importants. Les autorités ont sélectionné plusieurs projets qui représentent un investissement de 945 millions de dollars (1,8 % du PIB) sur la période 2024–28 tandis que les sources de financement ne sont pas encore assurées.

4. Pour l'avenir, il sera essentiel de renforcer la réglementation, de faire avancer la réforme des tarifs et de mieux planifier les investissements pour que l'important potentiel électrique du Cameroun serve le développement économique et social. Les ressources engagées par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement dans le cadre des instruments du Programme pour des résultats visent à accompagner les efforts pour doter le secteur de l'électricité d'une solide base financière en soutenant la réforme des tarifs et en renforçant la réglementation. Dans ce but, les autorités travaillent avec les partenaires du développement pour :

- a) renforcer la planification et mettre en place une coordination entre les parties prenantes,
- b) moderniser les outils de suivi, c) remédier aux retards d'exécution des projets et d) allouer davantage de ressources à la maintenance du réseau de distribution.

² Ces calculs sont basés sur le rapport de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2024. Cameroon Power Sector Reform Program, Report No: PAD4903.)

Annexe IV. Promouvoir l'Intégrité dans l'Administration des Douanes

Le Cameroun a avancé dans la mise en œuvre de certaines recommandations du [Rapport d'assistance technique – diagnostic de la gouvernance et de la corruption](#) du FMI, sur lesquelles s'appuie le pilier de réforme de la gouvernance dans le cadre du programme. Ces réformes visent à conforter le cadre juridique de l'administration des recettes, et notamment à renforcer l'intégrité au sein de l'administration des douanes par une meilleure communication interne et externe et le développement de la numérisation. Les réformes dont l'impact attendu est le plus élevé sont résumées ci-dessous.

Recommandation : Adopter un cadre juridique juste et équilibré et mettre en place un cadre institutionnel modernisé et adapté aux enjeux et moyens disponibles

1. Les réformes en cours renforceront le cadre juridique et institutionnel de l'administration des douanes et accroîtront les ressources logistiques et opérationnelles. Trois décrets sont à l'étude au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative : i) le règlement relatif à la discipline de l'administration des douanes, un outil qui instaure des règles de conduite, ii) le statut spécial, qui vise à clarifier le pouvoir de négociation des agents des douanes et les droits des utilisateurs et iii) la réorganisation des structures pour mieux gérer les problèmes de sécurité dans le domaine de compétence des douanes.

Recommandation : Promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de redevabilité

2. Les efforts en cours portent sur la formation, la sensibilisation et le renforcement du contrôle interne. L'administration des douanes organise des séminaires de formation à l'éthique et à la déontologie. En outre, des notes internes rappelant les règles d'éthique et de déontologie sont diffusées ; elles rappellent qu'il est interdit aux agents des douanes de prendre part à des transactions générant des conflits d'intérêts, tout en redynamisant la lutte contre la corruption dans un objectif de tolérance zéro. Des contrôles internes renforcés ont également été mis en place dans les unités opérationnelles des douanes pour suivre les performances des agents, tandis qu'un comité pour la promotion de l'éthique et de la gouvernance dans les douanes a été créé pour examiner les questions stratégiques.

Recommandation : Améliorer la transparence de l'administration par la publication systématique de rapports opérationnels et financiers

3. L'amélioration de la transparence s'appuie sur la publication systématique des rapports opérationnels et financiers. La Direction générale des douanes publie des rapports annuels en ligne sur ses missions en matière de mobilisation des ressources, de contentieux et de lutte contre les trafics. Ces publications sont également diffusées dans des médias publics et privés et dans certaines sphères professionnelles.

Recommandation : Renforcer les actions de communication

4. La stratégie de communication a été étendue et répond aux besoins internes et de sensibilisation. En interne, les autorités diffusent les meilleures pratiques dans un bulletin d'information : publication des résultats des contrats d'objectifs et récompenses et sanctions des

agents. Elles organisent également des séminaires de formation pour les nouveaux embauchés ainsi que des débats dans le cadre d'un forum ouvert aux partenaires qui contestent les informations relatives à la taxation des biens. À l'extérieur, l'administration des douanes organise des formations avec des représentants des courtiers, des banques, des ambassades et de la diaspora sur leurs rôles et les interactions avec l'administration des douanes dans la gestion du commerce extérieur ; elle a également diffusé un manuel sur les procédures dans le système d'information des douanes camerounaises et un guide d'utilisateur des douanes. Des documents numériques et physiques sur le paiement électronique des droits et taxes de douane sont diffusés ; par ailleurs, une campagne de formation à l'intention des étudiants en formation professionnelle dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement du commerce extérieur a été organisée.

Recommandation : Accélérer la dématérialisation généralisée des procédures courantes

5. La facilitation des échanges commerciaux bénéficie de la récente dématérialisation des principales procédures douanières. La dématérialisation devrait faciliter les échanges commerciaux, améliorer la transparence et la traçabilité des principales opérations douanières, le suivi et les déclarations et l'analyse des risques et renforcer la responsabilité générale. En 2023, le paiement électronique des droits et taxes de douane a été déployé sur tout le territoire national. Ce mécanisme a permis la mise en service d'un document unique permettant des modes de paiement diversifiés (virement, carte de crédit, espèces, argent mobile) et le traitement et la collecte électronique des frais de manutention, des droits, des cotisations et des frais de déclaration des importations, outre les droits et taxes de douane. En outre, la collaboration entre la direction générale des douanes, la direction énergies des impôts et d'autres partenaires institutionnels a été renforcée par le partage des informations numériques, y compris avec les banques et d'autres entités telles que les groupes nationaux de manutention et de transport (CNCC et GPAC) et les banques grâce à l'interfaçage des systèmes d'information. L'interfaçage du système de dédouanement électronique, le CAMCIS, avec le système d'information du ministère des Transports devrait freiner les fraudes en matière d'immatriculation des véhicules, qui sont un important contributeur des droits de douane collectés.

Annexe V. Coût des Retards d'Exécution des Investissements Publics

L'exécution des investissements publics au Cameroun a souvent connu des retards dus à des insuffisances dans la préparation et la gestion des projets, les marchés publics et la planification des flux de trésorerie, qui engendrent de lourds coûts économiques, sociaux et environnementaux. Il est nécessaire d'accélérer les réformes dans le domaine des investissements publics et de la gestion financière. Une coordination plus étroite et l'alignement des règles des projets sur les exigences des créanciers peuvent aider à renforcer la gestion des investissements publics (GIP).

1. Les investissements publics peuvent tirer la croissance économique à court terme et stimuler la production à long terme en favorisant les progrès vers les objectifs de développement durable. À court terme, les investissements publics peuvent soutenir la reprise économique en créant des emplois et en stimulant la demande, tandis qu'à long terme, les dépenses d'infrastructure et de capital humain peuvent orienter la trajectoire du potentiel de production vers le haut. Cependant, les données empiriques sur l'impact à long terme des investissements publics sur la croissance sont contrastées. Des facteurs tels qu'une évaluation, une sélection et une gestion insuffisantes des projets, ainsi que des capacités d'absorption limitées sont souvent cités parmi les obstacles potentiels aux bénéfices des investissements publics pour la croissance (Warner, 2014 ; Presbitero, 2016).

2. Les faiblesses dans la gestion de projets entraînent souvent des retards dans l'exécution des investissements. Ces faiblesses peuvent notamment résider dans une planification insuffisante, une affectation inadéquate des ressources et un manque de coordination et de suivi. En effet, les projets d'investissement public dans les pays émergents et les pays en développement sont souvent exécutés avec des retards. Espinoza et Presbitero (2022) analysent un échantillon de 4 010 projets d'investissement approuvés depuis 1990 dans 135 pays émergents et pays en développement. Ils mesurent les retards pris dans les projets en comparant la durée prévisionnelle des projets au moment de l'approbation et leur durée à l'achèvement et établissent que près de 60 % des projets ont été retardés d'au moins un an.

3. Au Cameroun, seulement un quart des projets ont été exécutés dans les délais prévus, tandis que les trois autres quarts ont été retardés d'au moins deux ans sur la base d'un échantillon de 20 grands projets d'investissement financés sur ressources extérieures. Ces projets ont été signés entre 2012 et 2020 dans différents secteurs avec des créanciers multilatéraux, bilatéraux et commerciaux¹. Pour analyser les retards d'exécution des projets, nous supposons que la durée du différé d'amortissement est l'horizon de mise en œuvre attendu du projet, puisqu'il permet de reporter le remboursement du montant en principal d'un prêt projet jusqu'à la mise en service du projet. Nous constatons qu'à la fin de la période moyenne de différé d'amortissement, qui est estimée à six ans dans l'échantillon, la moitié seulement du portefeuille est décaissée et environ 70 % sont décaissés en dix ans, ce qui indique que certains projets peuvent se poursuivre pendant plus de dix ans. Sur le plan de l'analyse par créancier, seulement un tiers des

¹ La taille moyenne des projets est voisine de 144 milliards de francs CFA, soit 240 millions de dollars. Les projets sélectionnés représentent environ 30 % du portefeuille total de projets signés entre 2012 et 2020.

projets financés par des créanciers bilatéraux et commerciaux sont achevés dans la période contractuelle de différé d'amortissement, des retards plus importants étant enregistrés pour les projets financés par des créanciers multilatéraux, en dépit de différés d'amortissement plus longs, d'environ 8 ans (graphique 1).

4. Les retards d'exécution des projets d'investissement publics peuvent entraîner d'importants dépassements de coûts. Par exemple, Espinoza et Presbitero (2022) montrent une corrélation positive et robuste entre la durée et les dépassements de coûts, suggérant qu'une prolongation de 10 % du calendrier d'exécution entraîne une hausse de 5 % du coût du projet. L'augmentation du coût du projet peut aussi résulter de l'évolution du coût des intrants, de frais supplémentaires dus aux retards d'exécution du projet et de la corruption. Certains donateurs estiment qu'au Cameroun, les retards d'exécution ont augmenté le coût des projets d'au moins 25 % par rapport au coût initial. Des coûts d'opportunité peuvent également s'ajouter si les projets ne sont pas achevés dans les délais et s'ils ne génèrent pas immédiatement la totalité des avantages économiques, notamment un flux de revenus associé comme les recettes fiscales ou des droits, tandis que le service de la dette sur ces projets est financé par des recettes budgétaires provenant d'autres sources. Les services du FMI estiment que les frais supplémentaires et les coûts d'opportunité basés sur l'échantillon ont avoisiné 123 milliards de francs CFA, soit 0,4 % du PIB et 16,3 % du service de la dette extérieure en 2022. Ces calculs comprennent les commissions supplémentaires sur les montants des prêts non décaissés au-delà de la période de différé d'amortissement et supposent que les remboursements en principal sur ces prêts représentent des coûts d'opportunité puisqu'ils sont financés par des ressources budgétaires générées par d'autres activités économiques plutôt que par un flux de revenus émanant des projets retardés. En outre, sur la base d'un seul projet dans le secteur de l'eau à Yaoundé, les services du FMI estiment une perte annuelle de recettes budgétaires d'environ 6,2 milliards de francs CFA, ce qui correspond à environ un tiers du budget national des filets sociaux. Ces estimations ne représentent que les coûts estimés associés aux retards des projets et ne tiennent pas compte des autres coûts, dont l'impact de l'inflation sur le coût des intrants, les coûts administratifs et juridiques potentiels et les bénéfices non réalisés pour l'économie.

1. Les coûts sociaux et environnementaux des retards d'exécution des projets peuvent être eux aussi considérables. Des retards dans la construction des infrastructures critiques telles que les routes, les systèmes d'énergie et les ports peuvent mettre en péril le développement industriel et l'investissement étranger. Par ailleurs, les retards pris dans les projets qui fournissent des services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'assainissement peuvent agraver les inégalités et la pauvreté. En outre, il est important de construire des infrastructures résilientes pour atteindre les objectifs d'adaptation au changement climatique, où les retards peuvent accroître la vulnérabilité de la population aux catastrophes telles que les sécheresses et les inondations. Dans le domaine des énergies renouvelables, les retards d'exécution des projets peuvent maintenir la dépendance aux combustibles fossiles et déjouer les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique.

2. Les faiblesses présentes dans la gestion des projets, les marchés publics et la planification de trésorerie sont les principales raisons des retards. L'évaluation EGIP (2020) a relevé des insuffisances à toutes les étapes de la gestion de projet — préparation, sélection et exécution. Le cadre en place ne fixe pas les règles de préparation des grands projets qui requièrent

des financements importants et une planification intersectorielle, de sorte que des projets qui ne sont pas entièrement préparés et dont les coûts ne sont pas correctement établis sont inscrits au budget. L'étude de la Banque mondiale de 2018 montre que lors de la préparation, des projets de grande ampleur n'ont pas tenu compte de la nécessité de raccorder l'infrastructure aux réseaux existants, ce qui a augmenté le coût des projets et a compromis ou retardé leur mise en service.

3. Il faut améliorer les allocations budgétaires à l'investissement public par de meilleures projections macrobudgétaires et une planification améliorée des projets pluriannuels.

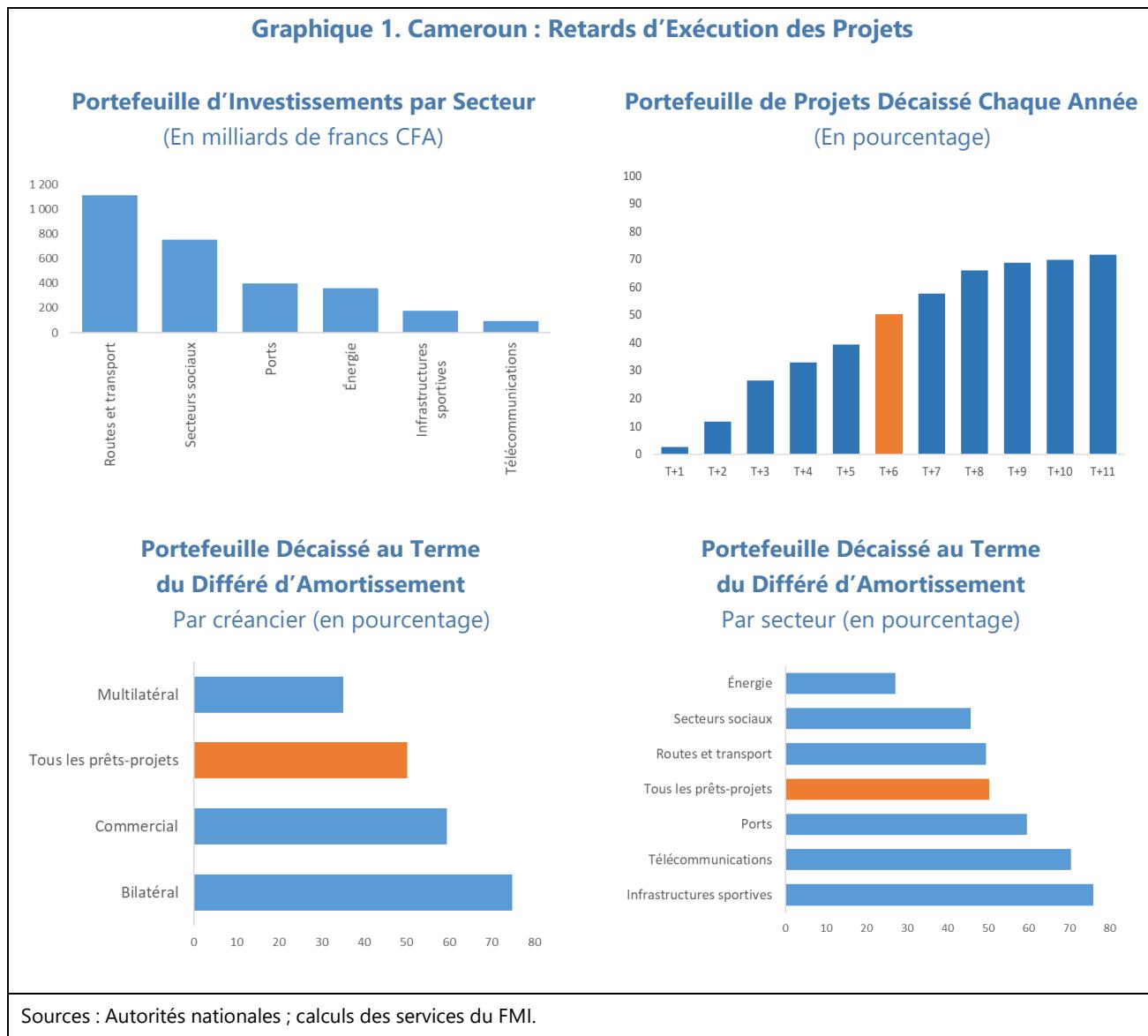
Actuellement, les engagements budgétaires et l'allocation budgétaire associée ne sont planifiés qu'une fois par an, ce qui conduit souvent à une sous-budgétisation des ressources nécessaires pour poursuivre l'exécution des projets pluriannuels car il n'existe pas de procédure claire pour reporter les allocations budgétaires d'un exercice à l'autre.

4. En raison des retards pris par les marchés publics, de nombreux projets ne peuvent pas être exécutés conformément aux prévisions. Le rapport de l'EGIP (2020) note également que le délai d'attribution des contrats est de 255 jours en moyenne et que de nombreux contrats dépassent les montants approuvés, ce qui entraîne une concentration des dépenses publiques d'investissement sur les derniers mois de l'année, des contraintes de trésorerie, des retards d'exécution des projets et des coûts plus élevés.

5. Les carences importantes présentes dans la gestion de trésorerie contribuent à des retards supplémentaires dans l'exécution budgétaire. Les contraintes de trésorerie sont essentiellement liées à des carences de la gouvernance qui conduisent à l'évitement des dépenses inscrites au budget par des dépenses exécutées par procédures exceptionnelles. En 2023 par exemple, les dépenses publiques d'investissement exécutées ont été inférieures d'environ 80 % au montant inscrit au budget, ce qui représente environ 260 milliards de francs CFA en moins. De plus, les insuffisances de la gestion de trésorerie ont des conséquences sur la gestion des comptes des correspondants du Trésor, qui comprennent les soldes de trésorerie des unités extrabudgétaires et des collectivités locales qui supervisent l'exécution de certains projets d'investissement. Les difficultés d'accès à ces comptes peuvent freiner l'exécution des dépenses en capital.

6. Les entretiens avec le gouvernement et les partenaires du développement ont révélé qu'une meilleure coordination est nécessaire de même qu'un alignement des cadres nationaux de préparation et de gestion des projets sur les procédures et les règles des créanciers. Les autorités ont indiqué que le financement de projets par des donateurs internationaux comporte des procédures très complexes, comprenant de exigences strictes en matière de documentation, de longs délais d'approbation et le respect de divers cadres réglementaires et normes, qui peuvent ralentir le démarrage et l'exécution des projets. Outre les difficultés recensées dans le rapport EGIP, les partenaires du développement ont indiqué que la longueur des délais administratifs, notamment entre l'approbation du projet, la signature d'un contrat de prêt par les autorités et sa date d'entrée en vigueur, les faibles capacités du personnel recruté dans les unités de gestion des projets ainsi que la lenteur des procédures d'acquisition des terrains et de réinstallation des populations touchées étaient les principaux facteurs freinant l'exécution des projets. Ils ont également indiqué que la pandémie et les problèmes de sécurité croissants dans les régions touchées par un conflit ont également ralenti l'exécution des projets.

7. Pour l'avenir, il est indispensable de poursuivre les réformes de la GIP et de la GFP afin de réduire les retards d'exécution des projets d'investissement public. Il sera essentiel de faire appel à l'assistance technique pour améliorer l'efficience des investissements publics, la GFP et l'exécution budgétaire. Les réformes en cours dans le domaine de la GFP, dont le renforcement du cadre de préparation des projets (maturité des projets), la suppression progressive des chapitres communs améliorant la cohérence entre les engagements budgétaires et les crédits budgétaires pour les grands projets pluriannuels et la limitation des dépenses exécutées par procédures exceptionnelles protégeraient l'espace budgétaire pour les dépenses d'investissement dont le pays a grand besoin. En outre, l'intégration des considérations climatiques dans la GIP aiderait les autorités dans leurs efforts pour aligner le portefeuille d'investissements sur le programme national pour le climat et intégrer des pratiques durables dans la gestion de projets afin d'atténuer les risques environnementaux.



Références bibliographiques

Espinoza, R., Presbitero, A. 2022, "Delays in public investment projects," International Economics, Vol. 172, pp. 297-310

International Monetary Fund, 2020, Cameroon: Poursuivre le renforcement de la gestion des investissements publics, PIMA Follow-up, 2020.

International Monetary Fund, 2015, "Making public investment more efficient," Policy Paper, June 11, 2015.

Presbitero, A. 2016, "Too much and too fast? Public investment scaling-up and absorptive capacity," Journal of Development Economics, Vol. 120, pp. 17-31.

Warner, A., 2014, "Public Investment as an Engine of Growth," IMF Working Paper, 14/148 (Washington: International Monetary Fund).

World Bank, 2018, Cameroon Public Expenditure Review: Aligning Public Expenditure with the Goals of Visions 2035. World Bank Group. Washington, DC.

Appendice I. Lettre d'intention

Madame Kristalina Georgieva

Directrice Générale

Fonds Monétaire International

Washington, D.C., États-Unis

25 février 2025

Objet : Lettre d'Intention concernant la Facilité Élargie de Crédit, le Mécanisme Élargi de Crédit et la Facilité pour la Résilience et la Durabilité

Madame la Directrice Générale,

1. En dépit d'un contexte national et international difficile, le Gouvernement du Cameroun poursuit l'exécution de son programme économique et financier 2021–25 appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC), le mécanisme élargi de crédit (MEDC) et la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) du Fonds monétaire international. Ce programme de redressement économique, qui est aligné sur notre Stratégie nationale de développement pour 2020–30 (SND-30) et sur le Programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), vise à réduire la pauvreté, à couvrir le besoin de financement de la balance des paiements et à reconstituer les réserves de change.

2. L'économie camerounaise s'est montrée résiliente face à des chocs multiples, et la croissance devrait se redresser et se confirmer à moyen terme avec la stabilisation de l'environnement extérieur, l'augmentation de la production d'électricité et l'exécution des projets d'investissement publics et privés. Des risques baissiers subsistent, compte tenu de l'instabilité politique et de l'insécurité dans les régions dont l'économie est déprimée, outre les risques liés au Mpox et aux conséquences du changement climatique. Par ailleurs, les perspectives pourraient être compromises par des risques externes dus aux tensions géopolitiques, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement ou à la volatilité des prix des produits de base et des marchés financiers.

3. Les résultats du programme à fin juin, fin septembre et fin décembre 2024 sont globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et quatre des six objectifs indicatifs ont été respectés ou atteints à fin juin. Sept des neuf objectifs indicatifs ont été atteints à fin septembre. Les deux objectifs indicatifs qui ont été manqués sont l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs et les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH). Deux critères de réalisation quantitatifs, pour lesquels les données sont disponibles, ont été respectés à fin septembre, tandis que les informations sur les deux autres critères de réalisation quantitatifs ne sont pas encore disponibles. Les trois critères de réalisation quantitatifs continus ont été respectés.

4. Le Gouvernement poursuit son ambitieux programme de réformes. À cet égard, trois des neuf repères structurels (RS) attendus pour la septième revue ont été respectés dans les délais

impartis, et trois ont été mis en place après la date prévue. Nous demandons que l'échéance de ces deux repères structurels soit modifiée à avril 2025 et qu'un nouveau repère structurel à échéance du 15 mai 2025 soit introduit. Deux mesures de réforme (MR) dues pour la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD ont été mises en œuvre, et celles qui sont attendues pour la deuxième revue sont en bonne voie.

5. Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) complète ceux qui ont été soumis pour les précédentes revues. Il décrit la situation économique et financière actuelle, expose les politiques économiques et financières menées par le Gouvernement jusqu'à fin 2025 et définit les critères quantitatifs et les objectifs indicatifs pour décembre 2024 et mars 2025, ainsi que les repères structurels et les mesures de réforme jusqu'à la fin du programme.

6. Nous sollicitons une dérogation à l'applicabilité de deux critères de réalisation à fin décembre 2024 car les données ne seront pas disponibles avant la réunion du Conseil d'administration prévue le 14 mars 2025 et aucune donnée n'indique clairement qu'ils ne seront pas respectés.

7. Le Gouvernement demande également au Conseil d'administration du FMI d'approuver les modifications apportées aux objectifs du programme pour fin mars 2025, qui ont été révisés conformément aux projections macroéconomiques mises à jour et aux politiques adoptées.

8. Compte tenu des réalisations dans le cadre du programme et des engagements présentés dans le MPEF, nous demandons l'achèvement des septièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC et le décaissement et l'achat de 18,4 millions de DTS et de 36,8 millions de DTS, respectivement. Nous demandons également l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD et le décaissement de 34,5 millions de DTS.

9. Convaincu que les politiques et les mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme, le Gouvernement est déterminé à poursuivre les réformes sans relâche et à prendre toutes les mesures complémentaires éventuelles qui s'imposent. Il consultera le FMI sur les mesures complémentaires ou avant de réviser celles qui sont énoncées dans le MPEF conformément à la politique du FMI relative à ces consultations. Pour faciliter le suivi du programme, le Gouvernement communiquera aux services du FMI les informations requises dans les délais prescrits en application du protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

10. Enfin, le Gouvernement donne son accord à la publication de la présente lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI pour cette revue.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération.

/s/

Joseph Dion Ngute

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes :

1. Supplément au Mémorandum de Politiques Économiques et Financières
2. Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Mémorandum de Politique Économique et Financière Complémentaire en 2024–25, Février 2025

INTRODUCTION

1. La Stratégie Nationale de Développement pour 2020–30 (SND-30) continue à éclairer nos priorités stratégiques. Notre objectif est de renouer avec une croissance économique solide, durable et inclusive et d'accélérer la marche du Cameroun vers l'émergence économique et sociale. Pour y parvenir, il nous faut renforcer la stabilité macroéconomique et opérer une transformation structurelle de l'économie en investissant massivement dans des secteurs prioritaires. Parallèlement, nous sommes résolus à assurer la viabilité des finances publiques et à renforcer la résilience du pays face aux chocs exogènes et au changement climatique.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

2. La croissance de l'économie camerounaise se poursuit. La croissance du PIB réel a ralenti pour passer de 3,7 % en 2022 à 3,2 % en 2023 en raison de facteurs défavorables sur les plans intérieur et extérieur, parmi lesquels des perturbations des chaînes d'approvisionnement, une hausse des coûts de production, des pénuries d'électricité et des inondations. La croissance du PIB réel s'est établie à 3,6 % en glissement annuel au premier semestre de 2024, sous l'impulsion des services, de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie manufacturière. La politique monétaire restrictive, le rééquilibrage budgétaire, l'appréciation du taux de change et une baisse de l'inflation alimentaire ont contribué à un relâchement des tensions inflationnistes. Par conséquent, le taux d'inflation a été ramené à 4,5 % en décembre 2024 (moyenne des 12 derniers mois), contre 7,4 % pour la même période il y a un an.

3. La balance commerciale s'est améliorée en 2024. Les données relatives aux échanges commerciaux entre janvier et août montrent que le déficit commercial a été ramené à 1 320 milliards de francs CFA, soit quelque 193 milliards de francs CFA de moins que l'an dernier pour la même période. Dans le même temps, la valeur des exportations a progressé d'environ 3,7 %, sous l'effet d'une croissance vigoureuse dans les secteurs du cacao et du coton, qui a largement compensé le recul des exportations d'hydrocarbures et de bois. Les importations ont diminué de 3,7 % en raison de la baisse des prix du pétrole et de certains produits alimentaires consécutifs à la mise en œuvre de la politique d'import-substitution.

4. L'exécution budgétaire est restée sur la bonne voie. À fin septembre 2024, les recettes non pétrolières étaient pour l'essentiel conformes aux prévisions publiées, grâce aux solides résultats de l'impôt sur les sociétés et des impôts indirects. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions en raison d'une exécution des investissements publics plus lente que prévu.

5. Le ratio dette publique/PIB a continué à diminuer. Le rééquilibrage des finances publiques et la croissance du PIB nominal ont contribué à réduire la dette publique, qui est passée de près de 47,2 % du PIB à fin 2021 à environ 43,2 % du PIB à fin 2023. Au cours des deux premiers trimestres de 2024, le ratio dette publique/PIB s'est maintenu sur une trajectoire descendante.

6. La solidité du secteur bancaire s'est améliorée, même si des facteurs de vulnérabilité subsistent. Le coefficient de solvabilité des banques s'est amélioré depuis 2020 : il est passé de 10,7 % à 15,3 % à fin 2023. La proportion de prêts improductifs a diminué mais reste élevée, à 13 % en juillet 2024. L'exposition des banques au risque souverain, dont l'exposition aux entreprises publiques, s'est accrue depuis 2020 pour passer d'environ 27 % en 2019 à 37 % du total des actifs en décembre 2023.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

7. Les résultats du programme à fin juin, fin septembre et fin décembre 2024 ont été globalement satisfaisants (tableau 1). Quatre critères de réalisation quantitatifs et quatre des six objectifs indicatifs ont été remplis à fin juin. Deux des six objectifs indicatifs n'ont pas été atteints, à savoir i) le plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs et ii) le plafond des interventions directes de la SNH. À fin septembre, sept des neuf objectifs indicatifs ont été atteints. Le plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs a été légèrement dépassé (de 19 milliards de francs CFA), et le plafond des interventions directes de la SNH n'a pas été respecté. Cette dernière contre-performance s'explique en grande partie par la crise sécuritaire persistante dans les régions durement touchées par des catastrophes. Nous avons commencé à rédiger des rapports sur les interventions directes de la SNH. Nous entendons inscrire progressivement cette dépense au budget. Les carences en matière de gestion des finances publiques, dont les dépenses exécutées par des avances de trésorerie et par d'autres procédures exceptionnelles, ont été à l'origine de l'accumulation d'obligations intérieures impayées. Nous avons accompli des progrès pour ce qui est de limiter l'exécution du budget par des avances de trésorerie. Nous restons déterminés à renforcer l'intégrité du budget dans le cadre de la loi de finances 2025 (LF2025), qui a été présentée au Parlement et est conforme au cadre macroéconomique et budgétaire du programme (**mesure préalable, observée**). À fin décembre, deux critères de réalisation quantitatifs ont été remplis, et les informations concernant les deux restants ne sont pas encore disponibles. Les trois critères de réalisation quantitatifs continus ont tous été remplis.

8. Nous avons obtenu de bons résultats s'agissant de la mise en œuvre de repères structurels (RS). Trois des neuf repères structurels attendus pour la revue en cours ont été respectés dans les délais prévus : i) la liste des 25 plus grandes entreprises publiques a été publiée sur le site Internet du ministère des Finances avec des liens vers les états financiers certifiés publiés par 11 d'entre elles sur leurs sites Internet (**RS 4, novembre 2024**), ii) nous avons créé une base de données des salaires et traitements utile pour simuler les calculs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques avant la date butoir fixée (**RS 5, novembre 2024**), et iii) une annexe a été intégrée au budget 2025 sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement qui sont conformes au cadre budgétaire à moyen terme et compatibles avec le calendrier de réalisation des projets d'investissement (**RS 6, novembre 2024**). Trois repères structurels ont été mis en œuvre après la date butoir : i) les décrets d'application du code minier de 2016 ont été parachevés et publiés en janvier 2025 (**RS 1, juin 2024**) ; ii) après l'adoption d'un calendrier pour la transformation des chapitres communs, nous avons publié un décret qui précise les règles de gestion des autorisations budgétaires et limite les chapitres communs à 10 % du budget en février 2025 (**RS 3, novembre 2024**) ; et iii) à la suite d'un audit, le ministre des Finances a publié une instruction qui vise à renforcer la gestion des comptes de correspondants comprenant des dispositions relatives à

la fermeture des comptes illégaux et à l'apurement des arriérés existants et des règles de gestion de trésorerie applicables et conformes aux exigences de la loi de finances annuelle en janvier 2025 (**RS 8, décembre 2024**). Nous demandons le report de deux repères structurels à avril 2025 : i) nous avons identifié les principales modifications de la loi de 2013 relative aux incitations à l'investissement (**RS 2, novembre 2024**) sur la base des recommandations de l'étude de la Banque mondiale, et nous serons en mesure de la faire adopter d'ici à la fin avril 2025 et ii) nous avons recapitalisé une banque afin de respecter le ratio de fonds propres de 8 % conformément aux règlements de la COBAC et aux exigences de Bâle mais la recapitalisation de la deuxième banque est reportée (**RS 10, novembre 2024**). Nous proposons un nouveau repère structurel qui remplacera le RS 9 en lien avec l'étude sur la restructuration de la SONARA (**RS 9, juin 2024**). Cette dernière n'a pas été achevée en raison d'un retard pour recourir aux services d'un consultant à la suite d'un changement du directeur général de la société et de l'incertitude entourant les sources de financement de l'étude. Comme cette réforme a été considérablement retardée, le contrat signé avec la société choisie pour assurer ce service sera envoyé aux services du FMI avant l'achèvement de cette revue (**mesure préalable**). Dans le cadre du nouveau repère structurel, nous présenterons un rapport intermédiaire de l'étude au FMI d'ici au 15 mai 2025 (**RS 11**).

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER À MOYEN TERME

9. La politique économique du Cameroun demeure axée sur la SND-30 tout en assurant la viabilité des finances publiques. La politique budgétaire à moyen terme fera en sorte de préserver les acquis du programme tout en étant en phase avec les critères de convergence de la CEMAC. Elle ambitionne de dégager un espace budgétaire suffisant pour des dépenses prioritaires, dont les dépenses infrastructurelles et sociales, en vue d'atteindre les objectifs de la SND-30 et d'enregistrer une croissance inclusive tirée par le secteur privé. Les mesures présentées ci-dessous viennent compléter celles qui sont décrites dans les mémorandums précédents, tout récemment dans ceux de janvier 2024 et de juin 2024.

A. Cadre et Perspectives Macroéconomiques

10. La croissance du PIB réel devrait s'accélérer à court terme. La croissance devrait s'accélérer pour passer de 3,2 % en 2023 à près de 4 % en 2024 et en 2025. À moyen terme, la mise en œuvre du plan d'industrialisation prévu dans le cadre de la SND-30 devrait provoquer une transformation structurelle, avec une croissance du PIB réel supérieure à 4,5 %, tirée par le secteur non pétrolier pour l'essentiel. L'inflation dépassera temporairement l'objectif de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) à court terme, avant de redevenir inférieure à 3 % à moyen terme, conformément au critère de convergence de la CEMAC. Plusieurs risques externes et internes continuent à assombrir les perspectives, parmi lesquels les tensions géopolitiques, de possibles nouvelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, la volatilité des cours des produits de base et des marchés financiers ainsi que les catastrophes naturelles à répétitions et l'insécurité qui règne dans le nord-ouest, le sud-ouest et l'extrême-nord.

11. La croissance des exportations hors pétrole confortera la viabilité extérieure. Le déficit des transactions courantes devrait diminuer pour passer de 4,1 % du PIB en 2023 à 3,4 % du PIB en 2024, essentiellement grâce aux exportations de cacao et de coton. À moyen terme, la croissance

des exportations hors pétrole, les entrées d'investissement direct étranger et l'intégration régionale devraient contenir le déficit courant (dons compris) entre 3 % et 4 % du PIB. Notre politique d'import-substitution pourrait améliorer le solde courant.

12. Nous restons déterminés à appliquer un cadre budgétaire à moyen terme qui ne compromet pas la viabilité de la dette publique. Nos efforts continuent à porter sur l'accroissement des recettes non pétrolières et sur la rationalisation des dépenses. Nous continuerons aussi à limiter les avances de trésorerie et autres procédures exceptionnelles afin d'améliorer la transparence et de préserver l'intégrité budgétaire.

B. Améliorer la Résilience des Finances Publiques

13. Nous continuerons à améliorer la viabilité des finances publiques, conformément aux objectifs du programme. La politique budgétaire vise à dégager un espace pour des dépenses prioritaires, et ce en mobilisant les recettes et en rationalisant les dépenses courantes. Ce dernier point est capital pour éviter d'évincer des investissements en capital humain et en infrastructures qui sont indispensables pour parvenir à une croissance inclusive et durable. L'objectif demeure inchangé, à savoir ramener progressivement le déficit primaire hors pétrole de 2,5 % du PIB en 2023 à 2 % du PIB en 2024 puis à 1,3 % du PIB en 2025. Nous appliquerons les mesures d'urgence qui s'imposent pour remédier à toute insuffisance de recettes en cas de chocs imprévus, notamment en réduisant les dépenses non prioritaires.

Mobilisation des Recettes Intérieures Non Pétrolières

14. La mobilisation des recettes non pétrolières a été un objectif majeur de notre programme. Les recettes non pétrolières augmenteront pour passer de 11,4 % du PIB en 2020 à une projection de 13,2 % du PIB en 2024, et nous ambitionnons de les porter à 13,5 % du PIB en 2025. Pour ce faire, nous continuerons à nous employer à renforcer les administrations des impôts et des douanes en vertu de notre plan triennal de modernisation du système fiscal. Concernant la fiscalité intérieure, nous prévoyons de renforcer la fiscalité environnementale, notamment dans l'industrie minière, conformément aux engagements internationaux pris par le Cameroun ; d'élargir la retenue à la source sur les revenus non commerciaux aux rémunérations versées aux consultants individuels ; d'optimiser le rendement du droit de timbre aéroportuaire (DTA) en fixant un tarif spécifique pour la classe premium ; et de préciser les procédures de recouvrement du DTA sur les vols charter. S'agissant de la fiscalité internationale, la mise en place de la déclaration spontanée, de l'échange automatique de renseignements et des normes de déclaration pays par pays renforcera la transparence et la coopération en matière fiscale.

15. La réforme de l'administration fiscale impliquera de poursuivre les efforts de segmentation de la population fiscale. Cette réforme sera mise en œuvre en réorganisant les activités de la Direction des grandes entreprises (DGE) et du Centre des impôts des moyennes entreprises (CIME) de Bonanjo afin qu'il soit possible d'affecter les ressources disponibles de manière optimale pour garantir le recouvrement d'au moins 80 % des recettes fiscales intérieures et d'offrir un service homogène et de qualité à l'ensemble des grands contribuables. En outre, nous entendons parachever les dispositifs de suivi électronique de la production et des entreprises des jeux de hasard et mettre en place la facturation électronique. De même, afin de réduire le risque de fraude fiscale, nous nous appuierons sur le recueil de données, leur traitement et l'analyse de leurs

risques en vue d'améliorer la sélection des fichiers à vérifier, ce qui permettra ainsi un ciblage plus précis des contribuables. Le suivi individualisé des créances fiscales facilitera le recouvrement plus efficace des arriérés fiscaux et douaniers. Nous pensons que l'ensemble des réformes ci-dessus procureront des gains d'environ 68 milliards de francs CFA. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, nous continuerons à appliquer des mesures pour améliorer la gouvernance dans l'administration des douanes et nous soumettrons à un deuxième contrôle par l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) au premier semestre de 2025.

16. Dans un contexte international morose, qui va de pair avec la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, la Direction Générale des Douanes (DGD) s'emploiera à améliorer les recettes spontanées, à intensifier les contrôles et à apurer les restes à recouvrer.

- Concernant les recettes spontanées, des efforts seront déployés pour améliorer la prise en charge des marchandises en appliquant des mesures afin de mieux contrôler la base d'imposition (renforcement des liens avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement, en particulier les acconiers, les consignataires de navires et les compagnies aériennes, l'utilisation des informations anticipées sur les marchandises, de la pesée des navires (« draft survey ») et de l'accès automatisé aux données du manifeste initial, etc.).
- Nous intensifierons les contrôles sur la base de l'échange et de l'exploitation des données entre la DGD et ses partenaires (ANIF, BEAC, APECCAM, institutions financières, etc.) en vue de lutter contre les transferts illicites de fonds sans contrepartie d'importation. Dans le même ordre d'idées, nous renforcerons la dématérialisation des contrôles via le rapprochement automatisé des données commerciales, de transport et financières avec certains partenaires tels que la SGS, le CNCC et les établissements bancaires.
- S'agissant de l'apurement et de la réduction des restes à recouvrer, nous ambitionnons de renforcer la stratégie de recouvrement en direction prioritairement des marketeurs, de la SONARA et des entités publiques et de leur imposer de payer les droits et taxes de douane à la porte pour les produits pétroliers en situation de plus-value.
- Pour les exportations, l'actualisation des valeurs administratives imposables sur certains produits (bois, fèves de cacao, etc.) ainsi que l'amélioration de l'interconnexion entre le système informatique des douanes camerounaises (CAMCIS) et le système informatique de gestion des informations forestières de deuxième génération (SIGIF2) seront privilégiées.

17. Nous prévoyons de continuer à réformer le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Afin de simuler les effets des réformes proposées, nous utiliserons la nouvelle base de données sur les salaires et traitements dans l'optique d'évaluer les effets des réformes proposées sur les revenus et l'équité (**RS 5, novembre 2024**). Nous comptons publier les résultats des simulations d'ici à la fin de 2025.

18. Nous restons déterminés à améliorer la fiscalité des entreprises pour garantir un environnement concurrentiel et pour renforcer le climat des affaires. Le repère structurel relatif à la modification de la loi n° 2013/004 sur les incitations à l'investissement n'a pas été respecté (**RS 2, novembre 2024, proposition de report à avril 2025**). Sur la base d'études approfondies et de concertations avec le secteur privé, nous adopterons des incitations fiscales et douanières susceptibles d'appuyer notre politique de remplacement des importations dans le cadre de la SND-

30. Les principaux changements consisteront à améliorer le ciblage des secteurs de croissance stratégiques, conformément aux orientations de la SND-30, à rationaliser les incitations fiscales, à simplifier les procédures pour accéder aux avantages et les supprimer en cas d'abus ainsi qu'à mettre en place les mécanismes de suivi et d'évaluation pour faire en sorte que les mesures proposées aient une véritable incidence sur l'économie.

Réformer les Subventions aux Carburants tout en Protégeant les Personnes les plus Vulnérables

19. La suppression des subventions aux carburants parallèlement à la protection des personnes les plus vulnérables demeure une réforme centrale qui sous-tend notre programme. Nous avons augmenté les prix intérieurs des carburants à la pompe à deux reprises au cours du programme, en février 2023 et en février 2024. Cela a contribué à améliorer la viabilité des finances publiques et a dégagé une marge pour d'autres dépenses prioritaires. Nous sommes toujours résolus à supprimer les subventions aux carburants et travaillons sur un calendrier pour mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants à moyen terme. Cette réforme s'accompagnera de mesures pour en atténuer les effets économiques et sociaux. Nous travaillons aussi sur une stratégie de communication pour expliquer les avantages à long terme de cette réforme et mieux gérer les attentes des parties prenantes.

Améliorer la Gestion des Finances Publiques

20. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la réforme des finances publiques qui est engagée depuis quinze ans. Deux grands diagnostics de la gestion des finances publiques ont été réalisés. Avec l'appui de l'Union européenne, les autorités ont procédé au troisième examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) et publié leur rapport en décembre 2023. La [Revue des finances publiques](#) a aussi été achevée avec le concours de la Banque mondiale. Les résultats de ces évaluations ont servi à élaborer un nouveau programme de réformes pour 2024–26 qui renforcera la gestion des finances publiques. Le Plan stratégique de réformes de la gestion des finances publiques, qui a été validé début octobre 2024, comporte neuf priorités qui représentent les principaux éléments du système de gestion des finances publiques. Une priorité va exclusivement aux problématiques de genre et de climat dans les finances publiques et une autre aux systèmes d'information, ce qui constitue des innovations majeures.

21. Nous poursuivons les efforts d'amélioration de l'intégrité et de l'exécution du budget. Nous avons réduit sensiblement le recours aux avances de trésorerie, qui sont passées de 369 milliards de francs CFA en 2023 à 35 milliards de francs CFA à fin juin 2024, ce qui a permis d'atteindre l'objectif indicatif associé pour la première fois au cours du programme. Nous restons fermement résolus à utiliser les avances de trésorerie uniquement dans les cas d'urgence impérieuse et à régulariser ces dépenses chaque mois.

22. Le gouvernement poursuivra la réforme engagée qui vise d'abord à réduire les chapitres communs et ensuite à les transformer en dotations pour des dépenses accidentnelles et imprévisibles. Cette réforme, dont le calendrier s'étale sur trois années, met en évidence trois phases principales, à savoir : i) le dégrossissement des chapitres communs à 10 % du budget national de 2025 (**RS 3, novembre 2024**), ii) leur transformation en une dotation pour des dépenses accidentnelles et imprévisibles dans le projet de loi de finances 2026 et iii) le plafonnement

de ces crédits pour des dépenses accidentnelles et imprévisibles à 5 % dans le projet de loi de finances 2026. Un décret du Premier ministre a été adopté en février 2025 qui précise les règles de gestion des autorisations budgétaires. Ce décret fournira un cadre pour la gestion des crédits budgétaires au niveau des programmes et des dotations, notamment en décrivant les procédures de transfert des crédits pour des dépenses accidentnelles et imprévisibles aux programmes ministériels. Après 2026, nous envisageons d'instituer des règles pour plafonner ces dépenses.

23. L'apurement des obligations de paiement intérieures demeure une priorité absolue.

Afin d'accélérer le remboursement des obligations de paiement intérieures, nous avons engagé une opération de gestion de la dette et contracté des prêts extérieurs auprès de la Banque africaine d'import-export en janvier 2024 et auprès d'investisseurs privés en juillet 2024, pour un montant total de quelque 442 milliards de francs CFA. Ce financement nous a permis d'apurer environ 514 milliards de francs CFA d'obligations de paiement intérieures accumulées à la fin de 2023. Toutefois, nous avons accumulé environ 287 milliards de francs CFA de nouvelles obligations intérieures depuis le début de 2024. Cette nouvelle accumulation d'arriérés s'explique notamment par une hausse des dépenses en lien avec les interventions directes de la SNH et les carences persistantes en matière de gestion des finances publiques. Cette opération sur la dette a été réalisée en toute transparence, les produits ayant été déposés sur un compte-séquestre auprès de la BEAC.

24. Nous engageons des réformes structurelles afin d'éviter d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs.

Avec l'appui du ministère des Marchés Publics (MINMAP), nous préparons des plans de passation des marchés publics exhaustifs et réalistes, ce qui devrait permettre d'élaborer des plans d'engagement cohérents avec les plans de trésorerie mensuels (**RS 7, mai 2025**). Ces plans plafonneront les délais d'attente des paiements pour les fournisseurs à moins de 90 jours à compter de la date d'autorisation des dépenses et limiteront les engagements excessifs en fin d'année. En outre, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) prépare un calendrier d'émissions pour améliorer encore la gestion de la trésorerie et limiter l'apurement des obligations impayées à un délai maximal de 90 jours. Enfin, l'audit des comptes de correspondants qui vise à détecter les irrégularités et à garantir le respect de la loi a été mené à son terme, et le ministre des Finances a publié une instruction pour renforcer leur gestion. Cette instruction comprend des dispositions sur la fermeture des comptes illégaux, l'apurement des arriérés existants et l'application de règles de gestion de trésorerie conformes aux exigences de la loi de finances annuelle (**RS 8, décembre 2024**). Par la suite, un audit exhaustif des comptes de correspondants sera réalisé chaque année, et tout compte illégal détecté sera fermé dans un délai de 2 mois.

25. Nous poursuivrons les réformes qui visent à améliorer l'exécution des dépenses d'investissement public et les pratiques de passation de marchés publics.

- Concernant l'investissement public, nous accordons une grande importance à l'amélioration de la programmation des dépenses au cours des années N+1 et N+2. Nous avons conscience que, pour accélérer l'investissement public, il faudra contenir davantage les dépenses non inscrites au budget mais aussi accroître l'efficacité de ces dépenses en appliquant les recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) sur la maturation, la sélection, la programmation et l'exécution des projets. Les textes d'application de l'arrêté n° 11/CM/CAB/PM du 6 octobre 2023 sur les performances des unités de gestion des projets (UGP) seront mis en

forme définitive, adoptés et appliqués pour faciliter l'harmonisation du suivi des performances des UGP. La loi de finances 2025 contient une annexe qui décrit la gestion des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afin de mieux gérer les projets d'investissement pluriannuels (**RS 6, novembre 2024**).

- S'agissant des pratiques de passation de marchés publics, nous élargissons le recours au système électronique de passation des marchés publics du Cameroun (COLEPS) de 11 à 24 ministères. La valeur totale des marchés attribués par les ministères qui utilisent COLEPS s'établit actuellement à 85 % en 2024 (à fin septembre 2024). Nous prévoyons d'atteindre une couverture d'au moins 90 % d'ici à mai 2025. En outre, le système de suivi de la publication des appels d'offres et des marchés attribués (Pridesoft), mis en place par l'Agence de régulation des marchés publics, alimente la rédaction des rapports d'évaluation de la passation de marchés publics produits par le MINMAP qui figurent dans les bilans trimestriels de l'exécution du budget et comprennent des indicateurs/rapports sur les marchés publics (www.minmap.cm, www.minfigov.cm et www.dgb.cm) en termes de statistiques de performances en nombre, en proportion ou en taux et de valeur monétaire, accompagnés de tableaux synthétiques. En fonction des ressources financières, ce suivi de la passation des marchés publics a pour le moment été réalisé tous les six mois. On espère que la dématérialisation de la deuxième phase de COLEPS pourra réduire le temps consacré au traitement des données pour aboutir à une périodicité trimestrielle. La qualité de ces données est aussi améliorée grâce à l'interopérabilité imminente de COLEPS et de Pridesoft, qui devrait permettre de comparer les données et les indicateurs (programmation, publication, passation de marchés et exécution) et de les rendre plus exhaustifs. Nous entamerons aussi des discussions avec les partenaires au développement afin de trouver les moyens et les solutions pour repérer les goulets d'étranglement et réduire les délais de passation qui pourraient jouer un rôle dans les retards constatés dans la réalisation des projets d'investissement public.

26. Nous nous employons à assurer la viabilité du système de retraite de la fonction

publique. Une mission d'assistance technique du FMI a examiné le système de retraite de la fonction publique en août 2024. Nous prévoyons de réaliser une étude actuarielle du régime de retraite d'ici à fin décembre 2024, dans l'optique de réduire les risques quasi budgétaires sur la base des recommandations de l'assistance technique.

Gérer les Risques Budgétaires

27. Il nous paraît très important d'avancer les travaux techniques de longue date pour **restructurer et réhabiliter la SONARA**. Nous préparerons une étude de faisabilité technique, économique et financière approfondie de la troisième option validée par le Président de la République, qui porte sur une raffinerie dotée d'une unité d'hydrocracage, et assortie des plans et de la conception de la nouvelle raffinerie (**RS 9, juin 2024**). La procédure d'appel d'offres a été abandonnée en raison de la participation d'un seul soumissionnaire, de son coût élevé et du long délai de réalisation attendu. Un nouvel appel d'offres restreint a été lancé pour terminer l'étude, ce qui devrait réduire le coût du projet. Dans l'intervalle, nous sommes résolus à mener la procédure d'appel d'offres à son terme et à signer le contrat avec une entreprise avant l'achèvement de cette revue (**mesure préalable**). Nous transmettrons le cahier des charges de l'appel d'offres aux services du FMI. Un rapport d'étape sera communiqué aux services du FMI d'ici au 15 mai 2025 (**nouveau**

RS 11 proposé). Nous nous engageons à finaliser et mettre en œuvre l'étude sur la restructuration de la SONARA d'ici à fin 2025.

28. Nous restons déterminés à doter le secteur de l'énergie d'une solide base financière. Le projet de production et de transport d'électricité du barrage de Nachtigal est en bonne voie : trois des sept turbines sont déjà opérationnelles et la centrale est reliée au réseau desservant le sud du pays. La loi de finances 2025 prévoit des ressources suffisantes pour couvrir l'augmentation à court terme des dépenses énergétiques liées à ce projet et nos engagements plus larges dans ce secteur. Nous profiterons du cadre du Programme axé sur les résultats, en coordination avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, pour accroître nos investissements et assurer progressivement la pleine contribution du secteur de l'énergie à la croissance de l'économie camerounaise tout en réduisant les risques budgétaires. Le gouvernement est en discussion avec Actis en vue d'acquérir sa participation majoritaire dans ENEO, la compagnie nationale d'électricité intégrée du Cameroun, et nous veillerons à ce que le coût budgétaire supporté par le Cameroun apparaisse de manière transparente dans le budget. À moyen terme et d'après les conclusions de l'étude sur l'optimisation du bassin de la Sanaga réalisée avec le concours de la Banque mondiale, le gouvernement entend développer son énorme potentiel hydroélectrique, ce qui pourrait faire de l'électricité le principal produit d'exportation du Cameroun. Conformément au modèle économique expérimenté à Nachtigal, le secteur privé participera activement à la construction d'infrastructures de production et de transport.

29. La Société Nationale d'Investissement du Cameroun (SNI) a été transformée en société à capital public. Outre sa mission traditionnelle de société holding pour les entreprises de son portefeuille, elle devra se consacrer au suivi des entreprises publiques et aux investissements pour l'État. La SNI sera responsable de la restructuration et de la recapitalisation des entreprises publiques. Elle analysera les performances des entreprises publiques, établira des diagnostics, exécutera des contrats d'objectifs, calculera les impôts et cotisations, recueillera des données et élaborera un système d'information pour le suivi et la diffusion des rapports financiers des entreprises publiques. Le décret portant transformation de la SNI en société à capital public a prévu une augmentation de son capital social de 200 milliards de francs CFA. Cette augmentation du capital social sera financée par le budget national à hauteur de 50 milliards de francs CFA par an à compter de 2025. Nous élaborerons et publierons notre stratégie relative à la restructuration, à la recapitalisation et au suivi des entreprises publiques afin qu'elles deviennent transparentes, efficientes et compétitives.

30. L'apurement des dettes croisées dans le secteur public avance. Un inventaire des dettes entre l'État et les entreprises publiques à fin 2020 a été dressé et un plan d'apurement a été adopté. Nous avons mené à bien un recensement des dettes croisées des entreprises publiques à fin 2020 qui a révélé des asymétries dans les dettes réciproques déclarées par les entreprises publiques. Nous travaillons au rapprochement des données financières publiées et préparons un plan d'action d'ici à mai 2025 avec des solutions concertées pour apurer les dettes croisées.

C. Préserver la Viabilité de la Dette et Réduire la Vulnérabilité liée à la Dette

31. Nous sommes résolus à réduire la vulnérabilité liée à la dette. Le risque de surendettement étant toujours élevé, notre politique d'endettement vise à privilégier les prêts concessionnels et à approfondir notre marché intérieur des titres publics. Le recours à des emprunts non concessionnels restera limité au financement de projets prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible et dont les effets socioéconomiques et la rentabilité sont avérés. Comme évoqué précédemment, afin d'améliorer le profil de liquidité de la dette publique, des opérations de gestion de la dette ont été menées en 2024, dont la dernière en date est un placement privé international de 550 millions de dollars en juillet. Le montant mobilisé a servi à apurer les obligations de paiement intérieures. Nous prévoyons de remplacer l'émission prévue d'obligations publiques régionales à long terme (à savoir des obligations du Trésor) par un financement extérieur en 2025 en raison des conditions de financement restrictives sur le marché régional.

32. Nous étudions les pistes de réduction de l'encours des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND), en concertation avec nos créanciers. Il est essentiel de maîtriser les SEND et les coûts budgétaires et économiques associés, dans un contexte où il est urgent de conclure de nouveaux projets pour combler le déficit d'infrastructure. L'encours des SEND s'élevait à 3 756,3 milliards de francs CFA à fin 2023. Le retard pris par le décaissement des fonds prévus aboutit à leur accumulation. Nous suivons de près 180 projets actifs et dialoguons avec les partenaires au développement pour réduire les SEND non performants et, si nécessaire, réaffecter les fonds inutilisés à d'autres projets. Nous prévoyons d'examiner l'ensemble des projets concernés dans le but de clôturer ceux qui sont devenus obsolètes. Nous veillerons aussi à ce que les fonds de contrepartie soient inscrits au budget conformément au calendrier défini pour chaque projet. Nous avons conscience que des lacunes dans la coordination des opérations entre plusieurs organismes publics nous ont conduits à sous-estimer les obligations au titre du service de la dette intérieure projetées qui ont été à l'origine de besoins de financement plus élevés que prévu en 2024 et de l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. Nous solliciterons l'assistance du FMI pour renforcer nos capacités techniques afin de mieux définir le périmètre de la dette publique et les risques budgétaires qui en découlent, ce qui devrait accentuer le réalisme du budget, contribuer à améliorer la gestion de la trésorerie et réduire le coût du financement dans le temps.

D. Renforcer la Résilience du Secteur Financier et l'Inclusion Financière

33. Nous sommes résolus à respecter la réglementation destinée à préserver la stabilité de l'union monétaire et de son système bancaire. Le Cameroun appuie les efforts régionaux visant à préserver la stabilité de la convention de coopération monétaire, notamment en veillant à ce que la BEAC dispose d'un volume suffisant de réserves de change. Nous restons déterminés à faire appliquer toutes les dispositions de la réglementation des changes qui relèvent de notre compétence. Nous prenons des mesures pour renforcer la résilience du secteur bancaire, notamment le respect des normes prudentielles et l'application des recommandations de la COBAC.

34. Nous avançons dans la consolidation du secteur bancaire. En juillet 2023, la COBAC a approuvé la recapitalisation par le gouvernement du Cameroun et les autres parties prenantes des

deux banques en difficulté, comme prévu dans les plans de restructuration (**RS 10, novembre 2024, reprogrammé en avril 2025**). En conséquence, l'une des deux banques s'est conformée au ratio de fonds propres de 8 % exigé selon les règles de Bâle et des initiatives sont en cours pour terminer la recapitalisation de l'autre banque. Nous poursuivons aussi nos travaux relatifs à la privatisation de la Commercial Bank Cameroon, pour laquelle nous avons fait appel à un cabinet de conseil. Avec l'aide de ce cabinet, nous avons lancé un appel d'offres international afin de céder 51 % des actions de la banque à un investisseur privé stratégique. Nous prévoyons en outre d'inscrire à la cote 30 % supplémentaires des actions de la banque sur le marché boursier régional de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale. Avec la BEAC et la COBAC, nous sommes déterminés à remédier en permanence à tous les facteurs de vulnérabilité recensés dans le secteur bancaire, notamment à travers la résolution des banques insolvables et l'approfondissement des marchés interbancaire et secondaire des obligations d'État afin d'améliorer la liquidité du secteur bancaire.

35. Nous avons adopté une stratégie de développement du secteur financier. Nous restons convaincus qu'améliorer l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME) est indispensable pour leur croissance et pour la croissance inclusive de notre économie. La proportion de prêts non performants dans l'économie demeure élevée (13 % en juillet 2024). Nous appliquerons certaines mesures pour les réduire, pour rétablir la confiance des établissements bancaires et de microcrédit dans le secteur des PME et pour améliorer le climat des affaires. Ces mesures sont les suivantes : i) la création d'un registre du crédit, d'un registre des bilans et d'un système de notation pour les entreprises et les particuliers en collaboration avec la BEAC, ii) la numérisation du cadastre afin de permettre la création d'un registre des titres fonciers, iii) la poursuite de la formation des juges aux affaires commerciales et iv) la mise en place à moyen terme d'un fonds de garantie de l'État pour les PME. En parallèle, nous travaillons sur la mise en œuvre de l'accord de garantie de l'État pour les portefeuilles de PME d'une valeur de 200 milliards de francs CFA, renouvelable chaque année. Nous sommes aussi résolus à collaborer avec l'administration fiscale, la COBAC et l'APECCAM (Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun) pour adopter des principes directeurs régissant l'annulation des prêts non performants entièrement provisionnés pour lesquels les tentatives de recouvrement ont été vaines et que les banques ont déclaré irrécouvrables.

36. L'exposition des banques au risque souverain demeure élevée. Les banques camerounaises détiennent encore une proportion importante (37 % à fin 2023) des obligations souveraines de la sous-région dans leurs portefeuilles, et la liquidité de ces titres devient problématique pour certaines d'entre elles. Dans l'optique de réduire le risque lié et de renforcer la stabilité du secteur bancaire, nous nous employons à développer le marché secondaire des titres publics. Pour ce faire, nous collaborerons avec la BEAC en vue d'améliorer la liquidité des titres publics sur le marché local et d'adopter de nouvelles mesures pour attirer des investisseurs étrangers sur le marché secondaire. En outre, nous investirons dans l'éducation financière de la population afin de l'encourager à utiliser les titres du Trésor comme instrument d'épargne.

37. Nous nous employons à renforcer la gouvernance et la transparence de la Société de recouvrement des créances (SRC) et à développer ses activités. Pour les créances en souffrance transférées par chaque établissement financier, la SRC s'efforce de définir une clause de caducité automatique pour les activités de recouvrement des avoirs. Elle travaille également à développer ses

activités, notamment le recouvrement des fonds illicites ou des fonds saisis à l'étranger. Nous veillerons à ce que la SRC dispose de ressources suffisantes pour mener à bien ses activités.

38. Nous avons défini les attributions de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) et travaillons à son opérationnalisation. Le gouvernement du Cameroun poursuit son dialogue avec les représentants du secteur financier, la BEAC et la COBAC sur le transfert prévu de fonds et de titres à la CDEC, tout en s'attaquant aux problèmes liés aux risques pour la stabilité financière et aux intérêts des déposants. En collaboration avec les banques, la COBAC communiquera les informations demandées sur le solde total des comptes considérés comme inactifs et les conséquences du transfert des soldes en question sur l'activité des banques au ministère des Finances et à la CDEC. La CDEC travaillera avec la BEAC, la COBAC et l'autorité monétaire nationale pour faire en sorte que toutes les activités bancaires qu'elle est susceptible d'exercer, soit directement soit via ses filiales, soient dûment contrôlées. Un rapport sur les travaux communs des autorités relatifs à l'opérationnalisation de la CDEC intégrant ces questions sera transmis aux services du FMI d'ici à fin mars 2025.

39. La stratégie nationale d'inclusion financière est en cours d'exécution. Une stratégie d'inclusion financière a été rédigée en février 2023 avec un plan d'action pour 2023–27. Nous travaillons à présent avec les partenaires au développement pour mettre en œuvre ce plan et ainsi augmenter le taux de pénétration bancaire du pays, notamment en renforçant l'éducation financière. Les principales priorités de cette stratégie sont les suivantes : i) amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité de l'offre des produits et services financiers ; ii) facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeur et MPME agricoles et agroalimentaires ; iii) promotion de l'innovation et de la finance numérique ; iv) promotion et développement de la finance islamique ; v) promotion de l'éducation financière et protection des consommateurs ; et vi) amélioration du cadre réglementaire et budgétaire.

E. Renforcer la Gouvernance, l'Intégrité Financière et la Lutte contre la Corruption

40. Nous élaborerons un plan d'action pour répondre aux principales recommandations du rapport de diagnostic sur la gouvernance. La priorité sera donnée à l'harmonisation du dispositif de lutte contre la corruption avec les règles internationales. Nous prévoyons de mettre le cadre juridique national en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la corruption, y compris la criminalisation des faits d'enrichissement illicite. Le FMI pourrait, si nécessaire, nous aider à trouver une solution juridiquement robuste basée sur les bonnes pratiques internationales et régionales. Les autres priorités sont d'améliorer la gestion et la transparence des entreprises publiques et de continuer à améliorer la gouvernance financière grâce à un cadre de gestion des finances publiques plus solide. Nos efforts pour réduire les chapitres communs les dépenses exceptionnelles, ainsi que l'audit des comptes de correspondants, contribueront à améliorer la transparence et la gouvernance des finances publiques (voir §20–24). Nous prendrons des mesures décisives pour retrouver le statut de membre à part entière de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et sortir de la « liste grise » du GAFI.

41. Nous remédions aux carences en matière de gestion et de transparence des entreprises et institutions publiques mises en évidence dans le rapport de diagnostic sur la gouvernance.

Le 29 novembre 2024, le ministère des Finances a publié sur son site internet les liens hypertextes vers les états financiers annuels audités des 25 plus grandes entreprises publiques et/ou les renvois aux annonces légales parues dans les journaux dans lesquels elles sont publiées (**RS 4, novembre 2024**). Conformément aux nouveaux contrats d'objectifs des entreprises publiques, des mesures particulières ont été prises pour renforcer les systèmes de contrôle. Les entreprises publiques devront appliquer des mesures de prévention de la corruption en encourageant le respect des codes de conduite et de déontologie. Un rapport de diagnostic sur la gouvernance des entreprises publiques a été achevé ; il servira de base au renforcement de la surveillance technique et financière des entreprises publiques à travers la définition d'une politique claire d'actionnariat de l'État. Le processus de rédaction de contrats d'objectifs a été lancé avec trois entreprises publiques, à savoir le Port autonome de Douala (PAD), CAMAIR Co et la CICAM.

42. Nous nous employons à faire lever la suspension de l'ITIE. En premier lieu, nous avons publié les textes d'application du nouveau code minier (**RS 1, juin 2024**) en janvier 2025 et achevé les nominations au sein du Comité ITIE, qui comprend des membres de la société civile, en septembre 2024. En outre, un registre des bénéficiaires effectifs a été établi à la Direction générale des impôts du ministère des Finances ; plusieurs entités publiques, dont le Comité ITIE, y ont accès en vertu du cadre réglementaire. Nous sommes en train d'adopter un programme de travail 2024–26 axé sur l'application d'autres mesures correctives et de recommandations stratégiques découlant du [Rapport de validation du Cameroun 2023](#), sans oublier l'harmonisation avec la norme ITIE 2023.

Avec l'aide du secrétariat de l'ITIE, nous accélérerons les réformes qui nous aideront à retrouver notre statut de membre à part entière. Elles comprennent l'adoption des textes d'application du Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et la publication des accords de partage de la production dans le secteur extractif. Nous régulariserons aussi le cadre contractuel du personnel du secrétariat permanent et modifierons le projet de Code des juridictions financières. Nous réorganiserons le groupe multipartite afin de garantir la participation de la société civile en engageant un processus ouvert et transparent pour la sélection et la nomination de nouveaux membres de la société civile. La sélection comprendra un appel public à la nomination de candidats expérimentés, suivi de consultations publiques et d'une procédure transparente d'approbation des candidats. Nous continuons à bénéficier de l'appui technique, logistique et financier des partenaires au développement dans ces domaines de réforme.

43. Nous poursuivons nos travaux avec le GAFI et le GABAC pour mettre en œuvre un plan d'action afin de remédier à nos lacunes stratégiques en matière de LBC/FT et de sortir au plus vite de la liste grise. Depuis l'adoption du [Rapport d'évaluation mutuelle](#) du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) et l'inscription du Cameroun sur la « liste grise » des pays qui présentent des lacunes stratégiques en matière de LBC/FT par le Groupe d'action financière (GAFI), nous avons créé un Comité national de coordination des politiques de LBC/FT (au sein du ministère des Finances). Les enquêtes de LBC/FT ont déjà donné des résultats concrets :

CAMEROUN

- Nous avons accru les ressources de la cellule de renseignement financier et renforcé les capacités des autorités d'enquête et des organes judiciaires à poursuivre efficacement les affaires de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT).
- La Direction générale des impôts a adopté un décret qui impose aux entreprises de communiquer les informations relatives à leurs bénéficiaires effectifs dans leurs déclarations annuelles.
- La Direction générale des douanes a signé des protocoles d'accord avec l'ANIF et la BEAC pour mettre en place une plateforme d'échange et d'exploitation de données, ce qui devrait aboutir à la maîtrise des flux financiers suspects.
- Nous avons introduit l'application des sanctions depuis 2023.

44. Nous nous engageons à poursuivre les travaux sur notre dispositif de LBC/FT

conformément aux éléments du plan d'action. Les objectifs seront les suivants : i) aligner les politiques/stratégies nationales de LBC/FT sur les conclusions de l'évaluation nationale des risques ; ii) améliorer l'accessibilité et la disponibilité d'informations pertinentes, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs ; iii) améliorer la surveillance en matière de LBC/FT des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) ; et iv) intensifier les efforts pour lutter contre le BC/FT en fonction des risques du pays. Nous bénéficions du soutien technique du FMI pour améliorer la réglementation en matière de LBC/FT et la surveillance des EPNFD.

F. Faire Face aux Risques Climatiques

45. Nous poursuivons les réformes visant à renforcer la résilience du Cameroun au changement climatique. Les récentes inondations dévastatrices dans les régions du nord et de l'extrême-nord sont les dernières manifestations du changement climatique. Les tentatives de riposte qui ont fait suite à ces inondations témoignent de l'urgence à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de financement des risques de catastrophe. En sa qualité de signataire des accords internationaux sur le changement climatique pour l'ensemble des grandes entreprises et des professions non financières désignées, le Cameroun entend remplir les engagements pris dans ses contributions déterminées au niveau national (CDN), notamment envers la CCNUCC, et ambitionne de transformer la contrainte climatique en opportunité majeure de développement dans le cadre de la SND-30 et d'autres documents stratégiques. En effet, les chocs climatiques risquent de nuire au développement et d'accentuer les facteurs de fragilité. Nous comptons renforcer les capacités institutionnelles de mise en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique et intégrer nos engagements sur le climat dans un cadre juridique adapté. Ces efforts contribueront à soutenir les politiques d'adaptation et d'atténuation conformément à la CDN de 2021 et au Plan national d'adaptation au changement climatique. L'accent sera mis sur le fait d'encourager l'élaboration de plans communaux ou régionaux d'adaptation en mettant à la disposition de ces acteurs un guide pratique pour mettre au point ces outils. Nous travaillons aussi à la mise à jour de notre CDN 2026 conformément à l'Accord de Paris.

46. Les deux mesures de réforme pour la deuxième revue de l'accord au titre de la FRD ont été achevées. En janvier 2025, le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a terminé ses travaux pour définir une méthodologie d'évaluation *ex ante* des projets d'investissement comprenant des lignes directrices pour l'adaptation au changement

climatique et l'atténuation de ses effets, qui a été intégrée dans un guide de maturation des projets (**MR 4, octobre 2024**). La loi modifiée sur la protection civile a été adoptée par le Parlement en décembre 2024, et la mise à jour du décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national des risques (ONR) a été achevée en février 2025 (**MR 6, octobre 2024**).

47. La mise en œuvre des autres mesures de réforme se poursuit. Nous avons communiqué un calendrier provisoire détaillé pour poursuivre le dialogue avec nos partenaires au développement en vue de la bonne mise en œuvre de tous les engagements au titre de la FRD.

- Après la mission d'assistance technique du FMI de septembre 2024 relative au Plan national pour le climat (PNC), nous avons établi un programme de travail sur cette mesure (**MR 2, avril 2025**). Un protocole d'accord sur l'élaboration du plan national pour le climat a été signé entre les autorités et un partenaire technique, GloH2O, en octobre 2024. Des négociations sont en cours avec le Global Green Growth Institute pour un soutien à long terme consacré à la mobilisation de financements verts et à l'élaboration de politiques et de réglementations en matière de croissance verte. Le calendrier évoqué plus haut prévoit notamment la tenue de deux séances du Comité national pour la facilitation du programme d'action en faveur du climat avant avril 2025. Cet organe sera chargé d'approuver les principales orientations stratégiques du PNC, de vérifier qu'il est conforme aux axes stratégiques de la SND-30 et de valider le document, qui sera ensuite transmis au Premier ministre, Chef du gouvernement. Une première version du PNC sera communiquée aux partenaires au développement en février 2025.
- Nous avons bénéficié d'une mission d'assistance technique du FMI pour mettre au point une stratégie de financement des risques de catastrophe. Nous avons commencé à rédiger la stratégie, qui définit les fonctions, les responsabilités et les mesures pour renforcer la résilience du pays face aux catastrophes (**MR 7, avril 2025**). La stratégie de financement des risques de catastrophe sera communiquée en février 2025.
- Nous avons engagé les travaux portant sur un projet de modification du décret de 2018 relatif au processus de maturation des projets qui intégrera des considérations climatiques dans chaque phase du cycle des projets d'investissement (**MR 5, avril 2025**).
- La deuxième phase du déploiement du système informatique de gestion des informations forestières de deuxième génération (SIGIF2) a déjà débuté avec la mise en service des modules exportations, contrôle et traçabilité. Tous les modules de SIGIF2 seront opérationnels en [mars] 2025 et nous avons mis en place des procédures aux fins de son évaluation annuelle. Des discussions techniques sont en cours entre le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le ministère des Finances en vue d'intégrer SIGIF2 dans les infrastructures des impôts et des douanes. Un calendrier qui précise les étapes intermédiaires et les dates limites pour interconnecter la plateforme SIGIF2 avec les systèmes fiscaux et douaniers est en cours d'élaboration (**MR 8, avril 2025**).

MODALITÉS DU PROGRAMME

48. Les autorités demandent au conseil d'administration du FMI d'approuver les modifications apportées aux objectifs indicatifs à fin mars 2025. Ces modifications tiennent

compte de l'actualisation du cadre macroéconomique et de projections budgétaires conformes aux engagements du programme.

49. Les autorités demandent une dérogation à l'applicabilité de deux critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2024, sachant que les données ne seront pas disponibles à la date de la réunion du conseil d'administration, et rien ne permet de penser que ces critères ne seront pas remplis.

50. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et remplir les critères présentés dans les tableaux 1, 2 et 3 du présent mémorandum. Le programme sera suivi lors de revues semestrielles en utilisant les critères de réalisation, les objectifs indicatifs, les repères structurels et les mesures de réforme définis dans les tableaux 1, 2 et 3 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique ci-joint (qui définit aussi les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La huitième revue, examinant les objectifs à fin décembre 2024, devrait être achevée à compter du 3 juin 2025.

Tableau 1. Cameroun : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs des Accords au Titre de la FEC et du MEDC
 (En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin juin 2024				Fin sept. 2024				Fin déc. 2024				Fin mars 2025 ¹⁰	
	CRQ	CRO (ajusté)	Prélim.	Résultats	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats	CRQ	CRO (ajusté)	Prélim.	Résultats	OI (6e.rev)	OI (nouv.)
A. Critères de performance quantitatifs périodiques 1/														
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement) 2/	-214	-225	-72	Atteint	-382	-393	-70	Atteint	-610.7	-634			95	177
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 3/	9	9	-287	Atteint	-3	-3	-179	Atteint	-333	-209			-122	-248
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI) 3/	-4	-4	-132	Atteint	-34	-34	-129	Atteint	-64	60	-47	Atteint	-27	-64
Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	370		193	Atteint	554		208	Atteint	739	363		Atteint	200	200
B. Critères de performance quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)														
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 4/	0			Atteint	0			Atteint	0			Atteint	0	0
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 5/	512.9		274.6	Atteint	512.9		475.9	Atteint	512.9	579.7	571.4	Atteint	512.9	512.9
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédit 6/					15		5	Atteint	15		9	Atteint	15	15
C. Cibles indicatives														
Plancher sur les recettes non pétrolières	1.915		1.998	Atteint	2.900		2.987	Atteint	4.246				1.053	1.111
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs 7/	-210		-122	Non atteint	-265		-246	Non atteint	-537				-43	-112
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	539		652	Atteint	959		960	Atteint	1.368				399	280
Plafond des interventions directes de la SNH	80		112	Non atteint	110		177	Non atteint	145				40	40
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) 8/	4		2.1	Atteint	4		1.5	Atteint	4				4	4
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédit 9/	15		13	Atteint										
<i>Pour Mémoire :</i>														
1. Appui budgétaire extérieur cumulé, hors FMI	44		44		44		44		164		44		0	120
2. Recapitalisation des banques			11		11		11		23		23			
3. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	1		1		1		1		1		1		1	1

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

Note : Les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

** Outre les critères de réalisation quantitatifs énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de taux de change multiples ni étoffer celles qui existent déjà, iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme figurant au point A sont les critères de réalisation à fin juin 2024 et à fin décembre 2024 ; les autres sont des objectifs indicatifs.

2/ À partir de fin juin 2024, le plancher du solde primaire non pétrolier (base ordonnancements) est ajusté du montant des dépenses budgétaires, sur la base des ordres de paiement signés, aux fins de la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin qu'elles respectent le ratio de fonds propres de 8 %.

3/ Le plafond du financement intérieur net (à l'exclusion du remboursement d'arriérés) du budget et le plafond des emprunts nets auprès de la banque centrale feront l'objet d'un ajustement i) si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure, à l'exclusion du financement par le FMI, s'écarte des prévisions du programme. Lorsque les décaissements sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, le plafond est relevé (réduit) dans les mêmes proportions, jusqu'à un maximum de 120 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre ; et ii) du montant des dépenses budgétaires aux fins de la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin qu'elles respectent le ratio de fonds propres de 8 %. Le coefficient d'ajustement dans ii) sera basé sur le montant des transferts monétaires réels aux deux banques sous-capitalisées.

4/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin de l'accord.

5/ Plafond cumulé calculé à partir du 1^{er} janvier 2022, réinitialisé annuellement, et suivi en continu depuis l'achèvement de la première revue des accords au titre de la FEC et du MEDC. À l'exclusion du crédit ordinaire aux importations, des allégements de dette prenant la forme d'un rééchelonnement ou d'un refinancement, et des prêts d'aide budgétaire de la Banque mondiale. Un coefficient d'ajustement s'applique aux prêts-projets de la Banque mondiale, tel que défini dans le PAT.

6/ Ce nouveau critère de réalisation quantitatif continu est devenu effectif le 1^{er} juillet 2024, et est fixé à 15 milliards de francs CFA par trimestre et suivi sur une base cumulative à partir du début de chaque trimestre.

7/ À partir de fin juin 2024, le plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs sera ajusté si les décaissements au titre des financements extérieurs dans le cadre d'opérations de gestion de la dette sont inférieurs aux niveaux programmés. À la fin de chaque trimestre, si les décaissements au titre des financements extérieurs dans le cadre d'opérations de gestion de la dette sont inférieurs aux niveaux programmés, le plafond trimestriel correspondant sera ajusté à la hausse au prorata. À partir de fin juin 2024, le plafond inclura les soldes à payer de moins de 90 jours.

8/ Paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (à savoir l'émission d'ordres de paiement, comme des avances de trésorerie et des engagements budgétaires provisoires), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

9/ L'objectif indicatif a été transformé en un critère de réalisation quantitatif continu à compter du 1^{er} juillet 2024.

10/ La date d'évaluation finale des accords en vigueur au titre de la FEC et du MEDC est fixée à décembre 2024.

Tableau 2. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels

	Mesures Préalables		Indicateur	État d'Avancement		Commentaires
	Présenter au Parlement la loi de finances 2025 conformément au cadre macroéconomique et budgétaire du programme.		La loi de finances est présentée au Parlement.	Respecté		
	Signer un contrat avec le consultant qui réalisera l'étude technique et économique approfondie pour la restructuration de la SONARA.		Les termes de référence et le contrat signé sont transmis au FMI.			
	Repères Structurels	Échéance 1/	Indicateur	État d'Avancement	Nouvelle chéance proposée 1/	Commentaires
	Secteur Extractif					
1	Achèvement et publication de l'ensemble des textes d'application du code minier de 2016 (loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016).	Juin 2024	Publication des textes d'application	Non respecté, mis en œuvre avec retard		Lien
	Climat des Affaires					
2	Modification de la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 afin de rationaliser les incitations et de promouvoir une saine concurrence entre les acteurs économiques.	Nov. 2024	Une loi modifiée est promulguée.	Non respecté	Avril 2025	Proposition de report en avril 2025. Les autorités ont recensé les principales modifications de la loi sur la base de leur étude comparative et de l'étude de la Banque mondiale.
	Gouvernance					
3	Adoption d'un décret validé par le Premier ministre, qui précise les règles de gestion des autorisations budgétaires et limite les chapitres communs à 10 % du budget dans la loi de finances 2025 transmise au Parlement.	Nov. 2024	Un décret précisant les règles de gestion des autorisations budgétaires est validé par le FMI avant son adoption et la loi de finances 2025 est transmise au Parlement.	Non respecté, mis en œuvre avec retard		
4	Publication sur le site Internet du ministère des Finances de la liste des 25 plus grandes entreprises publiques qui ont publié leurs états financiers annuels vérifiés avec les liens vers les rapports publiés sur leurs sites Internet et/ou les renvois aux annonces légales parues dans les journaux dans lesquels elles sont publiées.	Nov. 2024	Les états financiers pour fin 2023 sont publiés.	Respecté		Lien
	Mobilisation des Recettes					
5	Création d'une base de données sur les salaires et traitements qui se prête à la simulation de calculs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et qui comprend à la fois l'ensemble du secteur public et un échantillon représentatif des salariés du secteur privé.	Nov. 2024	Communiquer la base de données aux services du FMI.	Respecté		

Tableau 2. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (suite et fin)

	Gestion des finances publiques	Éché- ance 1/	Indicateur	État d'avance- ment	Échéance proposée 1/	Commentaires
6	Prise en compte dans le budget des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) qui sont conformes au cadre budgétaire à moyen terme et compatibles avec le calendrier de réalisation des projets d'investissement.	Nov. 2024	Ajouter au budget une annexe sur les AE et les CP qui sont conformes au cadre budgétaire à moyen terme et compatibles avec le calendrier de réalisation des projets d'investissement (du budget 2025). Présenter aux services du FMI le projet de loi de finances.	Respecté		
7	Préparer des plans de passation des marchés publics exhaustifs et réalistes, ce qui devrait permettre d'élaborer des plans d'engagement cohérents avec les plans de trésorerie mensuels.	Mai 2025	Préparer et publier un rapport annuel pour 2024, qui évalue la cohérence entre les plans d'engagement et les plans de trésorerie, en s'appuyant sur les travaux du Comité de trésorerie et de régulation budgétaire (CTRБ) et de son secrétariat.			
8	Publication par le ministre des Finances d'une instruction, à la suite d'un audit, qui vise à renforcer la gestion des comptes de correspondants comprenant des dispositions relatives à la fermeture des comptes illégaux et à l'apurement des arriérés existants et des règles de gestion de trésorerie applicables et conformes aux exigences de la loi de finances annuelle.	Déc. 2024	Présenter l'instruction aux services du FMI.	Non respecté, mis en œuvre avec retard		
9	Mise en œuvre du plan de restructuration de la SONARA. Réaliser l'étude de faisabilité technique, économique et financière approfondie de la troisième option validée par le Président de la République, qui porte sur une raffinerie dotée d'une unité d'hydrocraquage, et assortie des plans et de la conception de la nouvelle raffinerie.	Juin 2024	Réaliser et présenter le rapport de l'étude aux services du FMI.	Non respecté		Une mesure préalable et un nouveau repère structurel sont adoptés (voir le RS 11).
Secteur financier						
10	Recapitaliser les deux banques sous-capitalisées afin qu'elles respectent le ratio de fonds propres de 8 %, conformément aux règlements de la COBAC (R2010-01 et R2016-03) et aux exigences de Bâle en matière de fonds propres 2/.	Nov. 2024	Deux banques recapitalisées. Il est confirmé que le processus et le financement de la recapitalisation sont conformes au ratio de fonds propres de 8 % et aux exigences de Bâle.	Non respecté	Avril 2025	Proposition de report. Une banque a été recapitalisée en respectant le ratio de fonds propres de 8 %.
	Gestion des finances publiques (nouveau RS)		Indicateur	État d'avance- ment	Échéance proposée 1/	Commentaires
11	Mise en œuvre du plan de restructuration de la SONARA. Réaliser l'étude de faisabilité technique, économique et financière approfondie de la troisième option validée par le Président de la République, qui porte sur une raffinerie dotée d'une unité d'hydrocraquage, et assortie des plans et de la conception de la nouvelle raffinerie.		Réaliser et présenter un rapport d'étape aux services du FMI.		15 mai 2025	

1/ Fin du mois, sauf indication contraire.

2/ Un instrument à inclure dans la composante dure des fonds propres de catégorie 1 est directement émis et libéré et la banque ne peut pas avoir financé directement ou indirectement l'instrument ou l'achat de l'instrument.

Tableau 3. Cameroun : Mesures de Réforme Proposées dans le Cadre de l'Accord au Titre de la FRD et Calendrier d'Exécution

Principaux Piliers	Défi Principal	Mesure de Réforme	Référence du Diagnostic	DC (développement des capacités)	Résultat Attendu de la Mesure de Réforme	Date Cible	État d'Avancement
Renforcer le cadre de gouvernance et la coordination en matière climatique	Dispositifs institutionnels complexes et manque de coordination	MR 1. Publier un acte réglementaire qui : i) définit le rôle central du MINEPDED en tant que principale autorité responsable de la coordination du programme d'action climatique aidée par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) et le ministère des Finances (MINFI) et ii) définit les fonctions et responsabilités des autres ministères sectoriels et organismes publics dans la mise en œuvre du programme d'action climatique. Bureau du Premier ministre ou Bureau du Président	PEFA, CCDR		Renforcement du cadre de coordination et de gestion des activités, des politiques et des programmes liés au changement climatique entre les organismes publics.	Fin avril 2024	Respecté
	Absence de stratégie de mise en œuvre	MR 2. Élaborer et adopter un PNC validé par le Premier ministre, conforme à la CDN de 2021, qui i) indique les principales actions, cibles, politiques et mesures des pouvoirs publics en matière climatique pour relever les défis de l'adaptation et de l'atténuation et ii) définit les fonctions et responsabilités des ministères sectoriels et des organismes publics dans la mise en œuvre du PNC. Le PNC sera publié sur le site Internet du MINEPDED. Bureau du Premier ministre et MINEPDED	CCDR	FADCP	Établissement d'un cadre complet et de lignes directrices aux fins de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les procédures de planification du développement national et de prise de décisions.	Fin avril 2025	
Intégration du programme d'action climatique dans les procédures de GFP	Les critères de sélection des projets ne suivent pas de méthodologie d'évaluation multicritères et n'incluent pas non plus de critères relatifs au climat	MR 3. Le MINEPAT, en concertation avec les autres ministères concernés, définira et publiera les critères de hiérarchisation et de sélection des projets intégrant des critères liés au changement climatique et établira un manuel de procédure de sélection. MINEPAT	CCDR, CCIA, PEFA, EGIP	FADM2	Renforcement de la planification et de l'établissement du budget des investissements publics sensibles au climat.	Fin avril 2024	Respecté
		MR 4. Le MINEPAT définira une méthodologie d'évaluation <i>ex ante</i> des projets d'investissement comprenant des lignes directrices pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et incorporera cette méthodologie dans un guide de maturation des projets. MINEPAT	CCDR, CCIA, PEFA, EGIP	FADM2	Génération d'un solide portefeuille de projets verts et résilients au climat.	Fin octobre 2024	Respecté
		MR 5. Révision du décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles encadrant le processus de maturation des projets et du décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public afin d'intégrer les considérations climatiques dans chaque phase du cycle des projets d'investissement (par ex., évaluation <i>ex ante</i> , sélection). MINEPAT	CCDR, CCIA, PEFA, EGIP	FADM2	Inclusion de projets verts, résilients au changement climatique et dont la qualité est assurée dans le programme d'investissements publics et meilleure exécution des dépenses en capital.	Fin avril 2025	

Tableau 3. Cameroun : Mesures de Réforme Proposées dans le Cadre de l'Accord au Titre de la FRD et Calendrier d'Exécution (fin)

Accroître les efforts d'adaptation		MR 6. Adopter et promulguer la loi sur la protection civile modifiée et mettre à jour l'arrêté n° 037/PM portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire national des risques (ONR). Bureau du Président	CCDR	FADCP	Amélioration de l'état de préparation aux catastrophes, de la prévention des catastrophes et de l'adaptation	Fin octobre 2024	Respecté
		MR 7. Définir et adopter une stratégie de financement des risques de catastrophe qui attribue des fonctions et des responsabilités claires et prévoit des jalons pour renforcer la résilience financière aux catastrophes. MINFI/MINEPDED	CCDR	FADCP		Fin avril 2025	
Soutenir les efforts d'atténuation		MR 8. a) Mettre pleinement en service tous les modules de la plateforme SIGIF2 (Système informatique de gestion des informations forestières de deuxième génération) et l'intégrer avec l'imagerie aérienne et satellitaire. b) Mettre en place des procédures d'évaluation annuelle de la fonction de traçabilité de la plateforme SIGIF2, y compris par l'activation du Comité national de suivi existant pour l'APV/FLEGT (composé des administrations concernées, de la société civile, d'experts de l'industrie, de partenaires au développement et d'ONG), avec une première évaluation au plus tard un an après l'activation du comité, et exiger la publication du rapport d'évaluation sur les sites Internet de l'APV et du MINFOF avec un plan d'action pour répondre aux recommandations du comité. c) Interconnecter la plateforme SIGIF2 avec les infrastructures des impôts et des douanes et élaborer une feuille de route pour utiliser ces données en vue d'imposer davantage le secteur de l'exploitation forestière.	CCDR		Cette mesure a été modifiée pour se concentrer sur l'étape intermédiaire qui consiste à renforcer le système de traçabilité et de légalité du bois et à l'intégrer à l'infrastructure budgétaire.	Fin avril 2025	

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

Dispositions de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit, 2021–25

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui serviront à évaluer les résultats dans le cadre du programme en faveur du Cameroun appuyé par les accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) durant la période 2021–25. Le présent protocole établit aussi le cadre et les dates limites pour la communication des données afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs jusqu'à fin mars 2025

figurent dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels et les mesures de réforme définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 et le tableau 3 du MPEF.

DÉFINITIONS

3. État : Sauf indication contraire, « l'État » est défini comme l'administration centrale de la République du Cameroun, qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et organisations recevant des fonds publics spéciaux dont les pouvoirs sont inclus dans la définition de l'administration centrale selon le *Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001)*, paragraphes 2.48–50). Cette définition n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Une entreprise publique non financière est une unité commerciale ou industrielle, détenue en totalité ou en partie par l'administration centrale ou ses organes, qui vend des biens et services au public à grande échelle. À compter de juin 2017, toutes les opérations entre l'État et ces entreprises publiques doivent être présentées sur une base brute dans le TOFE, et les opérations de recettes et de dépenses doivent y être traitées comme il se doit.

RECETTES

5. Les ressources totales de l'État sont constituées des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du *MSFP 2001*) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Les produits de la vente d'actifs et les recettes tirées des privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes publiques.

6. Les recettes pétrolières sont définies comme la somme du solde transférable de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et des opérateurs gaziers. Les autorités informeront les services du FMI de toute modification éventuelle du

régime fiscal qui aurait une incidence sur les recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) de l'État, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est comptabilisée nette des remboursements de TVA. Les redevances d'oléoduc versées par la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) sont comptabilisées dans les recettes non fiscales.

8. Les recettes tirées des privatisations comprennent tous les fonds versés à l'État dans le cadre de la vente ou du transfert de la gestion d'une entreprise (concession), d'un organisme ou d'une installation publique à une ou plusieurs entreprises privées (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un ou plusieurs États étrangers, une ou plusieurs entités privées, ou une ou plusieurs personnes physiques). Les recettes tirées des privatisations comprennent aussi tous les fonds provenant de la vente de participations de l'État dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes tirées des privatisations doivent être comptabilisées sur une base brute. Les coûts liés aux ventes ou aux concessions, le cas échéant, doivent être dissociés des autres dépenses.

DÉPENSES

9. Les dépenses totales et prêts nets de l'État comprennent l'ensemble des salaires et traitements versés aux fonctionnaires, des biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations de sécurité sociale et les autres charges), des paiements d'intérêts et des dépenses en capital, qui sont tous comptabilisés sur la base des ordonnancements, sauf indication contraire, ainsi que les prêts nets (voir la définition dans le *MSFP 2001*). Les dépenses totales de l'État comprennent aussi les dépenses effectuées sans autorisation préalable et en attente de régularisation.

10. Les interventions directes de la SNH sont incluses dans les dépenses publiques. Elles comprennent les paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte de l'État, essentiellement pour couvrir des dépenses exceptionnelles liées à la souveraineté et à la sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent les dépenses publiques portées au budget de l'État dans le cadre de programmes prioritaires visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement social de l'État. Ce poste comprend : i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des ministères (de l'Éducation de base, des Enseignements secondaires et de l'Emploi et de la Formation professionnelle) ; ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes et en capital du ministère de la Santé publique, y compris les dépenses liées à la COVID-19 ; iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes et en capital des ministères du Travail et de la Sécurité sociale, de la Jeunesse et de l'Éducation civique, des Affaires sociales, et de la Promotion de la femme et de la famille ; iv) les subventions aux prix administrés (carburant à la pompe, électricité consommée par les ménages) ; v) la subvention au gaz ; et vi) les dépenses au titre du programme de filet de sécurité sociale.

SOLDE ET FINANCEMENT

12. Le solde primaire est défini comme la différence entre les recettes totales de l'État (définies au paragraphe 5) et les dépenses totales et prêts nets de l'État (définis au paragraphe 9), hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : la « dette » est définie au paragraphe 8 a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020, mais elle comprend aussi les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Aux fins de ces directives, la « **dette** » s'entend comme une obligation à court terme, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une ou plusieurs échéances futures. Ces paiements libéreront l'emprunteur de l'obligation de rembourser le principal et/ou de payer les intérêts au titre du contrat. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par voie de justice à la suite du défaut de paiement au titre d'une obligation contractuelle constituant une dette sont aussi des dettes.

14. La dette extérieure, aux fins de l'évaluation des critères correspondants, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi à la dette entre les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et aux emprunts octroyés par la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Les critères de réalisation correspondants s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital, ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État a offert une garantie qui devrait être considérée comme un passif éventuel. **La dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

15. Dette extérieure concessionnelle : une dette extérieure est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément de don d'au moins 35 %. L'élément de don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant les paiements au titre du service de la dette à la date à laquelle la dette a été contractée². Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de 5 %.

16. La dette intérieure est définie comme l'ensemble des dettes et obligations de l'État libellées en francs CFA. Ce poste comprend les soldes non remboursés, les avances de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les bons et obligations du Trésor, la dette structurée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure de la SONARA.

17. La dette structurée est définie comme la dette qui a fait l'objet d'un accord officiel ou d'une titrisation. Dans le cadre du programme, la dette bancaire structurée est incluse dans le crédit bancaire net et la dette non bancaire structurée est comptabilisée dans le financement non bancaire.

¹ Le lien vers le site Internet du FMI ci-après renvoie à un instrument qui peut être utilisé pour calculer l'élément de don pour un large éventail d'accords financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité intègre tous les aspects de l'accord de prêt, notamment l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des échéances, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la Banque islamique de développement (BIsD) tient compte de l'accord existant entre la BIsD et le FMI.

- **La dette bancaire structurée** est définie comme l'ensemble des créances des banques locales sur l'État, à l'exception des bons et obligations du Trésor.
- **La dette non bancaire structurée** est définie comme l'ensemble des soldes à payer par l'État en lien avec des créances envers des institutions non bancaires ou des particuliers locaux, ou la CEMAC, qui ont fait l'objet d'une titrisation ou d'un accord de remboursement officiel selon un calendrier bien défini.

18. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État et ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net à l'État est égal à la variation du solde entre les engagements et les actifs de l'État auprès du système bancaire national. Ces actifs comprennent : i) les encaisses du Trésor ; ii) les dépôts du Trésor auprès de la banque centrale, à l'exclusion du compte PPTE (pays pauvres très endettés) et du compte au titre du C2D (contrat de désendettement et de développement) ; et iii) le solde créditeur des comptes de la caisse autonome d'amortissement (CAA) auprès des banques commerciales destinés au remboursement des titres de créance de l'État. Les engagements de l'État comprennent : i) les financements de la banque centrale ; les financements nets du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations garanties et les titres du Trésor détenus par la banque centrale ; et ii) les financements des banques commerciales, notamment les prêts et les avances directes ; et les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données doivent faire l'objet d'un rapprochement mensuel entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non bancaire net de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en francs CFA sur le marché financier régional et non détenus par le système bancaire local ; ii) la variation de l'encours de la dette intérieure non bancaire structurée (définie au paragraphe 16) ; iii) les recettes tirées des privatisations (définies au paragraphe 8) ; iv) la variation du solde des comptes de correspondants bancaires (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et v) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor public.

19. Les arriérés de paiement intérieurs sont la somme i) des arriérés de paiement sur les dépenses, ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée et iii) de la dette non structurée :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme les soldes à payer pour lesquels le délai de paiement dépasse la période réglementaire de 90 jours. **Les restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les postes de dépenses pour lesquelles la procédure normale d'exécution (engagement, validation et autorisation) a été suivie jusqu'à ce qu'elles soient engagées par le Trésor public, mais qui n'ont pas encore été payées. Les soldes à payer à moins de 90 jours représentent les **paiements en cours**. Le Trésor assurera un suivi mensuel pour recenser les arriérés de dépenses dans le stock des soldes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre la somme due en vertu d'un accord de dette intérieure (défini au paragraphe 11) ou le remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor arrivés à échéance et la somme

effectivement payée après la date limite de paiement indiquée dans l'accord ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.

• **La dette non structurée** est définie comme suit :

- *la dette non structurée de la CAA*, qui comprend l'ensemble des soldes à payer et les passifs de l'État transférés à la CAA qui n'ont pas fait l'objet d'un accord de remboursement ou de titrisation. Le stock de la dette non structurée était estimé à 53 milliards de francs CFA à fin décembre 2023.
- *la dette intérieure « flottante »*, qui comprend tous les engagements de l'État pour lesquels un service a été fourni par un prestataire public ou privé, mais qui n'a fait l'objet d'aucun engagement budgétaire. Ces engagements comprennent les factures payables et non réglées à des entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale découlant des opérations de compensation de la dette avec des entreprises publiques et de l'exécution des accords de marchés publics financés sur ressources extérieures qui n'ont pas été couverts par le budget en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires. La direction générale du Budget procédera à une évaluation mensuelle de ces engagements en collaboration avec le Trésor public.

20. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme des obligations de dette extérieure de l'État (principal et intérêts) qui n'ont pas été payées dans les 30 jours suivant l'échéance indiquée dans l'accord sous-jacent, compte tenu de tout délai de grâce contractuel applicable. Ce critère de réalisation exclut les arriérés de paiement sur les obligations financières extérieures de l'État qui font l'objet d'un rééchelonnement.

21. Les avances du Trésor ne suivent pas la chaîne normale de la dépense et sont définies comme tout paiement effectué par le Trésor en l'absence d'un engagement ou d'un ordre de paiement émis par l'ordonnateur compétent de la direction générale du Budget (DGB) et régularisé rétroactivement.

OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

22. Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste ci-après correspondent à ceux qui sont indiqués dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs seront évalués sur une base cumulative à partir du début de l'année civile à laquelle ils s'appliquent. Les objectifs quantitatifs et les détails relatifs à leur évaluation sont présentés ci-dessous.

A. Solde Primaire Non Pétrolier

Critères de Réalisation

23. Le plancher du solde primaire non pétrolier (sur la base des ordonnancements) est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Le solde primaire non pétrolier est défini comme la différence entre le solde primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

24. Pour assurer la cohérence entre les données provenant de différentes sources utilisées pour préparer le TOFE, et en particulier entre les données sur les opérations budgétaires

communiquées par le Trésor et les données sur le financement fournies par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulé des écarts de financement dans le TOFE (y compris les erreurs et omissions) pour un mois donné ne doit pas dépasser 5 % des dépenses cumulées pour ce mois, en valeur absolue. Si cette limite est dépassée, un exercice approfondi de rapprochement de l'ensemble des données sources du TOFE sera réalisé en concertation avec les services du FMI.

Ajustement

25. Le plancher du solde primaire non pétrolier (sur la base des ordonnancements) sera ajusté, à compter de fin juin 2024, du montant des dépenses budgétaires pour la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin de respecter le ratio de fonds propres de 8 %.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

26. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront communiquées chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre. La loi camerounaise n° 2018/012 sur les finances publiques prévoit une période complémentaire de 30 jours après la fin de l'année civile pour l'exécution de l'ensemble des paiements en suspens de l'exercice budgétaire. Par conséquent, les données de fin d'année sur les opérations financières de l'État seront communiquées au plus tard le 15 mars de l'année suivante.

B. Financement Intérieur Net de l'État Hors Financement Net du FMI

Critères de Réalisation

27. **Le plafond du financement intérieur net de l'État hors financement net du FMI** est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Pour les besoins du programme, le financement intérieur net de l'État hors financement net du FMI est le financement intérieur net de l'État défini au paragraphe 16, hors financement net du FMI.

28. **Le plafond du financement intérieur net de l'État** exclut le financement du FMI lié au décaissement dans le cadre des accords au titre de la FEC, du MEDC et de la FRD.

Ajustements

- Le plafond du financement intérieur net de l'État hors financement net du FMI sera ajusté si i) les décaissements liés à l'aide budgétaire extérieure nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs et ii) le rééchelonnement du service de la dette extérieure bilatérale sont inférieurs aux niveaux programmés.
- À la fin de chaque trimestre, si les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs (supérieurs) aux sommes programmées, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés (abaissés) en proportion, dans la limite de 120 milliards de francs CFA pour chaque trimestre de 2024 et mars 2025. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements de l'aide budgétaire au cours de l'année.

- À la fin de chaque trimestre, si le rééchelonnement du service de la dette extérieure bilatérale est inférieur (supérieur) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés (abaissés) dans les mêmes proportions.
- À compter de fin juin 2024, les plafonds correspondants seront ajustés du montant des dépenses budgétaires pour la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin de respecter le ratio de fonds propres de 8 %.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

29. Les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (bancaire et non bancaire), sur l'état des décaissements de l'aide budgétaire, sur le remboursement du service de la dette extérieure et sur l'état des arriérés extérieurs seront communiquées sur une base mensuelle dans les six semaines suivant la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre. La loi camerounaise n° 2018/012 sur les finances publiques prévoit une période complémentaire de 30 jours après la fin de l'année civile pour l'exécution de l'ensemble des paiements en suspens de l'exercice budgétaire. Par conséquent, les données de fin d'année sur le financement intérieur net de l'administration centrale (bancaire et non bancaire) seront communiquées au plus tard le 15 mars de l'année suivante.

C. Décaissement de la Dette Extérieure Non Concessionnelle

Critères de Réalisation

30. **Le plafond des décaissements de la dette extérieure non concessionnelle** est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée pour financer des projets. Ce critère de réalisation repose sur la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité défini au paragraphe 15 du présent protocole d'accord technique. Le plafond de la dette extérieure non concessionnelle ne s'applique pas à la dette contractée ou décaissée dans le cadre de l'opération de gestion de la dette visant à apurer les arriérés intérieurs. Cette exemption i) couvrirait uniquement le montant du nouvel emprunt associé à l'opération de gestion de la dette (467 milliards de francs CFA) et ii) l'opération devrait améliorer les principaux indicateurs du poids de la dette liés à la liquidité et/ou à la solvabilité sans nuire à la notation du risque.

Ajustement

31. En 2025, le plafond sera relevé pour permettre de remplacer l'émission prévue de titres à long terme intérieurs (à savoir des obligations du Trésor) par de la dette extérieure dans les mêmes proportions d'un montant qui ne dépasse pas 380 milliards de francs CFA.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

32. Des informations détaillées sur les décaissements de la dette extérieure contractée par l'État doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois. Elles doivent préciser la date de la signature des prêts et faire la distinction entre les prêts concessionnels et les prêts non concessionnels.

D. Créances Nettes de la Banque Centrale sur l'Administration Centrale

Critères de Réalisation

33. Le plafond des créances nettes de la banque centrale sur l'État est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme la différence entre, d'une part, les créances de la banque centrale sur l'État, à l'exclusion du financement du FMI, en particulier les soldes impayés d'avances statutaires consolidées, le refinancement d'obligations garanties et les titres du Trésor détenus par la banque centrale et, d'autre part, les dépôts en espèces et totaux du Trésor auprès de la banque centrale, y compris le solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées. Le solde de ce compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier aux fins de la réalisation des objectifs définis dans le tableau 1 du MPEF.

34. Le plafond des créances nettes de la banque centrale sur l'État comprend l'utilisation convenue de l'allocation de DTS pour 2021.

35. Le plafond des créances nettes de la banque centrale sur l'État exclut le financement du FMI lié au décaissement dans le cadre des accords au titre de la FEC, du MEDC et de la FRD.

36. Le plafond des créances nettes de la banque centrale sur l'État sera ajusté si les décaissements en lien avec l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux niveaux programmés. À la fin de chaque trimestre, si les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs (supérieurs) aux sommes programmées, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés (abaissés) en proportion, dans la limite de 120 milliards de francs CFA pour chaque trimestre de 2024 et mars 2025. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements de l'aide budgétaire au cours de l'année.

37. À compter de fin juin 2024, les plafonds des créances nettes de la banque centrale sur l'État seront ajustés du montant des dépenses budgétaires pour la recapitalisation des deux banques sous-capitalisées afin de respecter le ratio de fonds propres de 8 %.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

38. La BEAC doit communiquer les détails de tous les financements accordés par la banque centrale à l'État ainsi que l'état du solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées dans les six semaines suivant la fin du mois.

E. Non-accumulation d'Arriérés de Paiement Extérieurs

Critères de Réalisation

39. Le plafond de zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs est défini comme un objectif quantitatif continu dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 20 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement au titre de sa dette extérieure, à l'exception d'arriérés faisant l'objet d'un rééchelonnement. La non-accumulation d'arriérés par l'État est un critère de réalisation à remplir en permanence. Le respect de ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative lors de l'approbation du programme.

Dates limites pour la communication d'informations

40. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation fera l'objet d'un suivi continu de la part des autorités et tout nouvel arriéré extérieur devra être signalé immédiatement au FMI.

F. Valeur actuelle de la Dette Extérieure Contractée ou Garantie par l'État et Certaines Autres Entités Publiques

Critères de Réalisation

41. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la valeur actuelle (VA) de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État et certaines autres entités publiques³. Le plafond s'applique aussi à la dette contractée ou garantie dont la valeur n'a pas encore été reçue, y compris la dette privée pour laquelle des garanties officielles ont été accordées. Ce critère de réalisation est applicable à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole et à la dette garantie par l'État qui constitue un passif public conditionnel tel que défini au paragraphe 13 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie par i) les entreprises publiques définies au paragraphe 4 qui reçoivent des transferts de l'État, ii) les communes et iii) les organismes des administrations publiques, notamment les organisations professionnelles, scientifiques et techniques. Toutefois, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux emprunts libellés en francs CFA, aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de la CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires à l'importation, aux prêts du FMI et aux prêts d'aide budgétaire de la Banque mondiale ou à l'allégement ou au rééchelonnement de la dette. Toute nouvelle dette contractée ou décaissée dans le cadre de l'opération de gestion de la dette d'un montant de 467 milliards de francs CFA qui a pour effet d'améliorer le profil global de la dette (comme indiqué au paragraphe 29) n'est pas visée par ce critère de réalisation. Pour l'évaluation de ce critère de réalisation, l'allégement de la dette est défini comme la restructuration de la dette avec le créancier existant qui réduit la valeur actuelle nette de la dette, et le rééchelonnement de la dette est défini comme les opérations réalisées avec le créancier existant qui étalement les échéances moyennes pondérées des flux financiers sans augmenter la valeur actuelle nette.

42. Pour calculer la valeur actuelle de la dette au moment où elle est contractée, il convient d'actualiser les paiements futurs au titre du service de cette dette⁴. Pour les dettes dont l'élément de don est égal ou inférieur à zéro, la valeur actuelle est fixée à la valeur nominale de la dette. Le taux d'escompte appliqué à cette fin est le taux d'escompte uniforme de 5 % arrêté dans la décision n° 15248-(13/97) du conseil d'administration. La valeur actuelle des dettes extérieures libellées dans des monnaies autres que le dollar sera calculée en dollars aux taux de change du programme indiqués dans le tableau 1 du texte du protocole d'accord technique. Pour tout emprunt assorti d'un taux d'intérêt

³ Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020.

⁴ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le délai de remboursement, l'échéancier, les commissions d'entrée et les frais de gestion.

variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la valeur actuelle de la dette sera obtenue par l'application du taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR en dollars à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR en euros à six mois et le SOFR en dollars à six mois est de -56 points de base. L'écart entre l'OIS en yens à six mois et le SOFR en dollars à six mois est de -8 points de base. L'écart entre le SONIA en livres sterling à six mois et le SOFR en dollars à six mois est de 1 point de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR en dollars à six mois est de 15 points de base⁵. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR en dollars à six mois, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le SOFR en dollars à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajoutée.

Tableau 1 du texte. Cameroun : Taux de Change du Programme

Devise	Franc CFA par unité monétaire	Unité monétaire par dollar
Dollar	623,652	1
Euro	655,957	0,9508
BAfD XUA	820,595	0,7600
Livre STG	788,577	0,7909
Yen japonais	4,079	152,90
Yuan chinois	85,689	7,2781

Source : taux de change représentatifs du FMI, 13 décembre 2024 ; taux de change de décembre 2024 de la Banque africaine de développement ; calculs des services du FMI.

Ajustement

43. Un ajustement à la hausse (à la baisse) correspondant à l'écart positif (négatif) entre l'aide budgétaire et les sommes projetées sera effectué. Tout ajustement ne pourra dépasser 10 % du plafond de la dette extérieure en valeur actuelle et devra être compatible avec l'objectif de préserver la viabilité de la dette.

44. Le plafond de la dette extérieure en valeur actuelle sera relevé d'une somme correspondant au financement total en valeur actuelle de tout projet consacré à des interventions de vaccination contre la COVID-19 qui n'avait pas été prévu au moment de la définition du critère de réalisation. À cet égard, les autorités consulteront les services du FMI sur tout emprunt extérieur concessionnel prévu à cette fin et sur les conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par l'État.

45. Un coefficient d'ajustement pouvant aller jusqu'à 5 % du plafond de la dette extérieure en valeur actuelle s'applique à ce plafond, dans le cas où des écarts par rapport au critère de réalisation relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure sont dus à une modification des conditions de financement (intérêts, échéance, délai de remboursement, échéancier, commissions d'entrée, frais de gestion) d'un ou de plusieurs emprunts. Le coefficient d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

⁵ Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR en dollars à six mois sur les 10 années suivantes tiré de l'édition d'avril 2021 des *Perspectives de l'économie mondiale*.

46. Si la valeur actuelle du montant des prêts de la Banque mondiale signés respectivement en 2024 et en 2025 est supérieure à la valeur actuelle des prêts de la Banque mondiale signés en 2022 (179,4 milliards de francs CFA), le plafond sera relevé dans les mêmes proportions. Cet ajustement du plafond sera limité à 182,5 milliards de francs CFA (valeur actuelle) respectivement en 2024 et en 2025.

47. En 2025, le plafond de la dette extérieure en valeur actuelle sera relevé pour permettre de remplacer l'émission prévue de titres à long terme intérieurs (à savoir des obligations du Trésor) par de la dette extérieure dans les mêmes proportions d'un montant qui ne dépasse pas 380 milliards de francs CFA.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

48. Les informations détaillées sur tous les prêts (conditions et créanciers) contractés par l'État doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Le respect de ce critère fait l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et toute conclusion ou garantie d'emprunt doit être immédiatement signalée au FMI.

G. Avances de Trésorerie Sans Crédit Budgétaire

49. Le plafond des avances de trésorerie sans crédit budgétaire est défini comme un objectif quantitatif continu dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation quantitatif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024 et sera expérimenté sur une base cumulative à partir du début de chaque trimestre. Les avances de trésorerie sont définies au paragraphe 21.

50. Le plafond des avances de trésorerie exclut les avances de trésorerie liées aux recettes affectées.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

51. Les états comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie doivent être communiqués aux services du FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

AUTRES OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS

H. Recettes Non Pétrolières

52. **Le plancher des recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF.**

I. Accumulation d'Arriérés de Paiement Intérieurs

53. Le plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs couverts par le Trésor sont définis au paragraphe 19 et ne comprennent pas la dette flottante non structurée non couverte par le Trésor. À compter de fin juin 2024, ce plafond inclura **les paiements en cours** définis comme des soldes à payer à moins de 90 jours au paragraphe 19.

Ajustement

54. Le plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs sera ajusté si les décaissements de financements extérieurs aux fins de l'opération de gestion de la dette sont inférieurs aux niveaux programmés. À compter de fin juin 2024, si les décaissements de financements extérieurs aux fins de l'opération de gestion de la dette sont inférieurs aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés en proportion. Le coefficient d'ajustement s'appliquera uniquement aux soldes à payer de plus de 90 jours ou à moins de 90 jours tels que définis au paragraphe 19.

J. Dépenses Sociales

55. Le plancher des dépenses sociales selon le paragraphe 11 est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Ces postes de dépenses seront suivis régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

56. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le TOFE, le détail des recettes faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiement intérieurs et l'état de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre, comme indiqué au paragraphe 25.

K. Part des Dépenses Exceptionnelles dans le Total des Dépenses Autorisées, Dette Non Comprise

57. Le plafond de la part des dépenses exceptionnelles dans le total des dépenses autorisées, dette non comprise, est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Le respect de ce critère sera mesuré sur la base du rapport entre les dépenses exceptionnelles (dépenses excluant le service de la dette payé sans autorisation préalable et incluant les avances de trésorerie et les engagements provisoires) et les dépenses totales autorisées, hors service de la dette, qui sont financées sur ressources intérieures (y compris les salaires). Les dépenses exceptionnelles feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

58. Les états comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie, des engagements budgétaires provisoires et des fonds avancés doivent être communiqués aux services du FMI dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses autorisées présentées dans le tableau M1 du TOFE seront utilisées pour calculer ce ratio.

L. Avances de Trésorerie Sans Crédit Budgétaire

59. Cet objectif indicatif a été transformé en un critère de réalisation quantitatif continu à compter du 1^{er} juillet 2024, comme indiqué au §48.

REPÈRES STRUCTURELS

60. Un plafond de la proportion de dépenses des **chapitres communs** dans le budget figure dans le tableau 2 du MPEF en tant que repère structurel 5. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses des chapitres communs (chapitres 60, 65, 92, 93, 94 et 95) et les dépenses totales (hors service de la dette).

MESURES DE RÉFORME

61. Des procédures d'évaluation annuelle de la fonction de traçabilité de la plateforme SIGIF2 doivent être mises en place dans le cadre de la mesure de réforme 8 au titre de la FRD portant sur l'exploitation forestière (tableau 3 du MPEF). Un comité d'évaluation indépendant réunissant les administrations concernées, la société civile, des experts du secteur, des partenaires au développement et des ONG sera mis sur pied (en relançant l'actuel Comité national de suivi créé pour l'APV/FLEGT), la première revue annuelle devant être achevée dans un délai d'un an après le début des activités du comité. Cette revue présentera les principaux indicateurs de performance, les recommandations et une feuille de route pour la prochaine évaluation. Les rapports d'évaluation annuelle seront publiés sur les sites Internet de l'Accord de partenariat volontaire (APV) et du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dans les trois mois suivant l'évaluation.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DES DONNÉES

62. **Les données quantitatives sur les objectifs quantitatifs et indicatifs de l'État seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité indiquée dans le tableau 1 ci-après.** En outre, toutes les révisions de données seront communiquées rapidement aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute information ou donnée qui ne figure pas explicitement dans le présent protocole, mais qui est nécessaire à la mise en œuvre du programme, et à tenir les services du FMI informés de la situation pour ce qui est d'atteindre les objectifs du programme.

Tableau 1. Cameroun : Résumé des Exigences en Matière de Communication de Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai d'Établissement des Rapports
Finances Publiques			
La situation résumée des opérations du Trésor (SROT), y compris l'état des ordres impayés depuis plus de 90 jours ou moins de 90 jours, ainsi que l'état des comptes de correspondants.	Ministère des Finances (MINFI)/direction générale des Grands travaux (DGTC)	Mensuelle	6 semaines
Le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes habituels ; (les données sur l'exécution des investissements financés par des dons et des prêts extérieurs doivent être disponibles en temps opportun afin que les objectifs quantitatifs du programme puissent être définis en temps utile. Si les informations sur l'exécution physique des projets financés sur ressources extérieures ne sont pas disponibles, les informations sur les demandes de tirages de fonds auprès des donateurs seront utilisées).	MINFI/DP	Mensuelle	6 semaines, sauf pour la fin décembre pour laquelle les données seront communiquées au plus tard le 15 mars de l'année suivante
Financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock de bons et obligations du Trésor en attente de remboursement, état du remboursement de la dette intérieure, recettes tirées des privatisations et abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines, sauf pour la fin décembre pour laquelle les données seront communiquées au plus tard le 15 mars de l'année suivante
État d'exécution des dépenses sociales définies au paragraphe 11.	Ministère des Finances (MINFI)/direction générale des Grands travaux (DGB)	Mensuelle	6 semaines
État de remboursement de la dette intérieure	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines
Statistiques de la dette extérieure contractée et garantie (liste détaillée des paiements échus/effectués au titre du service de la dette extérieure, liste des nouveaux prêts précisant les conditions financières, liste des prêts garantis et des arriérés extérieurs et liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	4 semaines La signature ou la garantie de l'emprunt extérieur, et les arriérés de paiement extérieurs doivent être signalés immédiatement au FMI.
Service de la dette structurée bancaire et non bancaire : prévisions et paiements effectifs mensuels.	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines

Tableau 1. Cameroun : Résumé des Exigences en Matière de Communication de Données (suite)

Rapport mensuel de suivi des appels de fonds et des décaissements effectifs.	CAA/MINEPAT	Mensuelle	4 semaines
Données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public, dont une liste détaillée des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
États comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie et des fonds avancés et le solde des engagements budgétaires provisoires.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
États comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie sans crédit budgétaire par type de dépenses.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publication de la structure des prix des produits pétroliers.	MINFI/CSPH	Mensuelle	Première semaine du mois en cours
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : i) la structure actuelle des prix pour le mois en question ; ii) le calcul détaillé de la structure des prix basé sur le prix franco à bord pour l'obtention du prix de détail ; iii) les volumes achetés et distribués pour la consommation par le distributeur de pétrole (SONARA et négociants), avec la distinction entre les ventes au détail et les ventes aux industries ; et iv) une ventilation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers – droits de douane, taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et le soutien à la raffinerie ainsi que la situation des manques à gagner et des trop-perçus.	MINFI/CTR/CSPH	Mensuelle	6 semaines
Communication à la direction générale des Impôts (DGI), à la direction générale des Douanes (DGD) et à la direction générale du Budget (DGB) de prévisions de recettes par type d'impôt sur une base annuelle et sur une base mensuelle, ainsi que des résultats par rapport aux prévisions.	DGI, DGD, DGB	Mensuelle	6 semaines
Solde des remboursements de TVA (demandes de remboursement, paiements effectués et état du compte des remboursements de TVA).	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines
Rapports trimestriels conjoints sur la collaboration entre la DGI et la DGD indiquant notamment les résultats en termes de détection de la fraude et de recouvrement de recettes supplémentaires.	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines

Tableau 1. Cameroun : Résumé des Exigences en Matière de Communication de données (suite)

Situation de la SNH, notamment les volumes exportés, les prix, les taux de change, les coûts des opérations, les interventions directes, les engagements envers l'État et le solde transférable au Trésor.	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Inclusion du montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale (SNH) et des interventions directes dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) mensuel.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extrait comptable et budgétaire indiquant l'état du paiement des factures de l'État aux entreprises de service public (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA CAMPOST, SIC).	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Publication du rapport trimestriel sur l'exécution budgétaire.	MINFI	Trimestrielle	8 semaines
Indicateurs des résultats budgétaires comme indiqué dans le tableau 2.	MINFI/DGI	Trimestrielle	6 semaines
Solde du compte-séquestre auprès de la BEAC pour le paiement des arriérés intérieurs sur les dépenses et les paiements en cours et la liste de toutes les obligations intérieures impayées apurées.	MINFI/DGTCFM/BEAC	Mensuelle	2 semaines
Secteur Monétaire			
Bilans consolidés des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Données provisoires sur la situation monétaire intégrée.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Données finales sur la situation monétaire intégrée.	BEAC	Mensuelle	10 semaines
Position nette de l'État.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
État du solde du compte spécial des avances statutaires non décaissées.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Taux directeur et taux d'intérêt créditeur et débiteur.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Balance des Paiements			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Statistiques du commerce extérieur.	MINFI/INS	Mensuelle	6 semaines

Tableau 1. Cameroun : Résumé des exigences en matière de communication de données (fin)

Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Au moment de la révision	2 semaines
Secteur Réel			
Comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux.	INS	Annuelle	6 mois
Comptes nationaux trimestriels.	INS	Trimestrielle	3 mois
Indices des prix à la consommation désagrégés pour les villes de Douala et Yaoundé.	INS	Mensuelle	4 semaines
Indices des prix à la consommation ventilés par ville, par produit et au niveau national.	INS	Mensuelle	6 semaines
Réformes Structurelles et autres Données			
Tout rapport officiel ou étude consacré(e) à l'économie camerounaise, à partir de sa date de publication ou de finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, tout décret, toute loi, tout arrêté ou toute circulaire ayant des répercussions économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de sa date d'entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines
Rapport sur l'exécution des dépenses du compte d'affectation spéciale (CAS) COVID-19.	MINFI/DGB	Semestrielle	3 mois
Rapport d'audit des dépenses du CAS-COVID-19.	MINFI/DGB	Annuelle	6 mois
Données sur les interventions de la SNH.	MINFI/DGB	Trimestrielle	6 semaines

Tableau 2. Cameroun : Indicateurs de Résultats Fiscaux

	Impôt/Taxe	Nombre de Contribuables Actifs	Nombre Total de Contribuables
DGE — Direction des Grandes Entreprises	TVA		
	Impôt sur les Sociétés (IS)		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Retenues sur salaires		
CIME — Centre des Impôts des Moyennes Entreprises	TVA		
	Impôt sur les Sociétés (IS)		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Retenues sur salaires		
CDI — Centre Divisionnaire des Impôts	Impôt sur les Sociétés (IS)		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Retenues sur salaires		
	Impôt retenu à la source		



CAMEROUN

25 février 2025

SEPTIÈMES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT (MEDC) ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC), DEMANDE DE DÉROGATION À L'APPLICABILITÉ DES CRITÈRES DE RÉALISATION, ET DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ (FRD) — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par

[Vitaliy Kramarenko](#) et
[Bergljot Bjornson Barkbu \(FMI\)](#), et
[Manuela Francisco](#) et [Abebe Adugna Dadi \(IDA\)](#)

Établie par les services du Fonds
Monétaire International (FMI) et de
l'Association Internationale de
Développement (IDA)

Cameroun : Analyse de Viabilité de la Dette réalisée conjointement par la Banque Mondiale et le FMI	
Risque de Surendettement Extérieur	Élevé
Risque Global de Surendettement	Élevé
Niveau de Détail de la Notation du Risque	Viable
Élément d'Appréciation	Non

Le Cameroun reste exposé à un risque élevé de surendettement par rapport à l'analyse de viabilité de la dette (AVD) précédente, publiée en février 2024. Le faible effet négatif à court terme de la récente opération de gestion de la dette et les taux d'intérêt toujours élevés sont largement compensés par une croissance nominale plus robuste, ce qui se traduit par des indicateurs de viabilité de la dette soit légèrement meilleurs, soit globalement inchangés. La capacité d'endettement reste faible, comme le montre le score le plus récent à l'indicateur composite et l'écart de rendement des obligations est supérieur à la valeur de référence.¹

¹ Calculé à partir des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2024, et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de 2023, le score du Cameroun à l'indicateur composite est de 2,60, ce qui indique que sa capacité d'endettement reste faible.

CAMEROUN

Par ailleurs, si les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent en dessous du seuil, celui du ratio service de la dette extérieure/exportations dépassent toujours le seuil sur l'ensemble de la période et celui du ratio service de la dette extérieure/recettes jusqu'à 2030.

Toutefois, les indicateurs du service de la dette extérieure se sont améliorés, soutenus par la gestion active de la dette par les autorités, et suivent une tendance à la baisse. Le ratio valeur actualisée (VA) de la dette publique/PIB est passé en dessous de son seuil pour la première fois depuis le début de l'actuel programme FEC-MEDC, ce qui indique que le risque de surendettement global diminue. En tenant compte de tous ces facteurs, les services du FMI continuent de juger la dette du Cameroun viable, étant donné la détermination des autorités à atteindre les objectifs du programme, notamment à travers leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et leur gestion active de la dette.

Parmi les principaux risques de dégradation de cette évaluation figurent l'accentuation des tensions sociales dans un contexte marqué par un taux d'inflation qui reste élevé et l'imminence de l'élection présidentielle, une détérioration de la stabilité dans la région, avec des répercussions pour le Cameroun, ainsi que des catastrophes climatiques plus fréquentes, à l'instar des inondations. Une concrétisation des passifs conditionnels, tels que ceux liés à des entreprises publiques et à des projets de partenariat public–privé (PPP), pourrait ajouter aux effets négatifs sur les indicateurs de référence de l'AVD. Parmi les risques extérieurs de dégradation figure une escalade des tensions géoéconomiques, qui pourrait freiner la reprise de l'économie mondiale et mettre l'économie camerounaise sous pression. Le maintien de conditions financières restrictives à l'échelle mondiale ainsi que les performances insuffisantes des pays avancés pourraient entraîner une détérioration des circuits de financement et une diminution de la demande d'exportations. La forte volatilité des prix mondiaux de l'énergie pourrait être une source d'incertitude au niveau des recettes d'exportation et des recettes budgétaires.

Pour réduire les risques, le Cameroun devrait faire avancer résolument son programme afin de garantir la viabilité de sa dette, tout en mettant sa politique macroéconomique en adéquation avec ses objectifs sociaux. Premièrement, le maintien de la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable nécessite de poursuivre le rééquilibrage des finances publiques, notamment en supprimant les subventions aux combustibles et en accroissant les recettes. Deuxièmement, les autorités devraient surveiller de près le service de leur dette et renforcer la gestion de leur portefeuille de dette afin de réduire les risques de taux d'intérêt. Troisièmement, la vulnérabilité des indicateurs de la dette liés aux exportations met en évidence la nécessité de promouvoir les exportations. Il convient d'accélérer encore la dynamique des réformes afin d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans le pays, en stimulant les exportations et en attirant davantage d'investissements directs étrangers (IDE). Enfin, il conviendrait d'améliorer la gestion des entreprises publiques et des projets de PPP en vue de réduire les risques liés aux passifs conditionnels.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette reste inchangé par rapport à la précédente AVD (tableau 1 du texte). Comme convenu avec les autorités dans le protocole d'accord technique, la dette publique englobe la dette de l'administration centrale, les dépenses en cours et les arriérés, les garanties, la dette de la société nationale de raffinage (SONARA), et les arriérés extérieurs d'autres entreprises publiques². L'AVD ne porte pas sur la dette des administrations locales, qui ne sont pas autorisées à emprunter sur les marchés financiers. Cette dette a pour l'essentiel été contractée auprès de fournisseurs intérieurs, dont des entreprises publiques, et doit encore faire l'objet de vérifications complémentaires³. D'autres éléments des administrations publiques tels que les caisses de sécurité sociale ou les fonds extrabudgétaires ne sont pas pris en compte⁴. La dette extérieure est essentiellement définie en fonction de sa monnaie de libellé mais est ajustée en fonction du lieu de résidence lorsque les données sont disponibles⁵.

Tableau 1 du Texte. Cameroun : Périmètre de la Dette Publique dans le Scénario de Référence

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 État et administrations locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : caisse de sécurité sociale	
5 dont : fonds extra budgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts pour le compte de l'administration)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

2. La dette intérieure des entreprises publiques autres que la SONARA n'entre pas dans le périmètre de référence de la dette de l'AVD mais elle est comptabilisée dans les passifs conditionnels.

Des avancées ont été réalisées dans la compréhension de la dette globale des entreprises publiques. Ces dernières années, les autorités ont amélioré l'exhaustivité des informations communiquées sur la dette en élargissant l'éventail des données relatives à la dette des entreprises publiques, avec l'appui des mesures de performance et de politique publique appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale. Conformément aux repères structurels fixés au titre du programme appuyé par le FMI et sur la base des critères d'importance relative, 14 grandes entreprises publiques ont été sélectionnées pour produire des études diagnostiques. Les autorités ont

² Les arriérés extérieurs des autres entreprises publiques comprennent un crédit fournisseur dû à une entreprise publique (8,9 millions d'euros) et une demande d'indemnisation d'une entreprise publique pour la résiliation d'un contrat (6,2 millions d'euros).

³ L'encours de la dette des collectivités territoriales décentralisées, sous la forme de dette commerciale, de salaires et d'autres dettes sociales, s'élevait à 10 milliards de francs CFA à fin 2022 et aucun plan de règlement de cette dette n'a été confirmé. Les autorités n'ont pas vérifié la dette des collectivités territoriales décentralisées à l'échelle nationale.

⁴ Le système de retraite de la fonction publique au Cameroun est un régime par répartition à prestations définies. Il ressort de l'étude diagnostique du régime de retraite de la fonction publique que le déséquilibre du système est principalement lié au régime spécial des militaires.

⁵ Cela s'explique par les capacités limitées de suivi des titres de dette détenus par les non-résidents. La dette pour laquelle des données sont disponibles, notamment les emprunts auprès de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, est considérée comme une dette extérieure.

CAMEROUN

achevé cette étude et dressé un inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques, parachevant ainsi un plan d'apurement de ces dettes. Les autorités examinent les différences de créances réciproques de ces entreprises qui ont été constatées dans les inventaires. D'après les données communiquées par la Caisse autonome d'amortissement du Cameroun, la dette extérieure et la dette intérieure de ces entreprises publiques hors dette croisée entre les entreprises publiques et entre les entreprises publiques et l'État s'élevaient, respectivement, à 477,9 milliards de francs CFA et 328,3 milliards de francs CFA à fin septembre 2024, contre 494,6 milliards de francs CFA et 356,6 milliards de francs CFA à la fin de l'année 2023. La SONARA représentait la majorité de la dette des entreprises publiques retenues, soit environ 83 % de la dette extérieure et 68 % de la dette intérieure.

3. Les paramètres liés au test de résistance appliqué aux passifs conditionnels, qui tient compte des facteurs de vulnérabilité liés à la dette n'entrant pas dans le périmètre, dont la dette intérieure des autres entreprises publiques et les PPP, ont été mis à jour (tableau 2 du texte). Le champ d'application de la déclaration des passifs conditionnels des PPP a été mis à jour, compte tenu de la légère baisse du stock de capital des PPP, qui s'élevait à 4 896 milliards de francs CFA, soit environ 16,4 % du PIB en septembre 2024. Dans l'AVD, la valeur des PPP susmentionnée correspond à un passif conditionnel de 5,7 % du PIB. Par ailleurs, toutes les dettes de la SONARA et tous les arriérés extérieurs des autres entreprises publiques ont déjà été pris en compte dans le scénario de référence, et le scénario de choc pour la dette résiduelle des entreprises publiques n'entrant pas dans le périmètre est fixé à 3 % du PIB. Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont établis à la valeur minimale de 5 % du PIB, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu depuis 1980. Les estimations des autres éléments non comptabilisés ne sont pas disponibles à ce jour.

Tableau 2 du Texte. Cameroun : Périmètre du Test de Résistance Appliqué aux Passifs Conditionnels

Couverture de la dette publique du pays	Dette de l'administration centrale, de la banque centrale, dette à garantie publique, dette non garantie des entreprises publiques	Utilisé pour l'analyse	Raisons de l'écart avec les paramètres par défaut
Par défaut			
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 % du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	3 % du PIB	3,0	
4 PPP	35 % de l'encours des PPP	5,7	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5,0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		13,8	

1/ Le choc de 2 % du PIB retenu par défaut sera appliquée aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

CONTEXTE

A. Évolution de la Dette

4. Le niveau global de la dette publique a encore diminué en 2023, une tendance qui s'est maintenue en 2024. D'après des estimations préliminaires des services du FMI, le total de la dette contractée ou garantie par l'État s'élève à environ 43,2 % du PIB (12 899 milliards de francs CFA) à fin 2023, contre 45,6 % du PIB à fin 2022 (tableau 3 du texte). En 2023, l'encours de la dette extérieure était estimé à

28,2 % du PIB (8 441 milliards de francs CFA) et la dette intérieure à 14,9 % du PIB (4 458 milliards de francs CFA). Au cours des trois premiers trimestres de 2024, le ratio dette publique/PIB s'est maintenu sur une trajectoire descendante.

Tableau 3 du Texte. Cameroun : Évolution du Total de la Dette Contractée ou Garantie par l'État

	2021		2022		2023 (prélim.)		sept-24	
	Mrd FCFA	% PIB 1/	Mrd FCFA	% PIB 1/	Mrd FCFA	% PIB 1/	Mrd FCFA	% PIB 1/
Total de la dette publique (estimations des autorités)	11 444	45,8	12 382	44,8	12 644	42,3	13 497	42,0
Dette de l'administration centrale	10 556	42,3	11 455	41,4	11 786	39,4	12 676	39,5
Dette extérieure	7 578	30,4	8 153	29,5	8 149	27,3	8 597	26,8
Dette intérieure (hors arriérés)	2 815	11,3	3 084	11,2	3 476	11,6	3 585	11,2
Engagements impayés de l'État (en cours et arriérés) 2/	163	0,7	217	0,8	162	0,5	495	1,5
Dette (extérieure) garantie par l'État	21	0,1	13	0,0	7	0,0	5	0,0
Dette des entreprises publiques (non garantie) 3/	866	3,5	915	3,3	851	2,8	816	2,5
SONARA 3/	651	2,6	700	2,5	655	2,2	625	1,9
dont : dette extérieure	366	1,5	434	1,6	410	1,4	396	1,2
dont : dette intérieure	286	1,1	266	1,0	245	0,8	229	0,7
Hors SONARA 4/	215	0,9	215	0,8	196	0,7	191	0,6
dont : dette extérieure	93	0,4	88	0,3	85	0,3	82	0,3
dont : dette intérieure	122	0,5	126	0,5	111	0,4	109	0,3
Total de la dette extérieure	8 058	32,3	8 689	31,4	8 651	28,9	9 080	28,3
Total de la dette intérieure	3 386	13,6	3 694	13,4	3 994	13,4	4 418	13,7
Total de la dette publique (estimation des services du FMI)	11 770	47,2	12 608	45,6	12 899	43,2	13 435	41,8
Dette de l'administration centrale	11 089	44,4	11 966	43,3	12 368	41,4	12 917	40,2
Dette extérieure	7 578	30,4	8 153	29,5	8 149	27,3	8 597	26,8
Dette intérieure (hors arriérés)	2 815	11,3	3 084	11,2	3 476	11,6	3 585	11,2
Engagements impayés de l'État (en cours et arriérés) 2/	695	2,8	729	2,6	744	2,5	736	2,3
Dette (extérieure) garantie par l'État	21	0,1	13	0,0	7	0,0	5	0,0
Dette des entreprises publiques (non garantie)	660	2,6	628	2,3	523	1,7	513	1,6
SONARA 3/	651	2,6	619	2,2	513	1,7	503	1,6
dont : dette extérieure (arriérés compris)	365	1,5	353	1,3	275	0,9	263	0,8
dont : dette intérieure	286	1,1	266	1,0	238	0,8	240	0,7
Ex-SONARA (extérieure) 4/	9	0,0	9	0,0	10	0,0	10	0,0
Total de la dette extérieure	7 974	31,9	8 528	30,8	8 441	28,2	8 875	27,6
Total de la dette intérieure	3 796	15,2	4 079	14,7	4 458	14,9	4 560	14,2

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.

2/ Les estimations des services du FMI incluent les arriérés, les instances de paiement et la dette intérieure « flottante » auprès du Trésor, tels que définis dans le PAT, tandis que les estimations des autorités n'incluent que les impayés de plus de trois mois.

3/ Les estimations par les autorités de la dette historique de la SONARA s'écartent considérablement des données précédentes. Les services du FMI maintiennent les estimations des précédentes AVD. Les données des autorités englobent la dette intérieure d'autres entreprises publiques.

4/ La différence entre les estimations s'explique par le périmètre de la dette, tel que décrit au paragraphe 2 et dans les notes de bas de page correspondantes.

5. La part de la dette multilatérale dans la dette extérieure de l'État reste élevée, ce qui cadre avec la stratégie d'endettement du Cameroun, qui consiste à rallonger l'échéance de la dette publique. Cette part est passée de 43,9 % à la fin de 2022 à 47,8 % du total de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en septembre 2024 (tableau 4 du texte), tout en restant pratiquement inchangée par rapport à fin 2023. À fin septembre 2024, les prêts de la Banque mondiale représentaient 40,0 % des prêts multilatéraux, soit 19,2 % de la dette extérieure totale. La dette bilatérale et la dette commerciale ont diminué en 2023, mais cette dernière a rebondi en 2024 en raison de l'opération de gestion de la dette (voir également §17). Les engagements extérieurs signés en 2023 ont atteint 816 milliards de francs CFA, principalement pour des prêts-projets non concessionnels. Sept conventions sur prêts projets d'un montant de 1 103,9 milliards de francs CFA avaient été signés à fin septembre 2024.

Tableau 4 du Texte. Cameroun : Composition de la Dette Extérieure

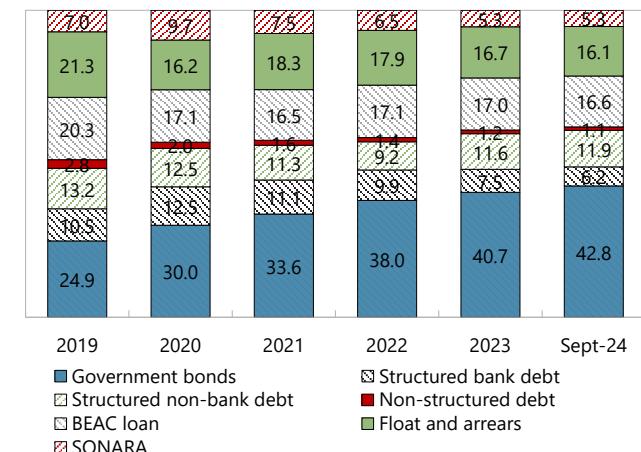
	2021	2022	2023	sept. 2024	2021	2022	2023	sept. 2024
	(en milliards de FCFA)				(part exprimée en pourcentage)			
Total dette extérieure CGE (estimation des services du FMI)	7 974	8 528	8 441	8 875	100,0	100,0	100,0	100,0
Dette de l'administration centrale	7 578	8 153	8 149	8 597	95,0	95,6	96,5	96,9
Créanciers multilatéraux	3 268	3 742	4 043	4 244	41,0	43,9	47,9	47,8
FMI	671	789	871	900	8,4	9,3	10,3	10,1
Banque mondiale (IDA, BIRD)	1 214	1 397	1 537	1 705	15,2	16,4	18,2	19,2
Banque africaine/Fonds africain de développement	906	1 006	1 062	1 069	11,4	11,8	12,6	12,0
Autre dette multilatérale	477	550	573	571	6,0	6,4	6,8	6,4
Créanciers bilatéraux	3 298	3 405	3 143	2 968	41,4	39,9	37,2	33,4
Club de Paris	1 089	1 009	921	903	13,7	11,8	10,9	10,2
Pays non membres du Club de Paris	2 209	2 396	2 222	2 066	27,7	28,1	26,3	23,3
dans : Chine	2 046	2 232	2 066	1 923	25,7	26,2	24,5	21,7
Créanciers commerciaux	1 012	1 006	963	1 384	12,7	11,8	11,4	15,6
dans : Euro-obligation	542	542	511	511	6,8	6,4	6,1	5,8
Dette extérieure garantie	21	13	7	5	0,3	0,2	0,1	0,1
Dette des entreprises publiques non garantie (arriérés compris)	374	362	285	273	4,7	4,2	3,4	3,1
SONARA	365	353	275	263	4,6	4,1	3,3	3,0
Autres	9	9	10	10	0,1	0,1	0,1	0,1

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

6. En 2023, la dette publique intérieure a augmenté. Cette augmentation est principalement due aux émissions d'obligations d'État, y compris les *bons du Trésor assimilables* et les *obligations du Trésor assimilables*, qui ont atteint 40,7 % de la dette publique intérieure totale à la fin de 2023, contre 38,0 % à la fin de 2022, et ont encore augmenté en 2024 (graphique 1 du texte). En revanche, les instances de paiement et arriérés ont diminué en valeur nominale et en pourcentage.

7. L'échéance moyenne de la dette publique et le coût pondéré restent globalement inchangés. En septembre 2024, l'échéance moyenne de la dette publique est restée globalement inchangée à 7,6 ans, les échéances de la dette extérieure et de la dette intérieure étant de 8,9 et 4,7 ans respectivement. Le taux d'intérêt pondéré de la dette était de 3,2 % en septembre 2024, un niveau seulement légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

8. L'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) a légèrement augmenté en valeur nominale en raison de nouveaux projets de financement, mais a légèrement diminué en pourcentage du PIB. L'encours des SEND (hors appui budgétaire) signés par les autorités a baissé à 12,4 % du PIB à septembre 2024, contre 12,8 % à fin 2023 et 13,3 % à fin 2022 (tableau 5 du texte). En valeur

Graphique 1 du texte : Cameroun : Composition de la Dette Publique Intérieure (En pourcentage, part du total)

nominale, l'encours des SEND a augmenté à 3 756 milliards de francs CFA en 2023 en raison de la signature d'accords pour le financement de nouveaux projets avec la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers. Les pouvoirs publics cherchent à réduire l'encours des SEND, en concertation avec leurs créanciers, et ont mis en place un mécanisme de suivi des projets actifs couvrant 180 projets. Ils consulteront les partenaires de développement pour réduire les SEND non performants et, au besoin, réaffecter les fonds non utilisés à d'autres projets.

Tableau 5 du texte. Cameroun : Encours des Soldes Engagés non Décaissés

	2020		2021		2022		2023		sept. 2024	
	Mrd FCFA	% PIB 1/								
SEND	3 146	13,4	3 681	14,7	3 673	13,3	3 756	12,8	3 980	12,4
Dette intérieure	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Extérieurs 2/	3 146	13,4	3 681	14,7	3 673	13,3	3 756	12,8	3 980	12,4
dont créanciers multilatéraux	1 769	7,5	2 223	8,9	2 412	8,7	2 544	8,7	2 774	8,6
dont créanciers bilatéraux	824	3,5	777	3,1	603	2,2	526	1,8	424	1,3
dont créanciers commerciaux	554	2,4	681	2,7	658	2,4	687	2,3	781,1	2,4

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.

2/ Hors appui budgétaire.

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

9. L'encours de la dette garantie et de la dette non garantie des entreprises publiques a diminué. L'encours de la dette garantie, qui s'élevait à 7,9 milliards de francs CFA à fin 2023, a diminué à 5,3 milliards de francs CFA à septembre 2024⁶. La dette non garantie des entreprises publiques, qui comprend la dette de la SONARA et de la dette extérieure des autres entreprises publiques (y compris les arriérés extérieurs)⁷, comme convenu dans le protocole d'accord technique, a diminué en 2023 et est ensuite restée globalement inchangée durant le premier semestre de 2024.

10. Aucun dépassement du plafond égal à zéro sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (critère de réalisation quantitatif) n'a été signalé. Après un léger et court retard dans le service de la dette envers un créancier au cours du premier semestre de 2024⁸, aucun autre dépassement n'a été signalé depuis la publication du dernier rapport des services du FMI. Un repère structurel et un objectif indicatif révisé ont été ajoutés pour traiter les principaux facteurs sous-jacents des dépassements constatés, notamment sur le plan des avances de trésorerie. L'achèvement de l'opération de gestion de la dette consistant à contracter des dettes extérieures à échéance longue afin de rembourser les arriérés intérieurs va également améliorer le profil de liquidité.

⁶ La dette garantie découle uniquement des anciens accords, et aucune autre dette garantie n'a été contractée depuis 2021.

⁷ Les arriérés extérieurs de la SONARA sont estimés en calculant la dette extérieure à court terme, dont la dette envers les fournisseurs extérieurs (compte courant et ancien encours) (2013 et 2014). Les arriérés extérieurs de la SONARA et des autres entreprises publiques, qui sont constitués de montants impayés à des fournisseurs de pétrole, sont inclus dans l'AVD. Si l'AVD prend en compte une partie des dettes et des arriérés des entreprises publiques, les arriérés des entreprises publiques ne constituent pas une insolvabilité et/ou une illiquidité de l'État puisque ces engagements incombent aux entreprises publiques ayant contracté les dettes, et non pas à l'administration centrale.

⁸ Ce dépassement a été examiné dans le rapport des services du FMI pour les sixièmes revues FEC-MEDC et la première revue de l'accord FRD en juillet 2024.

11. La capacité du Cameroun à suivre et à gérer la dette publique dans le cadre de la politique de plafonds d'endettement du FMI est suffisante, mais des améliorations supplémentaires s'imposent. Le Cameroun a amélioré sa gestion de la dette publique au fil du temps. Toutes les propositions de financement de projets et les projets financés par PPP sont examinés par le Comité national de la dette publique (CNDP) et la signature d'un nouvel accord de prêt n'est accordée qu'après son approbation inconditionnelle. Les procédures et responsabilités relatives aux opérations de prêt et à la gestion de la dette publique ont été clarifiées dans le manuel publié en 2019. Toutefois, la participation du CNDP est souvent retardée jusqu'à la fin du processus d'endettement, et le Cameroun n'a pas encore fermement ancré sa politique d'endettement à son dispositif de gestion de la dette à moyen terme, d'où des écarts considérables entre les plans annoncés et le financement réel. D'un autre côté, le périmètre de compétence du CNDP a été étendu à tous les emprunts intérieurs et extérieurs contractés par l'État, y compris par les collectivités territoriales décentralisées, les entreprises publiques et les établissements publics. Il convient de redoubler d'efforts pour encourager une participation plus active du CNDP et accroître l'efficacité de la stratégie de la dette publique à moyen terme, notamment en améliorant les estimations des besoins de financement, en élaborant des plans d'emprunt annuels cohérents et en affinant la stratégie de communication pour aider les créanciers à mieux comprendre les objectifs de gestion de la dette des autorités. L'assistance technique du FMI a permis de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'émission national et de remédier aux insuffisances de la stratégie d'endettement à moyen terme.

12. La dette extérieure du secteur privé a légèrement diminué en 2022. Il ressort des données disponibles issues des statistiques internationales sur la dette de la Banque mondiale jusqu'à 2022 que la dette extérieure privée non garantie a légèrement diminué à 505 millions de dollars à fin 2022, contre 571 millions de dollars à fin 2021.

B. Prévisions Macroéconomiques

13. La croissance de l'économie camerounaise s'est poursuivie en 2023, malgré des vents contraires intérieurs et des chocs exogènes. Le PIB réel a augmenté de 3,2 % en 2023, soit un peu moins que l'année précédente. L'inflation moyenne a accéléré pour passer de 6,3 % en 2022 à 7,4 % en 2023, sous l'impulsion de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'ajustement des prix des carburants en février 2023. En 2023, le déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons) a encore diminué à 1,1 % en 2022 et le déficit courant s'est creusé à 4,1 % du PIB.

14. La croissance devrait se raffermir en 2024 mais reste inférieure à la projection de l'édition précédente de l'AVD, tandis que l'inflation devrait baisser à la fin de l'année. La croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,9 % en 2024, soutenue par la croissance du PIB hors pétrole. L'inflation, qui a commencé à ralentir progressivement depuis le second semestre 2023, devrait baisser à 4,4 % en 2024 tout en restant supérieure au niveau de convergence de 3 % de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale jusqu'en 2025. Le déficit budgétaire devrait diminuer davantage, ce qui contribuera à maîtriser le déficit courant. La position extérieure devrait se renforcer, avec une augmentation des exportations non pétrolières et des entrées continues d'investissements. Le scénario de référence est soumis à d'éventuels vents contraires sur plusieurs fronts, notamment la situation en matière de sécurité intérieure, la lenteur des réformes et une escalade des tensions géoéconomiques.

15. Les perspectives du Cameroun demeurent favorables à moyen terme. Le pays pourrait tirer parti des réformes structurelles en cours pour accélérer la croissance économique, accroître les recettes budgétaires et réduire les vulnérabilités liées à la dette. Sur les neuf repères structurels pour la septième revue, trois ont été respectés dans les délais prévus et trois ont été mis en œuvre avec retard. Il est proposé de reporter deux repères structurels à une date ultérieure parce que leur mise en œuvre demande plus de temps, et d'en ajouter un nouveau. Le Cameroun s'est distingué pour ce qui est de la mise en œuvre de ses programmes macroéconomiques. Il collabore étroitement avec les partenaires au développement. Qui plus est, son programme complet de développement des capacités est en phase avec les objectifs du programme. Les autorités sont déterminées à adopter d'autres mesures d'urgence, au besoin, pour atteindre les objectifs du programme, y compris une loi de finances rectificative. Un renforcement de la gestion de la dette publique et un moindre recours à des emprunts non concessionnels pourraient aussi réduire davantage les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette. À moyen terme, la croissance devrait s'établir à 4,2 % en moyenne et l'inflation devrait se stabiliser autour de 3 %. Les hypothèses macroéconomiques sous-tendant ces projections sont exposées dans l'encadré 1.

Encadré 1. Cameroun : Hypothèses Macroéconomiques à Moyen et à Long Terme

Moyen terme, 2024–28

- La croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,2 % en moyenne à moyen terme (2024–28), soit 0,3 point de pourcentage de moins que dans l'analyse de viabilité de la dette (AVD) précédente, ce qui s'explique par la révision à la baisse des résultats du secteur pétrolier, contrebalancée en partie seulement par l'amélioration de la croissance du PIB hors pétrole. Les industries agroalimentaires, la sylviculture et les services vont continuer de soutenir la croissance. À titre de comparaison, la croissance moyenne était du même ordre durant la période antérieure à la COVID-19 (2011–19), à 4,4 %. Cette projection suppose aussi que les réformes génératrices de croissance dans le cadre du programme appuyé par le FMI continueront à être mises en œuvre, avec du retard pour certaines, notamment la suppression des obstacles à l'activité économique via une consultation régulière avec le secteur privé ; la révision de la loi relative aux incitations à l'investissement privé afin de stimuler la concurrence ; et la réorganisation des systèmes douaniers et portuaires en vue de réduire la durée et le coût des transits.
- L'inflation annuelle moyenne devrait baisser à 4,4 % en 2024 et à 3,5 % en 2025, avec une révision à la baisse en 2024 et en 2025 par rapport à la précédente AVD. Les tensions inflationnistes devraient s'estomper dans les années suivantes¹. Globalement, compte tenu des efforts déployés par la Banque des États de l'Afrique centrale pour freiner l'inflation, du rééquilibrage budgétaire par les autorités camerounaises et du taux de change fixe avec l'euro dans l'union monétaire, l'inflation devrait reculer peu à peu pour avoisiner 2,0 % à long terme, soit un niveau inférieur au critère de convergence fixé à 3 % par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et au même niveau que l'inflation moyenne durant la période 2010–19, à 2,6 %.
- Le solde budgétaire devrait encore s'améliorer en 2024, après que le déficit s'est réduit en 2023. Bien que la prochaine élection présidentielle représente un risque de détérioration pour le solde budgétaire, les engagements pris au titre du programme appuyé par le FMI aideront à maintenir des objectifs adéquats sur le plan des finances publiques. Les autorités ont adopté un plan triennal (2023–25) destiné à moderniser le système de gestion des finances publiques du pays et examinent des mesures de politique fiscale sur la base du diagnostic de la politique fiscale réalisé par le département des finances publiques du FMI en 2022². Elles sont néanmoins déterminées à continuer de réduire le déficit primaire hors pétrole pour le faire passer en dessous de 2 % du PIB en 2024. Il est prévu que le déficit budgétaire (hors dons, base ordonnancements) s'établisse à 0,9 % du PIB (2024–28), un niveau légèrement supérieur à celui de l'AVD précédente.
- En 2023, le déficit du compte courant s'est creusé en raison de la baisse de la production de pétrole, mais il devrait s'améliorer en 2024, la hausse des exportations de produits de base non pétroliers ayant compensé l'augmentation des importations. Le déficit de la balance courante devrait s'établir à environ 3,5 % du PIB à moyen terme, soit environ 0,8 point de plus que dans l'AVD précédente, en raison de l'augmentation des importations. La politique de substitution des importations du gouvernement n'a pas encore produit de résultats substantiels, et les importations ont été révisées à la hausse sur la période de projection. Des termes de l'échange moins favorables ont également contribué à la détérioration du déficit courant. Les entrées nettes d'investissements directs étrangers devraient s'établir à 2 % du PIB en moyenne à moyen terme, soit un niveau proche de celui observé en 2019. Compte tenu de la poursuite du rééquilibrage budgétaire à moyen terme, il est indispensable d'instaurer un climat des affaires plus favorable et d'améliorer la gouvernance pour attirer davantage d'investissements directs étrangers. Sur ce point, des réformes telles que la révision de la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 (repère structurel 2) pourraient contribuer à rationaliser les incitations et stimuler une concurrence saine, ce qui permettra une diversification de l'économie.

¹ La baisse attendue de l'inflation tient déjà compte de l'élimination des subventions aux carburants à moyen terme.

² Dans la loi de finances 2024, les mesures d'augmentation des recettes comprennent la suppression des exonérations fiscales pour les entreprises sur les intérêts générés par les titres d'État, l'imposition intégrale des avantages en nature, la réduction des exonérations de TVA sur les boissons gazeuses et la mise en place du suivi électronique des factures.

Encadré 1. Cameroun : Hypothèses Macroéconomiques à Moyen et à Long Terme (suite et fin)

Long terme, 2029–43

- La croissance à long terme devrait rester stable à 4,6 %. Cette projection repose sur une mise en œuvre réussie, bien que retardée, de la stratégie nationale de développement du Cameroun, SND-30, qui vise à stimuler la croissance, notamment en accélérant les réformes structurelles et en renforçant la gestion et la surveillance des entreprises publiques, tout en favorisant la diversification de l'économie³. La stratégie vise également à accélérer les projets d'infrastructure dans le transport et l'électricité, ce qui permettra de créer un climat des affaires plus favorable, de réduire les coûts de production et d'abaisser les barrières aux échanges commerciaux. En ce qui concerne le démarrage de l'actuel programme FEC-MEDC, la croissance à long terme a été révisée à la baisse en raison de l'affaiblissement du secteur de l'énergie et des goulets d'étranglement structurels du côté de l'offre.
- Les recettes budgétaires devraient augmenter. La mise en œuvre de la stratégie de recettes à moyen terme devrait accroître les recettes. La projection de référence suppose aussi qu'un rééquilibrage progressif des finances publiques se poursuivra au-delà de l'horizon du programme.
- Les exportations de biens et services diminueront en pourcentage du PIB à moyen terme selon les projections, ce qui s'explique par un recul de la production nationale de pétrole. La trajectoire s'est quelque peu améliorée depuis la dernière revue en raison de l'orientation à la hausse des projections des prix des produits de base, hors pétrole. Le solde courant devrait continuer de s'améliorer à moyen terme sous l'effet de l'augmentation de la production de gaz naturel et d'exportations non pétrolières plus dynamiques. La diversification des exportations, que ce soit en termes de gammes de produits ou de destinations, grâce en particulier à l'intensification des échanges régionaux à la faveur de la zone de libre-échange continentale africaine, permettra d'améliorer les résultats à l'exportation sur le long terme.

³ Les scénarios de réforme font apparaître des effets positifs non négligeables sur la croissance potentielle, notamment à travers une plus grande diversification de l'économie, l'expansion des circuits financiers, le renforcement de l'efficience des investissements, une suppression progressive des subventions aux entreprises publiques et l'élimination des distorsions intersectorielles.

Tableau 1. Cameroun : Principales Hypothèses Macroéconomiques¹

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2024-28	2029-43
Croissance du PIB réel (en %)										
Actuelle	3,0	3,7	3,2	3,9	4,0	4,1	4,4	4,6	4,2	4,6
6 ^e revue FEC/MEDC	3,0	3,6	3,3	3,9	4,2	4,3	4,7	4,8	4,4	4,7
5 ^e revue FEC/MEDC	3,6	3,6	4,0	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6	4,5	4,8
4 ^e revue FEC/MEDC	3,6	3,8	4,0	4,2	4,4	4,5	4,5	4,6	4,5	4,8
3 ^e revue FEC/MEDC	3,6	3,4	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7	4,7	4,6	4,8
2 ^e revue FEC/MEDC	3,6	3,8	4,6	4,7	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
1 ^{ère} revue FEC/MEDC	3,5	4,5	4,8	5,0	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,4
Demande de programme FEC/MEDC	3,6	4,6	4,9	5,3	5,4	5,6	5,6	5,7	5,5	5,8
Inflation (IPC, moyenne de la période)										
Actuelle	2,3	6,3	7,4	4,5	3,5	3,0	2,8	2,6	3,3	2,0
6 ^e revue FEC/MEDC	2,3	6,3	7,2	5,9	5,5	4,9	3,4	2,5	4,4	2,0
5 ^e revue FEC/MEDC	2,3	6,3	7,2	5,9	5,5	4,9	3,4	2,5	4,4	2,0
4 ^e revue FEC/MEDC	2,3	6,3	6,2	4,8	3,0	2,3	2,0	2,0	2,8	2,0
3 ^e revue FEC/MEDC	2,3	5,3	5,9	4,7	3,0	2,3	2,0	2,0	2,8	2,0
2 ^e revue FEC/MEDC	2,3	4,6	2,8	2,6	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1	2,0
1 ^{ère} revue FEC/MEDC	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Demande de programme FEC/MEDC	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Solde budgétaire global hors dons, base ordonnancements (en % du PIB)										
Actuel	-3,3	-1,5	-1,1	-0,9	-0,6	-1,3	-1,2	-1,2	-1,0	-1,7
6 ^e revue FEC/MEDC	-3,3	-1,5	-1,1	-0,7	-0,8	-1,1	-1,1	-1,1	-1,0	-1,7
5 ^e revue FEC/MEDC	-3,2	-1,5	-1,0	-0,7	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9	-0,8	-1,7
4 ^e revue FEC/MEDC	-3,2	-1,5	-1,1	-1,0	-0,6	-0,9	-1,1	-1,0	-0,9	-1,7
3 ^e revue FEC/MEDC	-3,2	-2,4	-1,1	-0,9	-0,5	-0,8	-1,2	-1,1	-0,9	-1,7
2 ^e revue FEC/MEDC	-2,6	-2,5	-0,5	-0,6	-0,6	-1,4	-1,4	-1,2	-1,0	-1,0
1 ^{ère} revue FEC/MEDC	-3,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,4	-0,6	-1,0	-1,5	-0,9	-1,7
Demande de programme FEC/MEDC	-3,3	-3,0	-2,4	-2,2	-1,3	-1,4	-1,8	-1,9	-1,7	-1,6
Total des recettes (hors dons, en % du PIB)										
Actuel	13,8	15,6	16,0	15,6	15,6	15,2	15,4	15,5	15,5	16,7
6 ^e revue FEC/MEDC	13,8	15,8	16,5	16,1	15,4	15,5	15,6	15,7	15,7	16,7
5 ^e revue FEC/MEDC	13,7	15,6	15,6	15,6	15,3	15,5	15,6	15,7	15,5	16,6
4 ^e revue FEC/MEDC	13,7	15,6	15,6	15,2	15,1	15,2	15,2	15,3	15,2	16,5
3 ^e revue FEC/MEDC	13,7	15,6	15,1	15,0	15,0	15,1	15,3	15,3	15,1	17,0
2 ^e revue FEC/MEDC	13,9	14,9	15,6	15,4	15,4	15,3	15,3	15,7	15,4	16,5
1 ^{ère} revue FEC/MEDC	13,6	14,4	15,6	15,9	16,4	17,0	17,0	16,6	16,6	17,2
Demande de programme FEC/MEDC	14,3	15,1	15,5	16,0	16,6	17,2	17,4	17,5	16,9	18,0
Dépenses totales (en pourcentage du PIB)										
Actuelles	17,1	17,1	17,1	16,5	16,1	16,5	16,6	16,7	16,5	18,4
6 ^e revue FEC/MEDC	17,1	17,4	17,6	16,9	16,3	16,7	16,7	16,8	16,7	18,4
5 ^e revue FEC/MEDC	16,9	17,1	16,6	16,3	15,9	16,4	16,6	16,7	16,4	18,3
4 ^e revue FEC/MEDC	16,9	17,1	16,7	16,1	15,7	16,0	16,3	16,4	16,1	18,3
3 ^e revue FEC/MEDC	16,9	18,0	16,2	16,0	15,5	15,9	16,4	16,4	16,0	18,7
2 ^e revue FEC/MEDC	16,5	17,4	16,1	16,0	15,9	16,7	16,7	16,9	16,5	17,5
1 ^{ère} revue FEC/MEDC	17,0	16,7	16,2	16,8	16,8	17,6	18,0	18,2	17,4	18,9
Demande de programme FEC/MEDC	17,9	18,0	17,7	18,0	17,9	18,6	19,1	19,2	18,6	19,4
Solde des transactions courantes (dons compris, en % du PIB)										
Actuel	-4,0	-3,4	-4,1	-3,4	-2,8	-3,8	-3,6	-3,4	-3,4	-2,8
6 ^e revue FEC/MEDC	-4,0	-3,5	-4,0	-2,3	-2,5	-3,2	-2,9	-2,3	-2,6	-1,7
5 ^e revue FEC/MEDC	-4,0	-3,4	-3,0	-2,8	-2,5	-2,8	-2,7	-2,7	-2,7	-1,9
4 ^e revue FEC/MEDC	-4,0	-1,8	-2,9	-3,0	-2,7	-2,9	-2,9	-3,0	-2,9	-2,0
3 ^e revue FEC/MEDC	-4,0	-1,6	-2,8	-3,0	-2,6	-2,5	-2,5	-2,5	-2,6	-2,8
2 ^e revue FEC/MEDC	-4,0	-2,1	-2,6	-3,2	-3,3	-3,2	-2,9	-2,8	-3,1	-2,3
1 ^{ère} revue FEC/MEDC	-3,4	-2,0	-3,1	-3,2	-3,1	-3,0	-2,8	-2,8	-3,0	-2,5
Demande de programme FEC/MEDC	-4,0	-3,6	-3,4	-3,2	-2,8	-2,5	-2,3	-2,0	-2,6	-2,1
Exportations de biens et de services (en % du PIB)										
Actuelles	16,6	19,5	17,0	17,1	17,1	15,9	15,8	15,6	16,3	14,9
6 ^e revue FEC/MEDC	16,6	19,8	17,5	17,6	16,7	15,7	15,2	15,8	16,2	15,2
5 ^e revue FEC/MEDC	16,4	19,5	18,3	18,0	17,7	16,9	16,3	16,0	17,0	15,9
4 ^e revue FEC/MEDC	16,4	20,0	18,1	17,3	17,2	16,9	16,6	16,5	16,9	16,4
3 ^e revue FEC/MEDC	16,4	20,2	18,0	17,2	17,0	16,9	16,9	17,0	17,0	16,5
2 ^e revue FEC/MEDC	18,2	22,4	20,1	18,2	17,4	16,8	16,4	16,3	17,0	15,2
1 ^{ère} revue FEC/MEDC	17,3	19,0	17,4	16,7	16,4	16,2	15,9	15,7	16,2	14,5
Demande de programme FEC/MEDC	17,6	18,0	17,5	17,5	17,5	17,5	17,4	17,1	17,4	15,4
Prix du baril de pétrole (en dollars)										
Actuel	69,2	96,4	80,6	79,0	69,8	68,0	67,0	66,6	70,1	71,3
6 ^e revue FEC/MEDC	69,2	96,4	80,6	81,3	76,4	72,9	70,4	68,6	73,9	73,3
5 ^e revue FEC/MEDC	69,2	96,4	80,5	79,9	76,0	72,7	69,9	67,5	73,2	74,4
4 ^e revue FEC/MEDC	69,2	96,4	75,3	69,8	67,6	66,0	64,7	63,7	66,3	70,2
3 ^e revue FEC/MEDC	69,2	96,4	81,9	77,1	72,6	69,1	66,4	64,3	69,9	70,9
2 ^e revue FEC/MEDC	69,1	106,8	92,6	84,2	78,5	74,7	72,5	73,6	76,7	81,1
1 ^{ère} revue FEC/MEDC	69,8	75,7	70,2	67,3	65,2	63,8	63,1	64,1	64,7	70,7
Demande de programme FEC/MEDC	58,5	54,8	52,5	51,3	50,7	50,5	50,5	50,5	50,7	50,5

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.

16. La projection de référence intègre aussi des paramètres dans le contexte du programme appuyé par le FMI et des mesures de performance et de politique publique dans le cadre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale, ainsi que l'hypothèse d'efforts de décarbonation à l'échelle mondiale. Le programme appuyé par le FMI prévoit une trajectoire de rééquilibrage budgétaire progressif intégrant des mesures de recettes, notamment le renforcement des administrations fiscale et douanière, la rationalisation des exonérations fiscales et le recouvrement des arriérés d'impôt. Le scénario de référence suppose par ailleurs que le Cameroun continuera de suivre le calendrier de mise en œuvre des mesures de performance et de politique publique liées à la gestion des risques budgétaires et à la dette non concessionnelle⁸ dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics pour corriger les principaux facteurs de vulnérabilité de la dette. Ces mesures dégageront un espace pour financer des dépenses à plus fort impact économique et social et renforcer l'investissement public, ce qui se traduirait par une reprise progressive à moyen terme, suivie de perspectives de croissance plus favorables, d'un élargissement de la base d'exportation et d'un accroissement des recettes à long terme. Parallèlement, il est supposé que la poursuite des efforts à l'échelle mondiale en matière de décarbonation exercerait une pression à la baisse sur la demande et les prix des énergies fossiles, tels que le pétrole brut et le gaz, qui sont les principales exportations du Cameroun. Le scénario de référence tient compte des trajectoires correspondantes des prix et des volumes.

17. Les hypothèses de financement ont été mises à jour à partir des données les plus récentes.

Les besoins de financement bruts publics cumulés du Cameroun sur la période 2024–26 sont estimés à environ 5 000 milliards de francs CFA (15,3 % du PIB 2024), dont 70 % environ sont supposés être financés sur ressources extérieures. L'AVD tient compte d'un financement par le FMI, comprenant l'accord au titre de la FRD, de 245 milliards de francs CFA et d'une aide budgétaire potentielle des partenaires au développement de 276 milliards de francs CFA durant la période 2024–26. Le financement extérieur des projets repose sur le budget, et la répartition des nouveaux décaissements est supposée suivre la composition des SEND à fin 2022. Après 2025, la composition évoluera progressivement vers des emprunts aux conditions du marché, avec une diminution de l'élément-don. En ce qui concerne les financements de l'IDA, un prêt de 200 millions de dollars avait été initialement comptabilisé pour 2024. Cependant, ce décaissement n'a pas eu lieu en raison de la faible performance du Cameroun dans le cadre du programme PforR soutenu par la Banque mondiale. L'AVD a été modifiée en conséquence, la baisse des dépenses budgétaires compensant l'absence de financement de l'IDA. Comme dans la précédente AVD, les hypothèses de financement intérieur illustrent une augmentation progressive de la part des obligations à échéance plus éloignée conformément à la stratégie de la dette publique à moyen terme des autorités. Les agences de notation de crédit n'ont pas révisé leurs évaluations à la suite de la décote des obligations du Cameroun en 2023 résultant d'un retard de paiement à un créancier. Toutefois, les rendements des marchés obligataires du Cameroun ont baissé en 2024, en raison de l'amélioration des conditions financières mondiales et nationales. Dans le cadre de l'opération de gestion de la dette, les autorités ont obtenu un prêt d'environ 131 milliards de francs CFA de la banque Afrexim en janvier 2024 et émis une euro-obligation d'un montant de 332 milliards de francs CFA en juillet 2024. Le produit de ces deux opérations a servi à rembourser les arriérés intérieurs. Cependant, les autorités ont dépassé de peu le plafond du programme relatif à l'accumulation des arriérés intérieurs à la fin du mois de septembre, en raison des faiblesses dans la gestion de la trésorerie et l'exécution du budget par le biais de procédures exceptionnelles. Compte tenu du retard dans les décaissements de l'appui budgétaire de la Banque mondiale et du FMI, qui a contribué en partie aux contraintes de liquidité, l'apurement net des obligations

CAMEROUN

intérieures devrait être inférieur aux engagements du programme d'ici la fin de 2024. Les arriérés intérieurs restants devraient être réglés dans les trois prochaines années. Enfin, les autorités prévoient de remplacer en 2025 l'émission d'obligations d'État à long terme régionales de 380 milliards de francs CFA par des financements extérieurs en raison des conditions de financement tendues sur le marché régional, comme en témoigne la faible souscription aux émissions d'obligations d'État.

18. Les mesures de réforme liées au programme au titre de la FRD aident les autorités à concrétiser le plan d'investissement lié au climat et à en améliorer la gestion des dépenses. Les huit mesures de réforme réparties en quatre piliers dans le programme appuyé par la FRD, notamment l'intégration de considérations liées au changement climatique à chaque phase de l'élaboration de projets d'investissement et l'adoption d'un plan national pour le climat, aideront à formuler le scénario de référence des autorités s'agissant des investissements liés au changement climatique et à renforcer la gestion de ces derniers. En mai 2024, le gouvernement a adopté un décret qui met officiellement en place le cadre institutionnel régissant la coordination du programme d'action en faveur du climat. Il définit le rôle central joué par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), principale autorité chargée de coordonner le programme national en faveur du climat (MR1, avril 2024). Le décret définit aussi le rôle et les responsabilités d'autres ministères sectoriels et organismes publics qui participent à la mise en œuvre du programme d'action en faveur du climat. Le MINEPDED a établi les critères utilisés pour définir les priorités et sélectionner des projets intégrant des considérations liées au changement climatique, ce qui débouchera sur la formulation du plan d'investissement climat.

19. L'hypothèse de financement concernant la SONARA reste inchangée par rapport à la dernière édition de l'AVD car les modalités du plan de restructuration n'ont pas encore été arrêtées. En ce qui concerne la restructuration de la dette, elle a conclu un accord avec son principal fournisseur en septembre 2022 pour rembourser sa dette, ce qui constitue un pas en avant après la restructuration de sa dette auprès des banques nationales en octobre 2021. À la suite de l'accord conclu avec un autre fournisseur en décembre 2023, il reste encore quelques fournisseurs devant signer un accord. La description générale de la restructuration de la SONARA et le plan d'action (dont l'idée de base est de faire avancer un plan de restructuration fondé sur un PPP) ont déjà été retardés et reportés. Ce plan de restructuration n'a pas encore été élaboré par les autorités. Les services du FMI maintiennent l'hypothèse actuelle d'un résultat net nul, et non pas modérément positif, conformément aux propres projections de la SONARA, et le coût d'une éventuelle reconstruction des unités opérationnelles de la raffinerie n'est pas intégré dans le scénario de référence.

20. L'outil de réalisme met en évidence des risques pour les projections de référence (graphique 3). L'ajustement budgétaire prévu sur trois ans est considéré comme ambitieux mais réalisable, étant donné la répartition des ajustements budgétaires des pays à faible revenu dans le cadre des programmes antérieurs appuyés par le FMI. Bien que les projections de croissance s'écartent légèrement des trajectoires implicites de la trajectoire budgétaire prévue, elles pourraient ne pas tenir pleinement compte d'autres moteurs de croissance, tels que la hausse des exportations nettes de produits de base hors pétrole.

21. Selon l'outil de réalisme portant sur les prévisions, la dynamique de la dette diffère toujours des évolutions antérieures, mais ces divergences sont en diminution (graphique 4). La croissance du

PIB réel devrait contribuer à réduire encore le ratio de la dette extérieure, ainsi que la dynamique des taux de change, qui est globalement conforme à l'évolution historique. D'autre part, l'amélioration prévue des ratios d'endettement due à la baisse des déficits primaire et courant contraste avec les tendances passées, mais ces différences sont moindres par rapport aux AVD précédentes. Enfin, l'augmentation inattendue de la dette publique au cours des cinq dernières années est comparable à celle d'autres pays à faible revenu.² D'importants résidus inexplicables liés à des flux générateurs d'endettement passés font apparaître des risques mais ils peuvent s'expliquer par l'élargissement du périmètre de la dette notamment aux arriérés intérieurs et à la dette de la SONARA.

C. Classement du Pays et Élaboration des Tests de Résistance des Scénarios

22. La capacité d'endettement du Cameroun reste faible. L'indicateur composite, qui repose sur les projections de l'édition d'octobre 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale* et sur la note EPIN 2023 de la Banque mondiale, s'élève à 2,60, ce qui indique une faible capacité d'endettement⁹. L'indice composite reste globalement inchangé par rapport à l'AVD précédente, car le niveau légèrement plus élevé du score EPIN et des envois de fonds compense celui, un peu plus faible, des réserves (tableau 7 du texte).

Tableau 6 du Texte. Cameroun : Calcul de l'Indicateur Composite

Pays	Cameroun						
Code pays	622						
Capacité d'endettement	Faible						
Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes				
Faible	Faible 2,60	Faible 2,61	Faible 2,60				
Référence : seuils par classification							
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible	Moyenne	Élevée	Repère de la dette publique TOTALE	Faible	Moyenne	Élevée
VA de la dette en % : des exportations du PIB	140 30	180 40	240 55	VA de la dette publique totale en % du PIB	35	55	70
Service de la dette en % : des exportations des recettes	10 14	15 18	21 23				

23. Les tests de résistance suivent des paramètres normalisés, auxquels sont ajoutés un choc de financement sur le marché et un choc sur les cours des produits de base. Les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance appliqué aux passifs conditionnels repose sur l'estimation chiffrée des passifs conditionnels mentionnés plus haut. Les tests de résistance adaptés au Cameroun consistent en un choc de financement sur le marché et en un choc sur les cours des produits de base, en raison d'une euro-obligation en circulation et de la part supérieure à 50 % des combustibles et autres produits de base dans le total des exportations. Pour ces chocs, les paramètres du scénario standard sont appliqués.

⁹ L'indicateur évalue la capacité d'endettement d'un pays en s'appuyant sur une série de facteurs propres au pays et internationaux (dont la solidité des institutions mesurée par la Banque mondiale et calculée à partir de la note EPIN).

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Viabilité de la Dette Extérieure

24. Le risque de surendettement extérieur est jugé élevé car deux indicateurs dépassent leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1 et tableau 3). Les ratios service de la dette extérieure/exportations et service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs pendant une période prolongée. En revanche, les deux ratios suivent une trajectoire de diminution progressive en raison de l'amélioration des perspectives de recettes, et le ratio service de la dette extérieure/recettes passera au-dessous du seuil après 2030. Les légères hausses à plus long terme s'expliquent par une augmentation brutale du service de la dette du fait de l'arrivée à échéance de l'euro-obligation.

25. Les seuils des quatre indicateurs sont dépassés dans les scénarios des tests de résistance les plus extrêmes. Les chocs sur les exportations et sur le cours des produits de base est le scénario de choc le plus extrême pour les indicateurs de la dette extérieure¹⁰. Le scénario antérieur laisse entrevoir une explosion du ratio VA de la dette/exportations, qui témoigne d'un déficit courant élevé par le passé. Ce résultat diffère de la projection du scénario de référence, qui suppose une amélioration du solde des transactions courantes grâce au dynamisme des exportations non pétrolières et à une croissance modérée des importations favorisée par la convergence du solde budgétaire vers le critère de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

B. Viabilité de la Dette Publique

26. Le risque de surendettement public est aussi jugé élevé, en dépit du fait que le ratio VA de la dette/PIB soit passé en dessous du seuil dans le scénario de référence. Pour la première fois depuis le début de l'actuel programme FEC-MEDC, le ratio VA de la dette publique/PIB est tombé en dessous du repère sur l'ensemble de la période de projection, ce qui indique une diminution du risque de surendettement global. Les ratios VA dette/recettes et service de la dette/recettes devraient aussi diminuer progressivement. Les chocs les plus extrêmes pour les indicateurs de la dette publique, dont le ratio VA de la dette/PIB, le ratio VA de la dette/recettes et le ratio service de la dette/recettes, sont les chocs conjugués sur les passifs éventuels et les cours des produits de base.¹¹ Selon les projections du scénario historique, la trajectoire des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/recettes sera explosive, ce qui tient essentiellement aux déficits primaires élevés par le passé par rapport aux projections.

C. Module Financement sur le Marché

27. L'outil reproduisant le financement sur le marché laisse apparaître des risques liés aux difficultés de financement sur le marché (graphique 5). Les besoins bruts de financement maximum du Cameroun sur trois ans sont estimés à 5 % du PIB, ce qui est inférieur au repère suggéré (14 %). Le dernier

¹⁰ Les chocs extrêmes dans les versions précédentes, à savoir les chocs liés au taux de change, au PIB réel, à l'inflation, et au solde primaire, restent déterminants pour la viabilité de la dette : ils imposent aux autorités de poursuivre leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et augmentent les exportations non pétrolières via la diversification.

¹¹ Le test de résistance impliquant un choc sur les cours des produits de base repose sur une chute initiale de 37 % des prix des combustibles et de 24 % de ceux des autres produits de base agricoles, avec un facteur d'atténuation de 16 % pour les combustibles. Il est supposé que cet écart sera comblé dans un délai de six ans.

écart de rendement de l'indice EMBI disponible pour le Cameroun (764 points de base au 28 janvier 2025) reste supérieur au repère (570 points de base) mais a diminué par rapport à l'AVD précédente (plus de 900 points de base fin 2023)¹². Comme l'écart de rendement de l'indice EMBI dépasse son seuil, le module laisse entrevoir des difficultés continues de financement sur le marché.

D. Notation du Risque et Vulnérabilités

28. Le risque de surendettement du Cameroun continue d'être élevé, mais sa dette reste viable.

Le risque de surendettement extérieur demeure élevé puisque deux indicateurs sur quatre dépassent temporairement les seuils dans le scénario de référence. D'autre part, la VA du ratio dette publique/PIB est tombée en dessous du repère pour la première fois depuis le début de l'actuel programme FEC-MEDC, indiquant une baisse du risque de surendettement global. De plus, les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent en dessous du seuil et ceux du service de la dette extérieure se sont améliorés sous l'effet de la gestion active de la dette par les autorités. Même s'ils dépassent les seuils, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes auront tendance à diminuer progressivement. Par rapport à l'AVD précédente, les indicateurs de la dette se sont légèrement améliorés ou sont restés pratiquement inchangés, la hausse de la croissance nominale compensant l'impact de l'opération de gestion de la dette. En tenant compte de tous ces facteurs, les services du FMI continuent de juger la dette du Cameroun viable, étant donné la détermination des autorités à atteindre les objectifs du programme, notamment à travers leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et leur gestion active de la dette. La probabilité que le Cameroun ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières actuelles et futures est faible.

29. **Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse.** Sur le plan intérieur, le niveau élevé de l'inflation et l'élection présidentielle à l'horizon pourrait accentuer les tensions socioéconomiques, tandis que le maintien de la subvention aux carburants pourrait restreindre l'espace budgétaire et réduire à néant les efforts de rééquilibrage budgétaire du Cameroun. Des retards dans la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de restructuration de la dette de la SONARA pourraient compromettre la viabilité de la dette. S'ils ne sont pas endigués, les conflits sécuritaires dans la région pourraient aussi aggraver les difficultés budgétaires. Les autres risques sont notamment la concrétisation de passifs conditionnels liés à la restructuration de banques et à des entreprises publiques non prises en compte dans le scénario de référence de l'AVD ainsi qu'une accélération des décaissements due à l'encours important des SEND. Les risques à plus long terme, notamment l'échec de la stratégie de diversification des exportations et des événements liés aux chocs climatiques comme des sécheresses et la désertification, pourraient compromettre la viabilité de la dette. Sur le plan extérieur, une escalade des tensions géoéconomiques pourrait retarder la reprise mondiale et prolonger les perturbations des approvisionnements, ce qui exerce des pressions sur le solde extérieur. Le fait que les conditions financières restrictives à l'échelle mondiale soient maintenues plus longtemps que prévu et les faibles résultats dans les pays avancés pourraient entraîner une détérioration des circuits de financement et une diminution de la demande d'exportations. La forte volatilité des prix mondiaux de l'énergie pourrait entraîner une certaine incertitude au niveau des recettes d'exportation et des recettes budgétaires.

¹² La présente AVD cite les données issues du rapport *Sovereign Spread Monitor* du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI.

30. La dette intérieure reste inférieure au niveau médian dans l'ensemble des PFR et ne signale pas de risque supplémentaire pour la viabilité. Bien que la dette intérieure ait augmenté au cours des dernières années, elle devrait diminuer à partir de 2024 (graphique 6). Cette baisse est due à l'opération de gestion de la dette et un recours accru aux financements extérieurs au cours des prochaines années. L'encours de la dette intérieure et le service de la dette intérieure restent inférieurs au niveau médian dans les pays utilisant le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, et ne signalent pas de risques supplémentaires pour la viabilité de la dette intérieure à moyen terme. Bien que les émissions nettes de dette intérieure aient connu un creux en 2025 en raison d'un recours accru aux financements extérieurs (§17 de l'AVD), elles devraient se maintenir autour de zéro, à un niveau permettant uniquement le refinancement de la dette intérieure préexistante, à partir de 2026.

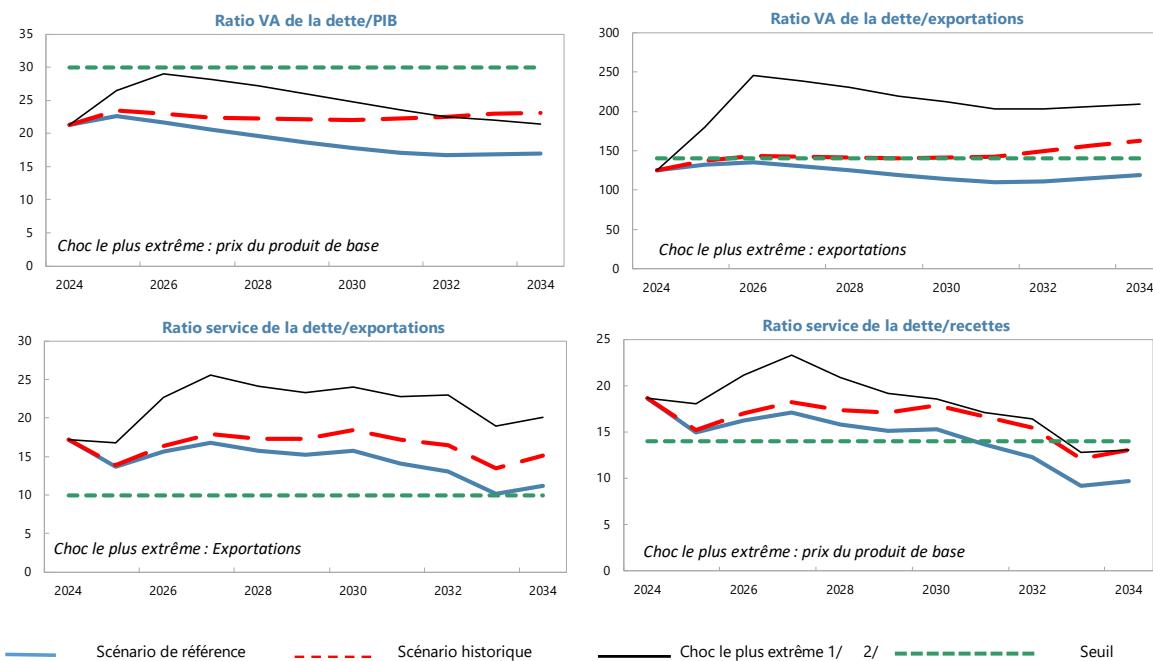
31. Le changement climatique est un facteur de risque supplémentaire à moyen terme. D'après le Rapport national sur le climat et le développement de la Banque mondiale, l'effet négatif du changement climatique sur le PIB d'ici à 2050 au Cameroun est compris entre 4 et 10 % du PIB. Des investissements supplémentaires dans l'adaptation et l'atténuation (32 milliards de dollars et 26 milliards de dollars, respectivement, sur un horizon de 10 ans) permettraient de limiter les pertes de PIB, d'inverser les pertes dans l'agriculture et de réduire le taux de pauvreté, ce qui pourrait finalement donner lieu à une opportunité. Dans une simulation fondée sur le modèle de la Dette, de l'Investissement, de la Croissance et des Catastrophes Naturelles, les investissements en amont en faveur de l'adaptation permettent de réduire les pertes de PIB en cas de chocs climatiques et accélèrent le retour à la normale. Bien que les investissements dans l'adaptation puissent initialement avoir un impact négatif sur les indicateurs de la charge de la dette, ils contribuent à améliorer ces derniers à long terme en réduisant le besoin potentiel d'investissements supplémentaires à la suite de catastrophes.

32. Le Cameroun doit faire avancer constamment son programme de réformes afin de garantir la viabilité de sa dette et d'atténuer les risques associés. Premièrement, pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable, il faut rééquilibrer progressivement les finances publiques. Il convient de maîtriser le déficit budgétaire à court terme pour assurer la viabilité de la dette. Cela devrait aller de pair avec des réformes budgétaires structurelles, parmi lesquelles une élimination des subventions aux combustibles et un accroissement des recettes. Il faudrait mettre en œuvre une politique d'emprunt prudente axée sur des prêts concessionnels et sur un moindre recours à des emprunts non concessionnels, tout en renforçant la gestion des SEND. Par ailleurs, la réorientation des ressources avec des dépenses ciblées devrait être amplifiée, en utilisant les gains exceptionnels tirés des recettes pétrolières par exemple pour protéger les personnes les plus vulnérables et en privilégiant des investissements publics générateurs de croissance. Deuxièmement, les autorités devraient surveiller de près les coûts du service de leur dette et gérer activement leur portefeuille afin de réduire autant que possible les risques de taux d'intérêt. Troisièmement, la vulnérabilité des indicateurs de la dette liés aux exportations met en évidence la nécessité de rehausser la compétitivité et de diversifier l'économie. Il faudrait accélérer la dynamique des réformes afin d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans le pays, en attirant davantage d'IDE et en stimulant les exportations. La gestion des entreprises publiques devrait également être renforcée en vue de réduire les risques liés aux passifs conditionnels. Enfin, bien que la mise en œuvre des politiques climatiques définies dans la SND-30 se heurte à d'importantes difficultés, le train de réformes au titre de la FRD pourrait accélérer les progrès dans le traitement des risques liés au climat et améliorer la viabilité de la dette à long terme.

Points de vue des autorités

33. Les autorités continueront de s'attaquer à diverses poches de vulnérabilité liée à la dette. Les autorités restent déterminées à améliorer l'évaluation du risque d'endettement du Cameroun, ce qui dépendra d'une gestion active de la dette dans la durée, des exportations et des recettes budgétaires ainsi que de l'indicateur composite du pays, qui rend compte de sa capacité d'endettement. Les autorités s'efforcent également d'approfondir les marchés financiers nationaux, avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Enfin, elles restent déterminées à assurer le service de la dette extérieure et intérieure en temps opportun et prévoient d'apurer les arriérés intérieurs restants.

Graphique 1. Cameroun : Indicateurs de la Dette Extérieure Contractée ou Garantie par l'État dans Différents Scénarios, 2024-34



Adaptation des paramètres par défaut		Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*	
		Par défaut	Paramètres personnalisés
	Taille	Interactions	
Test de résistance adapté			
Passifs conditionnels combinés	Oui		
Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	
Prix des produits de base	Non	Non	
Financement de marché	Non	Non	

Note : « Oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

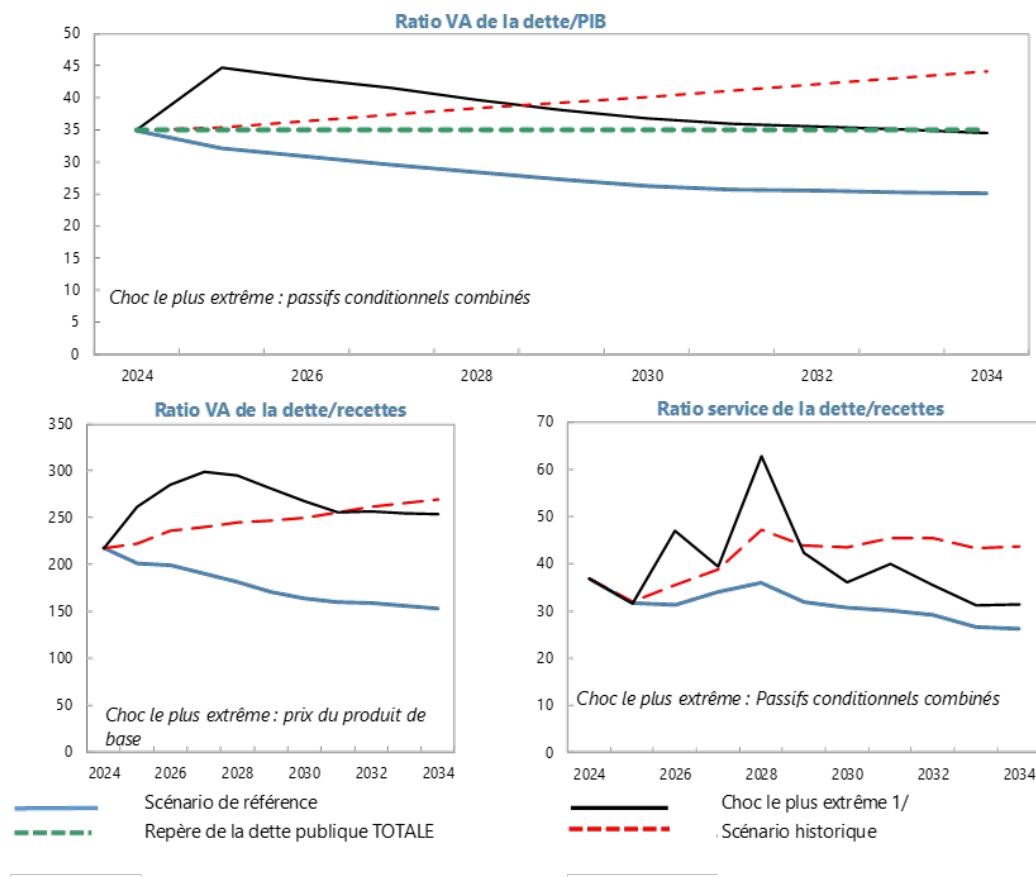
* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 2. Cameroun : Indicateurs de la Dette Publique dans Différents Scénarios, 2024–34



Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	53 %	53 %
Dette intérieure à moyen et long terme	32 %	32 %
Dette intérieure à court terme	15 %	15 %
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	3,3 %	3,3 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	21	21
Différé d'amortissement moyen	5	5
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2,8 %	2,8 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3	3
Différé d'amortissement moyen	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0,5 %	0,5 %

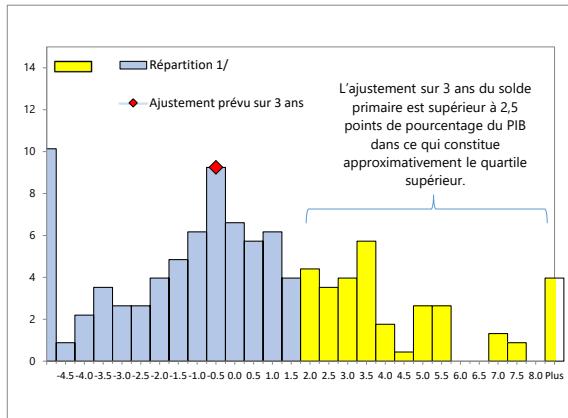
* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

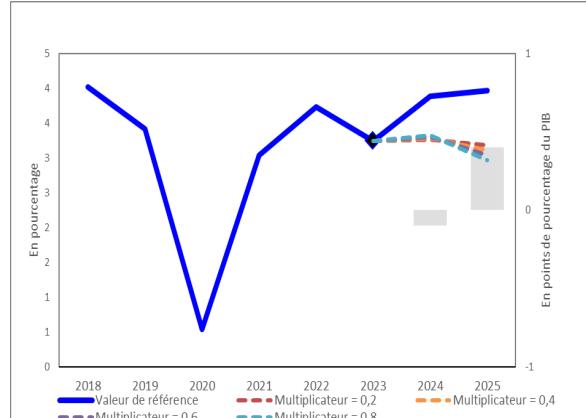
Graphique 3. Cameroun : Outils de Réalisme

Ajustement sur 3 ans du Solde Primaire (En points de pourcentage du PIB)



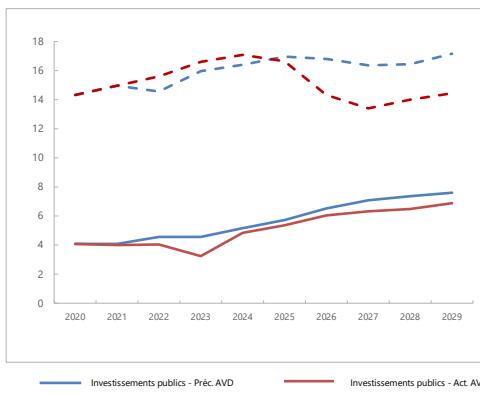
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

Rééquilibrage Budgétaire et Trajectoires de Croissance Possibles 1/

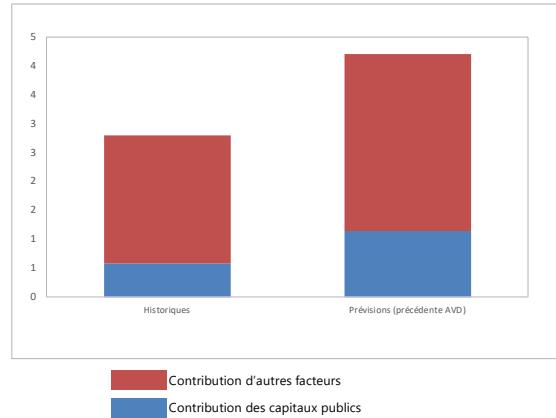


1/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

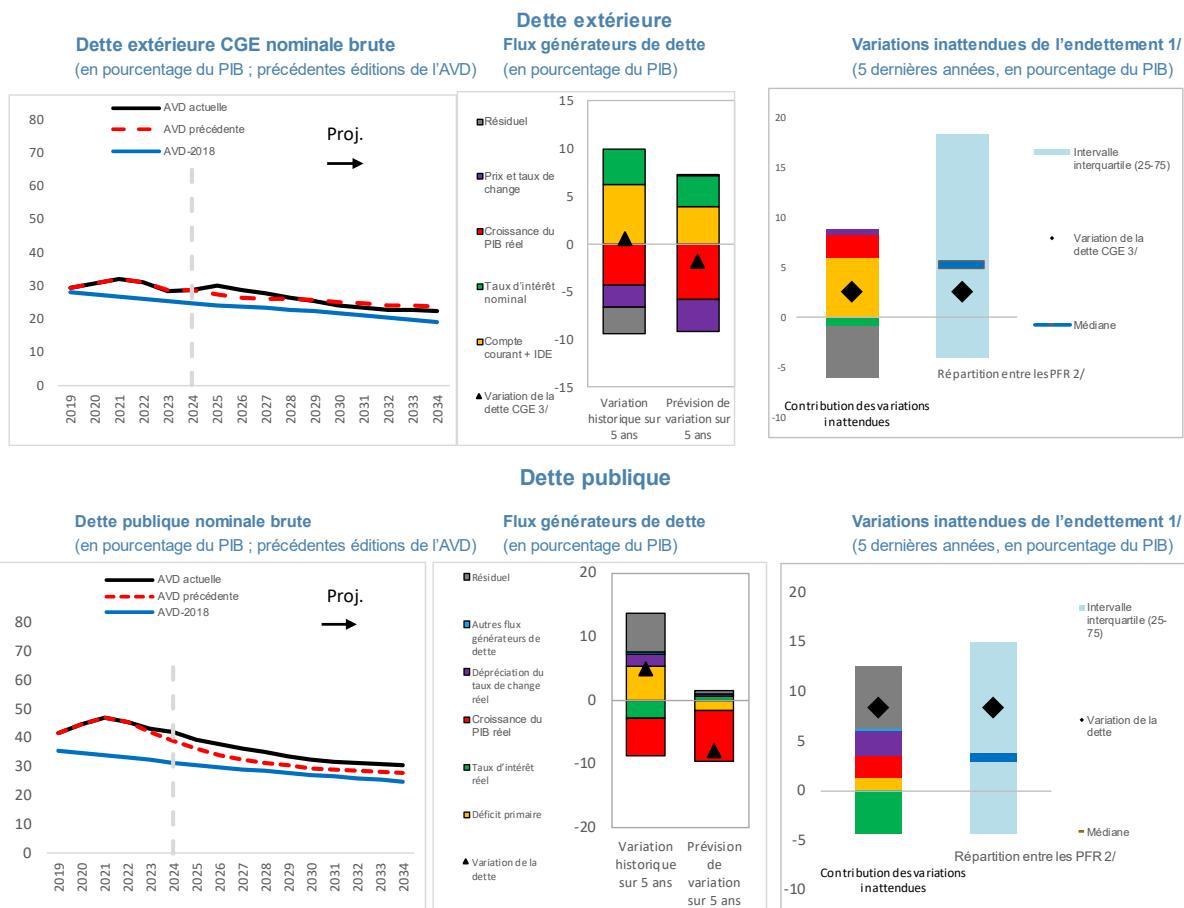
Taux d'Investissement Public et Privé (En pourcentage du PIB)



Contribution à la Croissance du PIB Réel (En pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Graphique 4. Cameroun : Facteurs de la Dynamique de la Dette, Scénario de Référence¹



1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

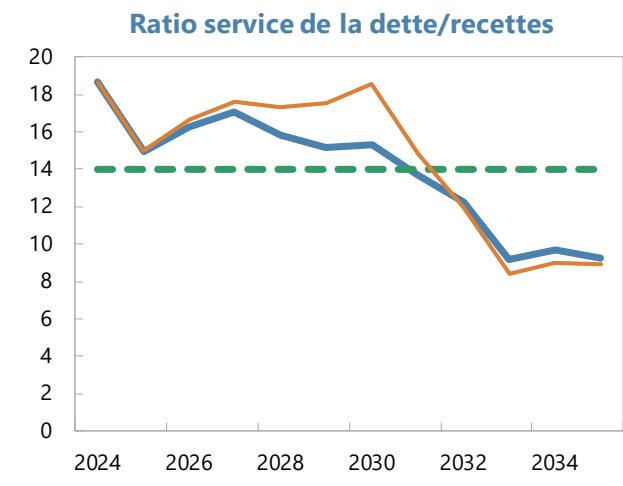
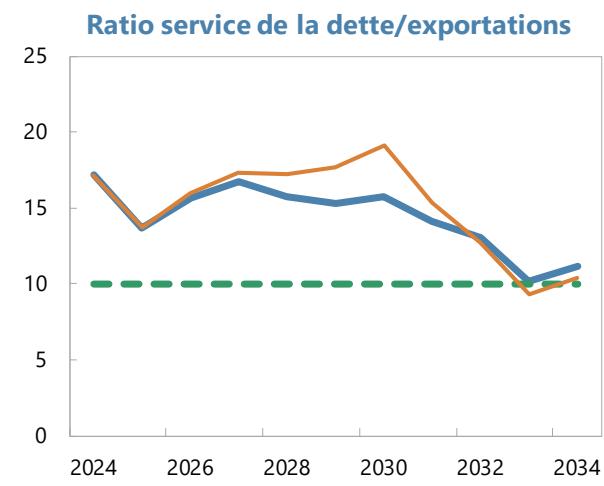
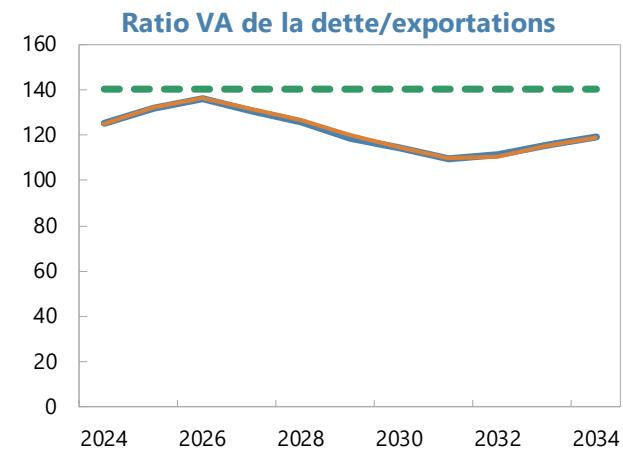
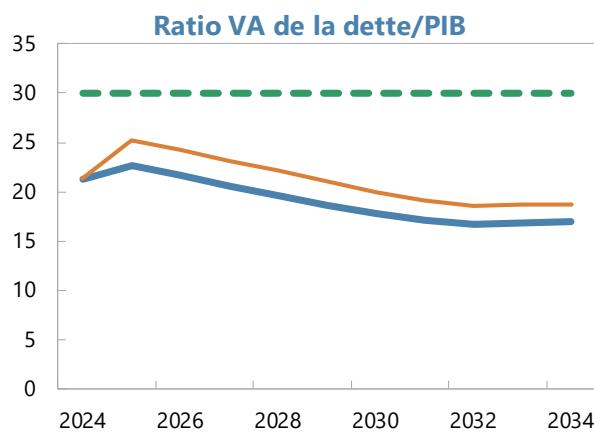
3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 5. Cameroun : Indicateurs du Risque de Financement sur le Marché

	Besoins de financement	1/	EMBI	2/
Normes de référence	bruts	14	570	
Valeurs		5	764	
Dépassement du repère	Non		Oui	
Besoins de liquidité potentiellement accrus	Modérés			

1/ Besoins bruts de financement sur la période de 3 ans des projections de référence.

2/ Les écarts EMBI correspondent aux dernières données disponibles.



— Valeur référence — Financement de marché — Seuil

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. Cameroun : Cadre de Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de Référence, 2021–44
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 8/		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2034	2044	Historiques	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	33,2	32,0	29,4	29,8	31,0	29,8	28,5	27,3	26,1	23,1	19,1	18,7	28,2	26,5
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	31,9	30,8	28,2	28,7	29,9	28,7	27,5	26,3	25,2	22,4	18,7	18,7	25,9	25,5
Variation de la dette extérieure	-1,4	-1,2	-2,6	0,4	1,2	-1,2	-1,3	-1,2	-1,2	-0,2	-0,2	-0,7		
Flux génératrices d'endettement net recensés	-1,2	1,8	-0,9	0,5	-0,2	0,6	0,3	0,1	0,0	0,8	-0,5	0,6	0,3	
Déficit courant hors intérêts	3,3	2,8	3,4	2,8	2,2	3,1	2,9	2,8	2,6	3,2	1,3	2,9	2,8	
Déficit de la balance des biens et services	3,5	2,6	3,9	3,3	2,6	3,5	3,3	3,2	2,9	3,7	1,9	-1,8	-1,2	-1,6
Exportations	16,6	19,5	17,0	17,1	17,1	15,9	15,8	15,6	15,7	14,2	14,5			
Importations	20,1	22,1	20,9	20,4	19,7	19,5	19,0	18,8	18,6	17,8	16,4			
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1,1	-1,6	-1,8	-1,7	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,5	-1,6	-1,8			
<i>dont : officiels</i>	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0			
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0,9	1,9	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2			
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-2,0	-2,0	-1,8	-1,8	-1,8	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-1,9	-1,5	1,2	-1,6	-1,9
Dynamique endogène de la dette 2/	-2,5	1,1	-2,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,6	-0,5	-0,5	-0,3	-2,0	-1,2	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1,0	-1,3	-0,9	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,0	-1,0	-0,9		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2,3	1,7	-2,2			
Résiduel 3/	-0,2	-3,1	-1,7	-0,1	1,4	-1,8	-1,6	-1,3	-1,2	-1,0	-0,1	1,1	-0,8	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Indicateurs de viabilité														
VA de la dette extérieure CGE/PIB	22,8	21,3	22,6	21,7	20,6	19,6	18,7	16,9	15,3			
VA de la dette extérieure CGE/exportations	134,4	124,9	132,1	135,8	130,6	125,6	118,9	119,4	105,1			
Service de la dette CGE/exportations	20,4	14,0	15,9	17,2	13,7	15,6	16,8	15,8	15,3	11,2	11,6			
Service de la dette CGE/recettes	23,6	17,5	16,7	18,6	15,0	16,3	17,1	15,8	15,2	9,7	8,8			
Besoin brut en financement extérieur (milliards de dollars)	3,2	1,7	2,3	2,2	1,6	2,2	2,3	2,2	2,2	3,0	3,1			
Principales hypothèses macroéconomiques														
Croissance du PIB réel (en %)	3,0	3,7	3,2	3,9	4,0	4,1	4,4	4,6	4,6	4,7	5,1	3,7	4,4	
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	7,0	-4,9	7,4	3,6	1,6	2,2	1,9	2,0	2,3	2,2	2,2	0,4	2,3	
Taux d'intérêt effectif (en %) 4/	2,2	1,8	2,5	2,2	2,1	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	3,2	2,9	2,4	
Croissance des exportations de biens et services (dollars, en %)	22,1	16,2	-3,5	8,3	6,0	-0,9	5,2	6,0	7,6	3,9	6,9	1,4	5,1	
Croissance des importations de biens et services (dollars, en %)	25,5	8,4	5,1	5,0	2,2	4,9	4,1	5,5	5,9	5,9	6,7	2,6	5,3	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	27,4	20,7	26,8	26,3	26,0	25,5	20,2	14,7	...	23,8	
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	14,3	15,7	16,1	15,7	15,3	15,5	15,6	15,9	16,4	19,1	15,0	15,9		
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2			
Financement équivalent dons (en % du PIB) 6/	1,1	1,2	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,3	...	0,7	
Financement équivalent dons (en % du financement extérieur) 6/	34,9	24,8	30,2	29,2	27,5	26,8	20,2	14,7	...	25,8	
PIB nominal (milliards de dollars)	45	44	49	53	56	60	63	68	73	102	202			
Croissance du PIB nominal en dollars	10,2	-1,3	10,9	7,7	5,6	6,4	6,4	6,8	7,0	7,0	7,5	4,1	6,8	
Postes pour mémoire :														
VA de la dette extérieure 7/	24,0	22,4	23,7	22,7	21,6	20,6	19,6	17,6	15,7			
VA de la dette extérieure 7/			
En pourcentage des exportations	141,1	131,5	138,7	142,5	137,1	131,8	124,7	124,4	108,1			
Service de la dette extérieure totale/exportations	35,5	15,3	18,0	17,9	14,4	16,3	17,5	16,4	15,9	11,7	11,9			
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	11,2	11,3	12,7	12,9	13,1	13,3	13,6	17,2	30,9			
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en %)	0,1	2,6	0,4	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	1,3	0,7				
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	4,7	4,0	6,0	2,4	1,0	4,3	4,2	4,0	3,8	3,4	2,0			

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p(1+g) + \alpha(1+r)) / (1+g+p-gp)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars, α = appréciation nominale de la monnaie locale et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arrérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par l'intermédiaire de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

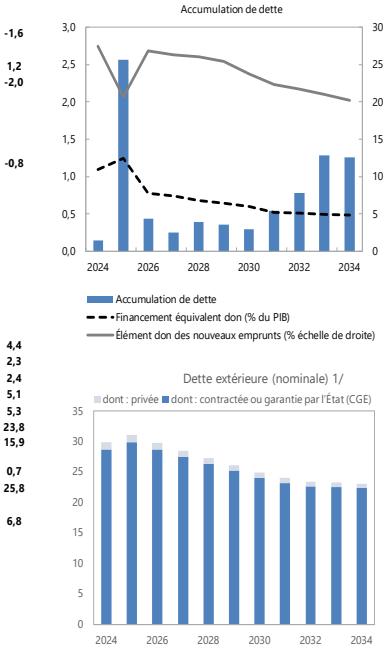


Tableau 3. Cameroun : Cadre de Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scénario de Référence, 2021–44
 (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées										Projections		Moyenne 6/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Historiques	Projections	
Dette du secteur public 1/	47,2	45,6	43,2	42,0	39,4	37,9	36,5	35,0	33,7	30,5	27,6	38,2	34,7	
Dont : dette extérieure	31,9	30,8	28,2	28,7	29,9	28,7	27,5	26,3	25,2	22,4	18,7	25,9	25,5	
Variation de la dette du secteur public	2,3	-1,6	-2,4	-1,2	-2,6	-1,5	-1,4	-1,4	-1,4	-0,4	-0,2			
Flux générateurs d'endettement recensés	2,0	-1,3	-3,7	-2,2	-2,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,4	-0,4	-0,3	1,2	-1,2	
Déficit primaire	1,5	0,3	-0,6	-0,5	-0,9	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,7	0,7	2,3	0,1	
Recettes et dons	14,5	16,0	16,6	16,0	16,0	15,5	15,6	15,6	15,9	16,4	19,1	15,3	15,9	
dont : dons	0,3	0,4	0,5	0,3	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0			
Dépenses primaires (hors intérêts)	16,1	16,3	16,0	15,5	15,1	15,3	15,5	15,6	15,9	17,1	19,8	17,5	16,0	
Dynamique automatique de la dette	0,5	-1,6	-3,1	-1,7	-1,6	-1,4	-1,4	-1,4	-1,3	-1,1	-0,9			
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-2,2	-3,7	-2,0	-1,7	-1,6	-1,4	-1,4	-1,4	-1,3	-1,1	-0,9			
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,8	-2,0	-0,5	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4			
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1,3	-1,7	-1,4	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,5	-1,4	-1,4			
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2,6	2,1	-1,1	0,2			
Autres flux générateurs d'endettement recensés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Comptabilisation des passifs conditionnels (par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Allègement de la dette (initiative PTTE et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Résiduel	0,3	-0,2	1,3	0,7	-0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,1	
Indicateurs de viabilité														
Ratio VA de la dette publique/PIB 2/	37,5	34,9	32,2	30,8	29,6	28,4	27,2	25,0	24,2			
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	226,5	217,4	201,5	199,6	190,0	181,5	170,9	152,8	126,4			
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	46,2	35,0	32,3	36,8	31,6	31,2	34,1	36,0	31,9	26,1	22,6			
Besoin brut de financement 4/	8,3	5,9	4,8	5,4	4,1	4,7	5,2	5,6	5,0	5,0	5,0			
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en %)	3,0	3,7	3,2	3,9	4,0	4,1	4,4	4,6	4,6	4,7	5,1	3,7	4,4	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	2,2	2,0	2,5	2,2	2,2	2,5	2,6	2,5	2,5	2,6	3,3	2,6	2,5	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	-1,3	-3,6	-1,6	0,0	0,4	1,1	1,6	1,8	1,9	2,5	3,0	-1,2	1,7	
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	9,1	7,1	-3,9	3,0	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	3,1	6,8	4,7	3,4	3,2	2,6	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,5	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	6,5	5,4	1,0	1,1	0,7	6,0	5,4	5,2	6,6	5,5	7,4	2,2	5,1	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-0,8	1,9	1,8	0,7	1,7	1,4	1,3	1,4	1,3	1,1	0,9	1,0	1,2	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : Dette de l'administration centrale, de la banque centrale, dette à garantie publique, dette non garantie des entreprises publiques. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (): excédent primaire), qui stabilisera le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

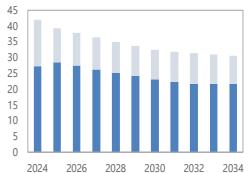
6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

Dette du secteur public 1/

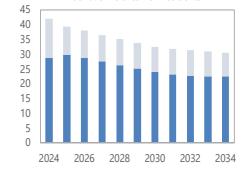
■ dont : libellée en monnaie nationale

■ dont : libellée en devises



■ dont : détenu par les résidents

■ dont : envers les non-résidents



**Tableau 4. Cameroun : Analyse de Sensibilité
des Principaux Indicateurs de la Dette Publique, 2024–34**

Scénario de référence	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
A. Autres scénarios	35	32	31	30	28	27	26	26	25	25	25
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	35	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	35	33	34	33	33	32	32	32	32	33	33
B2. Solde primaire	35	37	41	39	38	36	35	34	34	33	33
B3. Exportations	35	35	37	36	34	33	32	31	31	30	29
B4. Autres flux 3/	35	33	33	31	30	29	28	27	27	27	26
B5. Dépréciation	35	37	34	31	29	26	24	23	21	20	19
B6. Combinaison de B1-B5	35	35	37	35	33	32	30	29	29	28	28
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	35	45	43	42	40	38	37	36	35	35	35
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix du produit de base	35	35	37	39	41	41	41	41	41	41	42
C4. Financements sur les marchés	35	32	31	30	29	27	26	26	25	25	25
Repère de la dette publique TOTALE											
	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	217	202	200	190	181	171	163	159	158	156	153
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	217	222	236	240	245	246	250	255	262	265	269
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	217	209	218	213	209	201	198	198	201	201	202
B2. Solde primaire	217	230	265	253	242	228	219	213	210	205	200
B3. Exportations	217	218	241	230	221	208	200	194	190	184	179
B4. Autres flux 3/	217	207	211	201	192	181	174	169	167	164	160
B5. Dépréciation	217	229	219	201	184	166	151	140	132	124	115
B6. Combinaison de B1-B5	217	217	238	225	214	200	189	183	179	174	169
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	217	280	278	266	254	240	230	223	221	216	211
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix du produit de base	217	261	286	299	295	281	268	255	257	255	254
C4. Financements sur les marchés	217	202	200	191	183	172	164	159	158	155	152
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	37	32	31	34	36	32	31	30	29	27	26
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–34 2/	37	32	35	39	47	44	43	45	45	43	44
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	37	32	33	37	40	37	36	36	36	34	34
B2. Solde primaire	37	32	38	42	49	45	37	38	38	33	33
B3. Exportations	37	32	32	36	37	33	32	32	32	30	29
B4. Autres flux 3/	37	32	31	34	36	32	31	31	30	27	27
B5. Dépréciation	37	32	35	37	39	34	34	32	30	27	26
B6. Combinaison de B1-B5	37	31	35	39	42	40	33	32	31	27	27
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	37	32	47	39	63	42	36	40	36	31	31
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix du produit de base	37	38	39	44	49	43	46	45	43	42	41
C4. Financements sur les marchés	37	32	32	35	37	34	34	31	29	26	25

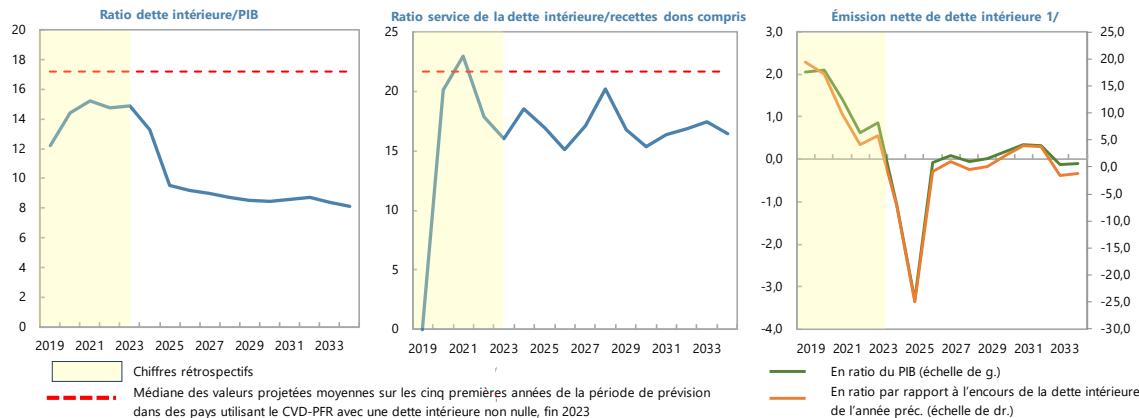
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Graphique 6. Cameroun : Indicateurs de la Dette Publique Intérieure, 2019–34
 (En pourcentage)



Hypothèses d'emprunt (moyenne sur une projection à	Valeur
Parts dans l'émission de nouvelle dette intérieure	
Moyen et long terme	68 %
Court terme	32 %
Modalités d'emprunt	
Dette intérieure à moyen et long terme	
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2,8 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3
Différé d'amortissement moyen	2
Dette intérieure à court terme	
Taux d'intérêt réel moyen	0,5 %

Sources :

Note : 1/ L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins de financement bruts du secteur public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle ne tient pas compte de la dette à court

Déclaration du Représentant des Services du FMI sur le Cameroun

Réunion du Conseil d'Administration

Le 12 mars 2025

- 1. La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI.** Ces informations ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
- 2. La mesure préalable concernant la signature du contrat avec le consultant qui effectuera l'étude technique et économique approfondie pour la restructuration de la Société nationale de raffinage (SONARA) a été réalisée.** Ce contrat a été signé le 19 février 2025 avec Axens, une entreprise française spécialisée dans les services de raffinage, de pétrochimie, de traitement du gaz et des carburants alternatifs. Les services du FMI ont reçu le 5 mars les termes de référence et une copie du contrat signé.

Le 7 mars 2025

**Déclaration de MM. N'Sonde et Carvalho da Silveira (OEDAC) concernant la Réunion
du Conseil d'Administration consacrée au Cameroun
Le 12 mars 2025**

Introduction

1. Au nom des autorités camerounaises que nous représentons, nous souhaitons remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur appui constant et le fructueux dialogue mené dans le cadre des septièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation et aux conseils des services du FMI.
2. Malgré une situation difficile au niveau mondial et sur le plan intérieur, le Cameroun a sensiblement amélioré sa stabilité macroéconomique et sa résilience au changement climatique, dans le cadre de son programme national appuyé par le FMI. L'économie a fait preuve de résilience et la croissance devrait s'affermir à moyen terme grâce à la stabilisation des conditions extérieures, de l'augmentation de la production d'énergie et des projets d'investissement. Tous les critères de réalisation quantitatifs et la plupart des objectifs indicatifs pour la période considérée ont été respectés. Les réformes structurelles se poursuivent, même si certaines ont pris du retard. Les autorités s'efforcent aussi d'améliorer la gestion budgétaire et financière, ainsi que les résultats du programme.
3. Dans ce contexte, les autorités sollicitent l'approbation par le conseil d'administration du FMI des septièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC, l'achèvement de la deuxième revue au titre de la FRD et le décaissement associé de 89,7 millions de DTS. En outre, elles demandent l'approbation des objectifs révisés du programme pour décembre 2024 et mars 2025, conformément à la mise à jour des projections macroéconomiques. Les autorités restent fermement déterminées à poursuivre les réformes et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance durable et inclusive. L'action des pouvoirs publics est en phase avec l'engagement que les chefs d'État de la CEMAC ont renouvelé en décembre 2024 en faveur de la stratégie de renforcement de la stabilité intérieure et extérieure de la région.

Évolution économique récente et perspectives

4. L'économie camerounaise a fait preuve de résilience en 2024. La croissance du PIB réel a rebondi à 3,6 % au premier semestre, après un ralentissement à 3,2 % en 2023 dû à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à l'augmentation des coûts de production, à des pénuries d'électricité et aux inondations. Les pressions inflationnistes se sont atténuées, l'inflation moyenne sur 12 mois reculant à 4,5 % en décembre 2024, contre 7,4 % un an plus tôt, sous l'effet du resserrement de la politique monétaire, des ajustements budgétaires, de l'appréciation de la monnaie et d'un ralentissement de l'inflation des prix des denrées alimentaires. Le déficit commercial s'est contracté, la forte progression des exportations de cacao et de coton ayant compensé la baisse des exportations d'hydrocarbures, tandis que les importations globales ont diminué du fait de la baisse des importations de produits pétroliers et de denrées alimentaires. Pour ce qui est des finances publiques, la mobilisation des recettes non pétrolières est restée solide et conforme aux prévisions, l'exécution des dépenses a été plus lente que prévu et le ratio dette publique/PIB a poursuivi sa tendance à la baisse, devant atteindre 42 % à fin 2024.

5. L'activité bancaire s'est améliorée : le ratio de solvabilité est passé à 15,3 % et les prêts non productifs ont été ramenés à 12,9 % en juillet 2024 ; les capitaux récemment injectés dans deux banques sous-capitalisées ont permis d'améliorer la capitalisation et ont contribué à la résilience globale du secteur. Dans le même temps, l'exposition des banques aux emprunteurs souverains, y compris les entreprises publiques, est passée de 27 % en 2020 à 37 % du total des actifs en décembre 2023, signe de la place plus importante qu'occupent les prêts au secteur public dans le système financier.

6. Les autorités anticipent une poursuite de la reprise économique, avec une croissance de près de 4 % en 2024 et 2025, à mesure que se relâchent les pressions intérieures et extérieures. À moyen terme, la stratégie de développement industriel exposée dans la Stratégie nationale de développement SND-30 devrait favoriser la transformation structurelle et une expansion généralisée dans tous les secteurs, ce qui devrait porter la croissance du PIB réel à plus de 4,5 %. L'inflation devrait baisser graduellement à moyen terme et passer en dessous du taux de convergence de 3 % fixé par la CEMAC. La position extérieure devrait se renforcer, soutenue par une augmentation des exportations hors pétrole, en particulier le cacao et le coton, par une hausse des investissements directs étrangers et par l'approfondissement de l'intégration régionale. En conséquence, le déficit courant devrait se stabiliser entre 3 et 4 % du PIB à moyen terme, avec des politiques de substitution aux importations qui viendront encore renforcer la viabilité extérieure.

7. Bien que les perspectives restent favorables, les autorités sont conscientes de plusieurs risques qui pourraient compromettre les performances économiques et les réformes. Ces risques comprennent la montée des tensions géopolitiques, les perturbations des échanges, les retards dans les versements effectués par les donateurs, la volatilité des prix des produits de base et le resserrement des conditions financières mondiales. Sur le plan intérieur, les catastrophes naturelles et les problèmes de sécurité dans les régions touchées par les conflits peuvent menacer la croissance et la stabilité budgétaire. Dans ce contexte, les autorités restent déterminées à maintenir des politiques budgétaires saines, à avancer dans les réformes structurelles et à renforcer la résilience conformément à la SND-30.

Résultats du programme dans le cadre des accords au titre de la FEC, du MEDC et de la FRD

8. Les résultats du programme du Cameroun à fin juin, fin septembre et fin décembre 2024 étaient globalement satisfaisants, témoignant de progrès constants face à des difficultés persistantes. À fin juin, tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) ont été remplis, ainsi que la plupart des objectifs indicatifs (OI), dont, pour la première fois, la limitation des procédures d'exception en matière de dépenses. À fin septembre, les autorités ont rempli sept des neuf OI. Des difficultés subsistent toutefois en ce qui concerne l'apurement des arriérés intérieurs et les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), principalement en raison de l'augmentation des dépenses de sécurité et des contraintes de trésorerie. À fin décembre, deux CRQ prévus ont été respectés. Les autorités ont demandé une dérogation à l'applicabilité des CRQ restantes au titre du MEDC, étant donné que les données ne seront pas disponibles avant la réunion du conseil d'administration. Bien que les septièmes revues au titre de la FEC et du MEDC et la deuxième revue au titre de la FRD aient été retardées par l'attente des assurances régionales de la CEMAC et la nécessité d'une évaluation plus approfondie, les autorités ont pris des mesures correctives pour les objectifs non atteints, notamment pour accroître la transparence sur les interventions directes de la SNH par l'établissement de rapports et l'intégration progressive au budget. Les pouvoirs publics s'emploient également à améliorer la discipline et l'intégrité budgétaires dans le cadre de la loi de finances 2025.

9. Les réformes structurelles se poursuivent, six des neuf repères structurels ayant été atteints, notamment pour la gestion budgétaire, la transparence des entreprises publiques, l'administration fiscale et la stabilité bancaire. Cependant, le retard pris dans la restructuration de la SONARA et la révision de la loi relative aux incitations à l'investissement ont repoussé l'achèvement de ces mesures à avril 2025. Les autorités ont donc confié à un consultant la réalisation d'une étude technique et économique approfondie pour la restructuration de la SONARA, à titre d'action préalable aux huitièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC.

10. Par ailleurs, le Cameroun affiche des progrès notables dans le cadre de l'accord FRD, en achevant deux grandes mesures de réforme (MR) dans les délais prévus, notamment l'adoption d'une méthodologie d'évaluation des projets tenant compte de la dimension climatique (MR 4) et la révision de la loi sur la protection civile (MR 6). Les travaux se poursuivent sur le plan national sur le climat, l'élaboration d'une stratégie pour le financement des risques de catastrophe et l'intégration des considérations liées au changement climatique dans la planification des investissements publics.

Politiques que les autorités comptent mener en priorité

Politiques et réformes budgétaires

11. Les autorités camerounaises restent fermement engagées en faveur de la résilience budgétaire et d'une gestion durable de la dette, s'attachant à mobiliser davantage de recettes, à mieux contrôler les dépenses et à mettre en œuvre des réformes budgétaires structurelles. Des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction du déficit primaire hors pétrole, qui

est passé de 2,5 % du PIB en 2023 à un niveau estimé à 2,0 % en 2024, avec une nouvelle baisse à 1,3 % attendue d'ici 2025.

12. L'augmentation des recettes non pétrolières reste un pilier central de la stratégie des autorités. Les recettes ont régulièrement augmenté, passant de 11,4 % du PIB en 2020 à 13,2 % en 2024, avec une hausse de 13,5 % d'ici 2025, selon les projections. Des mesures sont déjà prises pour renforcer l'administration fiscale, élargir la fiscalité environnementale et améliorer le respect des règles fiscales internationales, ainsi que pour la transformation numérique, notamment la facturation électronique et l'automatisation du contrôle fiscal. Une deuxième évaluation des progrès à l'aide de l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) est prévue en 2025. En parallèle, les autorités poursuivent les réformes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), ajustant les mesures en s'appuyant sur une nouvelle base de données sur les salaires. Les résultats sont attendus d'ici fin 2025.

13. Pour améliorer la gouvernance budgétaire, les autorités procèdent à des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) visant à renforcer la discipline et la transparence en matière de dépenses. L'utilisation des avances de trésorerie a été considérablement réduite, passant de 369 milliards de francs CFA en 2023 à 35 milliards de francs CFA à mi-2024. Des restrictions supplémentaires ont été mises en place afin de limiter ces avances aux seules situations d'urgence. Par ailleurs, les autorités ont pris des mesures pour améliorer la sélection des projets, étendre la passation électronique des marchés à 90 % des contrats publics d'ici mai 2025 et appliquer des règles plus strictes en matière d'exécution budgétaire, notamment en limitant les retards de paiement à 90 jours.

14. À moyen terme, les autorités entendent restructurer des entreprises publiques clés et assurer la viabilité du secteur de l'énergie. La Société nationale d'investissement (SNI) a aussi été restructurée en vue de renforcer la surveillance des entreprises publiques et d'améliorer leurs performances financières, ce qui permettra de limiter les risques pour les finances publiques. La restructuration de la SONARA se poursuit, avec le lancement d'un nouvel appel d'offres restreint pour l'étude de faisabilité du projet d'hydrocraquage. L'État prévoit également une prise de participation majoritaire dans ENEO, compagnie d'électricité camerounaise d'importance stratégique, et une provision budgétaire pour les pertes potentielles et les subventions à l'électricité, en veillant à la transparence budgétaire totale de l'opération. À cet égard, des dispositions budgétaires ont été prises dans la loi de finances 2025 pour couvrir les besoins de dépenses à court terme dans le secteur de l'énergie. La collaboration avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, dans le cadre de l'instrument « Programme pour des résultats », favorisera les investissements et contribuera à maîtriser les risques budgétaires. Les autorités reconnaissent que des ajustements tarifaires seront nécessaires pour améliorer la récupération des coûts et réduire les pressions budgétaires. Elles envisagent d'ajuster les tarifs douaniers à moyen terme dans le cadre de réformes plus vastes du secteur de l'énergie. Les autorités entendent augmenter la capacité hydroélectrique grâce à l'avancement du projet de barrage de Nachtigal et au développement du potentiel hydroélectrique du bassin de la Sanaga, afin de faire de l'électricité un secteur d'exportation clé grâce à l'investissement du secteur privé dans la production et le transport d'électricité.

15. L'élimination progressive des subventions aux carburants reste un élément essentiel de la rationalisation des dépenses et permet une allocation plus efficace des ressources

budgétaires, tout en garantissant la protection des populations vulnérables. Les ajustements des prix des carburants effectués en février 2023 et 2024 ont déjà permis de dégager des ressources à affecter aux dépenses prioritaires. Il est prévu de mettre en place à moyen terme un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants, qui sera assorti de mesures de protection sociale ciblées pour atténuer les effets de la transition. Les autorités étendent les dispositifs de protection sociale dans le cadre du projet de dispositif de protection sociale adaptatif (2023–28) appuyé par la Banque mondiale, dont un quart du financement a déjà été décaissé. Les mesures visent à améliorer le ciblage, à assurer la viabilité budgétaire et à faire en sorte que l'aide parvienne aux couches les plus vulnérables de la population. Afin que le public adhère plus facilement à la réforme des subventions, les autorités élaborent aussi une stratégie de communication globale qui présente les avantages à long terme de cette réforme.

16. Les autorités saluent et souscrivent à l'évaluation des services du FMI selon laquelle la dette publique du Cameroun demeure viable. Pour autant, compte tenu du risque élevé de surendettement, les stratégies de gestion de la dette seront améliorées afin d'assurer la viabilité de la dette à long terme et d'éviter l'accumulation d'arriérés. Même si des progrès ont été réalisés dans la réduction des arriérés intérieurs, l'apurement n'a pas suffi pour réaliser entièrement les objectifs du programme. Les contraintes de trésorerie et les carences dans la gestion du flux de liquidités ont en effet entraîné de nouveaux arriérés. Les retards de décaissement de l'appui budgétaire ont encore aggravé la situation, ce qui a réduit le niveau de liquidité et ralenti l'apurement des arriérés. Pour éviter toute accumulation, les pouvoirs publics ont entrepris de mieux planifier les flux de trésorerie, d'améliorer la discipline budgétaire et de veiller à ce que les engagements de dépenses tiennent mieux compte des ressources disponibles. Parmi les mesures prises figurent la limitation des délais de paiement à 90 jours, des règles d'exécution budgétaire renforcées pour limiter les engagements excessifs en fin d'année et une approche structurée de l'émission de titres afin de mieux gérer les liquidités. Les autorités ont par ailleurs commencé à assurer le service de la dette conformément aux accords d'apurement des dettes croisées conclus en avril 2024. Elles sont toujours déterminées à régler les obligations en suspens, tout en améliorant la surveillance financière afin d'éviter l'accumulation future d'arriérés entre les agences. Les autorités continuent de s'engager à limiter les emprunts non concessionnels aux projets ayant un impact important et des avantages économiques tangibles, tout en améliorant la surveillance financière par la réalisation d'audits annuels et l'élimination des comptes non autorisés. Pour améliorer encore la transparence de la dette et l'évaluation des risques, les autorités sollicitent l'appui au développement des capacités du FMI afin de mieux définir le périmètre de la dette publique et les risques budgétaires qui en découlent.

Réformes structurelles pour améliorer la stabilité du secteur financier, la gouvernance et la résilience au changement climatique

17. Les autorités restent attachées à la préservation de la stabilité financière au sein de l'union monétaire et travaillent en étroite collaboration avec la BEAC et la COBAC pour faire respecter la réglementation des changes et les normes prudentielles. Des progrès ont été réalisés dans la recapitalisation de deux banques sous-capitalisées, l'une d'entre elles ayant désormais un niveau suffisant de fonds propres, conformément à l'accord de Bâle. La mise en conformité de la seconde banque se poursuit. Pour réduire les prêts non performants et améliorer l'accès

au crédit, l'État établit un registre des crédits, numérise les registres fonciers et élargit l'accès au fonds de garantie pour les PME. Compte tenu de la forte exposition au risque lié aux obligations souveraines, les autorités collaborent avec la BEAC pour accroître la liquidité du marché des titres d'État et encourager les investissements étrangers. En outre, le renforcement de la Société de recouvrement des créances (SRC) devrait permettre d'améliorer le recouvrement des avoirs. La Caisse des dépôts et consignations (CDEC) est actuellement mise en place pour gérer les comptes dormants sans perturber la stabilité financière. Par ailleurs, la stratégie d'inclusion financière (2023–27) est déployée pour étendre le financement des PME et de l'agriculture, promouvoir les services bancaires numériques et islamiques et assurer une meilleure protection des consommateurs. Cette stratégie vient appuyer l'action menée pour élargir l'accès aux services financiers et augmenter le taux de pénétration bancaire.

18. Les autorités camerounaises s'attèlent à promouvoir la gouvernance, la transparence financière et la lutte contre la corruption et à aligner les politiques nationales sur les meilleures pratiques internationales. À ce titre, elles consolident le cadre juridique de la lutte contre la corruption pour respecter la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui prévoit notamment la criminalisation de l'enrichissement illicite. Elles prennent aussi des mesures pour améliorer la transparence budgétaire, rationaliser la gestion des finances publiques et rétablir la conformité totale à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) grâce à une surveillance accrue et à la participation de la société civile dans le secteur extractif.

19. Les autorités travaillent aussi à améliorer l'intégrité financière et à sortir le pays de la « liste grise » du GAFI en remédiant aux lacunes stratégiques du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les renseignements financiers ont déjà connu une amélioration, la divulgation obligatoire des bénéficiaires effectifs a été rendue obligatoire et la coopération entre les agences de réglementation a été renforcée. Les autorités prennent de nouvelles mesures pour adapter les politiques de LBC/FT en fonction de l'évaluation des risques, accroître la surveillance des établissements financiers et des entreprises non financières, et durcir les poursuites judiciaires pour les délits financiers. Le FMI continue d'apporter une assistance technique pour soutenir ces efforts et améliorer la surveillance réglementaire.

20. Sur le plan de l'action climatique, les autorités sont conscientes de la nécessité urgente de renforcer la résilience climatique et intègrent l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe dans la planification économique. Au titre de la FRD, les autorités avancent dans les principales réformes qui doivent être achevées d'ici avril 2025, notamment la définition d'une stratégie de financement des risques de catastrophe (MR7), la mise à jour du Plan national sur le climat (PNC) (MR2) et l'intégration des considérations climatiques dans la planification des investissements publics (MR5). Des progrès ont également été réalisés dans la mobilisation des financements verts, et l'expansion du système de suivi des ressources forestières (RM8) permet de renforcer la surveillance environnementale. Les objectifs de ces réformes sont d'améliorer la capacité du Cameroun à atténuer les risques climatiques, d'attirer des financements durables et de respecter ses engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Les autorités continuent de collaborer avec les partenaires au développement pour assurer la bonne mise en œuvre et la viabilité à long terme de ces initiatives.

Conclusion

21. Les autorités camerounaises restent résolues à mener à bien les accords au titre de la FEC, du MEDC et de la FRD, qui soutiennent leur SND-30. Malgré les difficultés extérieures et intérieures, les autorités ont maintenu la stabilité macroéconomique, avancé dans les réformes structurelles essentielles et renforcé la résilience au changement climatique. Compte tenu des progrès accomplis et de la poursuite des efforts de réforme soutenus par les assurances régionales de la CEMAC, les autorités sollicitent l'approbation du conseil d'administration du FMI pour l'achèvement des septièmes revues dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC et de la deuxième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FRD.